



GUIDE DES MÉTIERS TERRITORIAUX

ÉDITION 2014



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

GUIDE DES MÉTIERS TERRITORIAUX

juin 2014

1 812 000 agents publics travaillent actuellement dans les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics. Ils exercent l'un des 233 métiers recensés par le CNFPT et présentés dans ce guide.

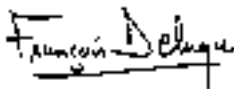
Si, comme eux, vous souhaitez donner du sens à votre vie professionnelle et vous engager au service de vos concitoyens, ce guide est fait pour vous.

Que vous soyez sans emploi, étudiant, travailleur reconnu handicapé, salarié du secteur privé, la fonction publique territoriale offre des opportunités professionnelles partout en France : en ville, à la campagne, Outre-mer, en Corse, en métropole... Elle vous ouvrira également, grâce à la formation continue, aux concours et examens professionnels, des possibilités d'évolution tout au long de votre carrière.

Les collectivités territoriales recrutent des professionnels dans tous les champs des politiques publiques locales. Elles privilégient le professionnalisme et les valeurs républicaines, quel que soit le niveau de responsabilités attendu.

Je souhaite que l'édition 2014 de ce guide vous aide à mieux connaître les métiers du service public local et les attentes des employeurs territoriaux.

François Deluga
Maire du Teich
Président du CNFPT



SOMMAIRE DES MÉTIERS PAR FAMILLE

PILOTAGE, MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

DIRECTION GÉNÉRALE

Directrice / Directeur général-e de collectivité ou d'établissement public	18
Directrice / Directeur général-e adjoint-e de collectivité ou d'établissement public	19
Contrôleuse / Contrôleur de gestion	20
Conseillère / Conseiller en organisation	21
Chargée / Chargé d'évaluation des politiques publiques	22

AFFAIRES GÉNÉRALES

Responsable des affaires générales	24
Secrétaire de mairie	25
Assistante / Assistant de direction	26
Assistante / Assistant de gestion administrative	27
Chargée / Chargé d'accueil	28
Responsable des services techniques	29

AFFAIRES JURIDIQUES

Responsable des affaires juridiques	32
Gestionnaire des assurances	33
Chargée / Chargé de la commande publique	34

FINANCES

Directrice / Directeur financier-ère	36
Responsable de gestion budgétaire et financière	37
Responsable de gestion comptable	38
Coordonnatrice / Coordonnateur budgétaire et comptable	39
Assistante / Assistant de gestion financière, budgétaire ou comptable	40

RESSOURCES HUMAINES

Directrice / Directeur des ressources humaines	42
Chargée / Chargé du recrutement	43
Chargée / Chargé de projet GPEEC	44
Responsable de la gestion administrative du personnel	45
Responsable de la formation	46
Conseillère / Conseiller en prévention des risques professionnels	47
Assistante / Assistant de gestion ressources humaines	48
Chargée / Chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail	49

SYSTÈMES D'INFORMATION ET TIC

Directrice / Directeur des systèmes d'information	52
Cheffe / Chef de projet des systèmes d'information géographique	53
Responsable production et support des systèmes d'information	54
Administratrice / Administrateur systèmes et bases de données	55
Cheffe / Chef de projet technique des systèmes d'information	56

Responsable sécurité des systèmes d'information	57
Cheffe / Chef de projet études et développement des systèmes d'information	58
Chargée / Chargé des réseaux et télécommunications	59
Chargée / Chargé de support et services des systèmes d'information	60
Responsable des études et applications des systèmes d'information	61

COMMUNICATION

Directrice / Directeur de la communication	64
Chargée / Chargé de communication	65
Chargée / Chargé de publication	66
Photographe-vidéaste	67
Cheffe / Chef de projet communication numérique	68
Chargée / Chargé de création graphique	69

POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Directrice / Directeur du développement territorial	72
Cheffe / Chef de projet développement territorial	73
Chargée / Chargé du développement touristique	74
Chargée / Chargé d'études	75
Développeuse / Développeur économique	76
Chargée / Chargé du développement territorial	77
Chargée / Chargé des affaires européennes et internationales	78

ENVIRONNEMENT

Directrice / Directeur de l'environnement	80
Responsable des espaces naturels protégés	81
Chargée / Chargé d'animation à l'éducation au développement durable	82
Chargée / Chargé d'études environnement	83
Garde gestionnaire des espaces naturels	84
Cheffe / Chef de projet paysage	85
Cheffe / Chef de projet rivière et milieux aquatiques	86

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Directrice / Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement durable	88
Cheffe / Chef de projet foncier, urbanisme et aménagement	89
Instructrice / Instructeur des autorisations d'urbanisme	90
Responsable des affaires immobilières et foncières	91

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Responsable des transports et déplacements	94
Chargée / Chargé de la gestion du réseau de transport	95
Contrôleuse / Contrôleur du service public de voyageurs	96
Chargée / Chargé de projet mobilité durable	97

FORMATION PROFESSIONNELLE

Directrice / Directeur des politiques de formation professionnelle et de l'apprentissage	100
Chargée / Chargé des dispositifs de formation professionnelle et d'apprentissage	101

HABITAT ET LOGEMENT

Responsable de l'habitat et du logement	104
Directrice / Directeur de la gestion locative	105
Chargée / Chargé de gestion locative	106
Gardiennne / Gardien d'immeuble	107

INTERVENTIONS TECHNIQUES**ENTRETIEN ET SERVICES GÉNÉRAUX**

Coordonnatrice / Coordonnateur d'entretien des locaux	110
Chargée / Chargé de propreté des locaux	111
Magasinière / Magasinier	112
Manutentionnaire	113
Agente / Agent de services polyvalent-e en milieu rural	114
Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural	115

ATELIERS ET VÉHICULES

Responsable d'atelier	118
Opératrice / Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	119
Carrossière-peintre / Carrossier-peintre	120
Responsable de flotte de véhicules	121
Conductrice / Conducteur de véhicule poids lourd	122
Conductrice / Conducteur d'engins	123
Conductrice / Conducteur de transports en commun	124
Chauffeuse / Chauffeur	125

IMPRIMERIE

Cheffe / Chef d'atelier d'imprimerie	128
Imprimeuse-reprographe / Imprimeur-reprographe	129
Façonnrière / Façonnier	130

INFRASTRUCTURES

Responsable du patrimoine de la voirie et des réseaux divers	132
Chargée / Chargé de réalisation de travaux voirie et réseaux divers	133
Cheffe / Chef d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers	134
Chargée / Chargé d'études et de conception en voirie et réseaux divers	135
Agente / Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	136
Responsable de port	137
Agente / Agent de port	138

ESPACES VERTS ET PAYSAGE

Directrice / Directeur espaces verts et biodiversité	140
Conceptrice / Concepteur paysagiste	141
Responsable de parc animalier	142
Animalière / Animalier	143
Responsable de production végétale	144
Grimpeuse-élagueuse / Grimpeur-élagueur	145
Jardinière / Jardinier	146

Chargée / Chargé de travaux espaces verts	147
---	-----

PATRIMOINE BÂTI

Responsable des bâtiments	150
Responsable de conception et de réalisation de constructions	151
Chargée / Chargé d'opération de construction	152
Gestionnaire technique bâtiment	153
Assistante / Assistant de suivi de travaux bâtiment	154
Ouvrière / Ouvrier de maintenance des bâtiments	155
Responsable énergie	156
Responsable d'exploitation des installations de chauffage, ventilation et climatisation	157
Gestionnaire de flux	158
Opératrice / Opérateur de maintenance chauffage, ventilation et climatisation	159
Spécialiste fluides	160
Dessinatrice / Dessinateur CAO-DAO	161

PROPRETÉ ET DÉCHETS

Responsable propreté des espaces publics	164
Agente / Agent de propreté des espaces publics	165
Coordonnatrice / Coordonnateur collecte	166
Agente / Agent de collecte	167
Agente / Agent de déchèterie	168
Responsable de la gestion des déchets	169
Responsable traitement des déchets	170

EAU ET ASSAINISSEMENT

Directrice / Directeur eau potable et assainissement	172
Responsable d'exploitation eau potable et assainissement	173
Agente / Agent chargé-e de contrôle en assainissement collectif et non collectif	174
Responsable de station de traitement d'eau potable ou d'épuration	175
Agente / Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement	176
Agente / Agent d'entretien de stations d'eau potable et d'épuration	177

ANIMATION ET SERVICES À LA POPULATION

SOCIAL

Directrice / Directeur de l'action sociale	180
Cadre en charge de la direction d'établissement et de service social ou médico-social	181
Responsable de l'aide sociale à l'enfance	182
Responsable territorial-e d'action sociale	183
Conseillère / Conseiller d'action sociale	184
Psychologue	185
Travailleuse / Travailleur social-e	186
Chargée / Chargé d'accueil social	187
Agente / Agent d'intervention sociale et familiale	188
Assistante / Assistant familial-e en protection de l'enfance	189

Aide à domicile	190
Référente / Référent insertion socioprofessionnelle et professionnelle	191

ÉDUCATION ET ANIMATION

Directrice / Directeur enfance-jeunesse-éducation	194
Coordonnatrice / Coordonnateur enfance-jeunesse-éducation	195
Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant	196
Animatrice / Animateur de relais assistantes maternelles	197
Éducatrice / Éducateur de jeunes enfants	198
Assistante / Assistant éducatif-ve petite enfance	199
Agente / Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	200
Directrice / Directeur d'équipement socioculturel	201
Responsable de structure d'accueil de loisirs	202
Animatrice / Animateur enfance-jeunesse	203
Animatrice / Animateur éducatif-ve accompagnement périscolaire	204

RESTAURATION COLLECTIVE

Directrice / Directeur de la restauration collective	206
Responsable qualité en restauration collective	207
Responsable de production culinaire	208
Cuisinière / Cuisinier	209
Responsable des sites de distribution de repas	210
Responsable d'office	211
Agente / Agent de restauration	212

SANTÉ

Directrice / Directeur de santé publique	214
Médecin	215
Médecin de médecine préventive	216
Pharmacienne / Pharmacien	217
Sage-femme	218
Coordonnatrice / Coordonnateur de santé	219
Infirmière / Infirmier	220
Masseuse-kinésithérapeute / Masseur-kinésithérapeute	221
Orthophoniste	222
Ergothérapeute	223
Psychomotricienne / Psychomotricien	224
Manipulatrice / Manipulateur d'électroradiologie	225
Puéricultrice / Puériculteur	226
Aide-soignante / Aide-soignant	227
Responsable en santé environnementale	228
Technicienne / Technicien de santé environnementale	229
Agente / Agent de santé environnementale	230

LABORATOIRES

Directrice / Directeur de laboratoire	232
Responsable qualité en laboratoire	233

Responsable métrologie	234
Technicienne / Technicien de laboratoire	235
Préleveuse / Préleveur	236
Aide de laboratoire	237

POPULATION ET FUNÉRAIRE

Responsable du service population	240
Officière / Officier d'état civil	241
Directrice / Directeur de régie funéraire	242
Conservatrice / Conservateur de cimetière	243
Conseillère / Conseiller funéraire	244
Maîtresse / Maître de cérémonie	245
Opératrice / Opérateur de crémation	246
Agente / Agent funéraire	247

SERVICES CULTURELS

Directrice / Directeur de l'action culturelle	250
Cheffe / Chef de projet culturel	251

ARTS ET TECHNIQUES DU SPECTACLE

Directrice / Directeur d'établissement culturel	254
Régisseuse / Régisseur de spectacle et d'événementiel	255
Technicienne / Technicien du spectacle et de l'événementiel	256

BIBLIOTHÈQUES ET CENTRES DOCUMENTAIRES

Directrice / Directeur de bibliothèque	258
Bibliothécaire	259
Chargée / Chargé d'accueil en bibliothèque	260
Documentaliste	261

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Directrice / Directeur d'établissement d'enseignement artistique	264
Directrice / Directeur d'établissement d'arts plastiques	265
Enseignante / Enseignant artistique	266
Enseignante / Enseignant en arts plastiques	267

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PATRIMONIAUX

Directrice / Directeur d'établissement patrimonial	270
Archéologue	271
Archiviste	272
Médiatrice / Médiateur culturel-le	273
Régisseuse / Régisseur d'œuvres	274
Restauratrice / Restaurateur d'œuvres	275
Chargée / Chargé d'accueil et de surveillance du patrimoine	276

SPORTS

Directrice / Directeur du service des sports	278
Responsable d'équipement sportif	279
Responsable des activités physiques et sportives	280

Animatrice-éducatrice / Animateur-éducateur sportif-ve	281
Agente / Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	282

SÉCURITÉ

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Responsable du service de police municipale	284
Policrière / Policier municipal-e	285
Garde champêtre	286
Opératrice / Opérateur de vidéoprotection	287
Agente / Agent de médiation et de prévention	288
Agente / Agent de surveillance des voies publiques	289
Agente / Agent de gardiennage et de surveillance	290

INCENDIE ET SECOURS

Directrice / Directeur départemental-e des services d'incendie et de secours	292
Cheffe / Chef de groupement	293
Cheffe / Chef de centre d'incendie et de secours	294
Encadrante / Encadrant des opérations de secours	295
Intervenante / Intervenant des opérations de secours	296
Prévisionniste	297
Préventionniste	298
Opératrice / Opérateur en CTA-CODIS	299
Médecin-chef / Médecin-chef de SDIS	300
Médecin de SDIS	301
Pharmacienne / Pharmacien de SDIS	302
Infirmière / Infirmier de SDIS	303

DÉCOUVRIR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE À TRAVERS SES MÉTIERS

Ce guide représente une synthèse des métiers territoriaux existants dans la fonction publique territoriale. Il prend en compte le fait qu'un agent territorial doit, tout en gérant sa carrière de fonctionnaire en passant des concours, gérer parallèlement son parcours et sa vie professionnelle au sens du métier qu'il exerce.

Le guide s'organise autour de 5 grands domaines d'intervention des collectivités :

- Pilotage, management des ressources
- Politiques publiques d'aménagement et de développement territorial
- Interventions techniques
- Services à la population
- Sécurité publique et Incendie- secours

Sont présentés 233 métiers répartis en 35 familles professionnelles, exprimant la diversité des emplois qu'il est possible d'exercer dans les services publics territoriaux. Dans un contexte socio-économique difficile, la fonction publique territoriale offre potentiellement des débouchés très divers dans de nombreux domaines de compétences.

En outre l'activité professionnelle, s'adossant au statut de fonctionnaire qui permet d'envisager des mobilités géographiques, peut prendre des formes multiples car, pour un même métier de référence, les modalités d'organisation du travail et leur taille en termes d'effectifs varie considérablement sur le territoire du fait de l'existence de plus de 50 000 employeurs territoriaux.

Selon les projections démographiques, d'ici à 2018, se sont plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires de toutes catégories hiérarchiques et de métiers qui vont partir en retraite, générant de notables possibilités de recrutement et d'opportunités de postes de travail dans la fonction publique territoriale.

Ce document est destiné prioritairement aux jeunes professionnels, demandeurs d'emploi, étudiants mais aussi aux salariés du privé en recherche de mobilité. Il devrait permettre de découvrir la richesse et la diversité des métiers de la fonction publique territoriale. Il donne également des informations plus générales sur les modalités d'accès au versant territorial de la fonction publique.

QUELQUES REPÈRES POUR S'ORIENTER

Rappelons qu'il existe en France trois fonctions publiques : la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

Fondées sur un statut commun fixant les droits et les obligations des fonctionnaires, elles totalisent à elles trois, plus de cinq millions d'agents publics et présentent un grand nombre de points communs :

- les concours comme la règle normale de recrutement ;
- la répartition des agents en trois catégories : A, B, C ;
- la mobilité entre les trois fonctions publiques.

Créée par la loi du 26 janvier 1984, qui pose les principes généraux définissant ses cadres d'action et d'organisation, la fonction publique territoriale se caractérise, outre la proximité de son intervention vis-à-vis des administrés, par la grande diversité de ses employeurs, la multiplicité de ses domaines d'activités et la richesse de ses métiers.

DES EMPLOYEURS MULTIPLES

Environ 1 812 000 agents publics (postes principaux non annexes) sont employés par les collectivités territoriales, soit environ 1/3 des effectifs de la fonction publique et près de 9 % de la population active.

Ces agents travaillent dans les 36 000 communes, les 20 000 organismes publics intercommunaux ou locaux, les 101 départements, les 26 régions et les divers organismes de gestion locaux, soit 57 700 employeurs potentiels répartis sur l'ensemble du territoire national.

DES CLEFS D'ENTRÉE DIVERSIFIÉES

On peut classer les emplois, dans la fonction publique territoriale, selon quatre critères :

• Les filières professionnelles

Il existe huit filières professionnelles dans la fonction publique territoriale qui correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales. Ces filières regroupent les agents territoriaux selon la répartition suivante :

- Filière technique

48 % des effectifs

- Filière administrative

24 % des effectifs

- Filière sanitaire et sociale

14 % des effectifs

- Filière animation

4,5 % des effectifs

- Filière culturelle et artistique

4,5 % des effectifs

- Filières sécurité et sapeurs-pompiers

4 % des effectifs

- Filière sportive

1 % des effectifs

• Les métiers

233 métiers de terrain, de conception, de gestion et de management ont été recensés dans la fonction publique territoriale. Ils font l'objet d'une présentation individuelle succincte dans cet ouvrage où ils sont regroupés par famille professionnelle et domaine d'activités. Vous trouverez dans ce guide, pour chaque métier, son nom, sa définition, les autres appellations possibles, le type d'employeur, le cadre statutaire, les conditions d'accès et surtout la description des principales activités liées à l'exercice de ce métier.

• Les familles

35 familles professionnelles rassemblant l'ensemble des métiers sont regroupées par domaine d'activités au sein de la fonction publique territoriale.

• Les domaines d'activités

Cinq grands domaines constituent les repères immédiats de l'activité dans la fonction publique territoriale :

- Pilotage et management des ressources ;
- Politiques d'aménagement et de développement territorial ;
- Interventions techniques ;
- Services à la population ;
- Sécurité.

DES CADRES D'EMPLOIS ET DES CATÉGORIES

Les cadres d'emplois sont le mode d'organisation et de répartition des agents territoriaux à l'intérieur des huit filières professionnelles. Ils représentent une garantie pour l'agent, tout au long de sa vie professionnelle dans la fonction publique. En effet, la continuité d'une carrière n'est pas interrompue par le changement d'employeur, ni par le changement d'activité, ni même par le changement de fonction publique.

Un cadre d'emplois regroupe des agents dont les types d'emploi ont des caractéristiques professionnelles très proches : savoir-faire, aptitudes, connaissances, formation, recrutement, rémunération et avancement. Chaque cadre d'emplois est divisé en grades qui distinguent les agents en fonction de leur expérience, de leur ancienneté, de leur qualification ou de leur responsabilité. Chaque grade est composé d'échelons, correspondant à l'ancienneté, qui permettent de calculer la rémunération principale de l'agent.

Le statut de la fonction publique organise également une forme de hiérarchie entre les fonctionnaires en les répartissant en trois catégories : A, B, C.

La catégorie A correspond aux fonctions de conception et de direction. Le recrutement se situe au minimum au niveau de la licence. Les agents de la catégorie A ont vocation à être des cadres. Ils représentent 9 % des effectifs de la fonction publique territoriale. La catégorie B correspond à des fonctions d'application. Le recrutement se situe au niveau de bac à bac + 2. Les fonctionnaires de catégorie B peuvent encadrer des équipes, des ateliers, des services. Ils constituent l'essentiel de l'encadrement intermédiaire et représentent 14 % des effectifs de la fonction publique territoriale.

La catégorie C correspond généralement aux fonctions d'exécution, nécessitant, pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées. Ils représentent 77 % des effectifs de la fonction publique territoriale.

UNE RÉMUNÉRATION ENCADRÉE PAR LES TEXTES

Le salaire versé aux agents des collectivités territoriales comprend :

- Un traitement principal, calculé selon une grille indiciaire établie pour l'ensemble du territoire national, propre à chaque cadre d'emplois. Son montant évolue au cours de la carrière selon le grade et l'échelon détenu à l'intérieur du grade. Un tableau des rémunérations par cadre d'emplois est fourni en fin d'ouvrage.
- Un régime indemnitaire, établi en application de dispositions réglementaires qui autorisent les collectivités territoriales à fixer pour leurs personnels un régime indemnitaire variable selon l'agent et le cadre d'emplois auquel il appartient. Ce régime indemnitaire peut varier sensiblement d'une collectivité à l'autre dans la limite des dispositions réglementaires.

LES CONCOURS

Le concours est la règle de recrutement dans la fonction publique territoriale.

Il existe trois sortes de concours :

- les concours externes, ouverts à tous, sous conditions de diplôme ;
- les concours internes, réservés aux agents publics titulaires ou non titulaires de la fonction publique, sous conditions de durée de services ;
- les concours dits de 3^e voie, réservés aux responsables d'associations, aux salariés du secteur privé et aux élus, sous conditions de durée d'activités ou de mandat.

Les concours de la fonction publique territoriale sont organisés soit par le Centre national de la fonction publique territoriale, (CNFPT), soit par les Centres départementaux ou interdépartementaux de gestion de la fonction publique territoriale, soit directement par les collectivités, et sont soumis à certaines conditions :

LES CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être âgé de 16 ans au moins.
- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'Union européenne.
- Être en position régulière au regard des obligations du service national de l'État dont le candidat est ressortissant.
- Jouir de ses droits civiques : ne pas avoir

subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions (mention au bulletin n° 2 du casier judiciaire).

- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

LES CONDITIONS DE DIPLÔME ET DE QUALIFICATION

Les concours externes s'adressent à des candidats possédant un certain niveau de diplôme :

- Concours catégorie A : niveau bac + 3 à bac + 5 ;
- Concours catégorie B : niveau bac à bac + 2 ;
- Concours catégorie C : sans conditions de diplômes à BEP / CAP, brevet des collèges.

Certains concours précisent également le type de diplôme nécessaire pour se présenter. Exceptions : les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés, les sportifs de haut niveau qui figurent sur une liste arrêtée par le ministère de la Santé et des Sports sont dispensés de condition de diplômes pour concourir.

• **Expérience professionnelle**

En l'absence de diplôme, un candidat à un concours externe peut faire valoir son expérience professionnelle devant une commission spécialisée qui reconnaîtra ou non l'équivalence d'un diplôme.

LA LISTE D'APTITUDE ET LE RECRUTEMENT APRÈS CONCOURS

À la différence des deux autres fonctions publiques, la réussite à un concours de la fonction publique territoriale n'est pas suivie d'une affectation automatique sur un poste. En effet, le recrutement dans la fonction publique territoriale se caractérise par une liberté de choix de recrutement laissée aux employeurs après que le lauréat de concours ait déposé sa candidature.

Cela signifie que les collectivités territoriales n'ont pas d'obligation d'embauche, et inversement, que le lauréat de concours peut, lui aussi, choisir son employeur, soit en fonction du poste proposé, soit en fonction de son implantation géographique.

C'est pourquoi tout lauréat de concours est inscrit d'office sur une liste d'aptitude officielle et nationale, valable un an et renouvelable deux fois sur demande expresse, durée pendant laquelle il peut conduire ses démarches de recherche d'emploi. À l'issue de ces trois ans, le lauréat qui n'a pas été recruté perd le bénéfice de son concours.

LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Il appartient au lauréat de concours de conduire sa recherche d'emplois pour être recruté par une collectivité. Il peut effectuer pour cela plusieurs types de démarches :

- répondre à une offre de poste ;
- faire une offre de candidature spontanée aux collectivités ;
- participer à une séance de recrutement organisée par une collectivité ;
- préparer sa recherche d'emploi par des entretiens exploratoires avec des élus ou des fonctionnaires territoriaux en poste ;
- se rapprocher des services emplois du CNFPT et des centres interdépartementaux et départementaux de gestion.

LA PÉRIODE POST-RECRUTEMENT

Recruté par une collectivité territoriale, un lauréat de concours est nommé fonctionnaire stagiaire pendant un an.

Il bénéficie alors d'une formation d'intégration de cinq jours, formation statutaire organisée par le CNFPT en vertu de la loi du 19 février 2007, quel que soit le cadre d'emplois auquel appartient l'agent nouvellement recruté.

Il bénéficiera également, tout au long de sa carrière, des formations de professionnalisation prévues par les textes, d'une durée variable selon l'emploi occupé.

AUTRES FORMES DE RECRUTEMENT

LA POSSIBILITÉ D'UN CONTRAT

Les collectivités territoriales peuvent avoir recours à des salariés sous contrat à durée déterminée de courte durée afin de faire face à des besoins particuliers.

Elles peuvent également faire appel à des contractuels, lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions ou lorsque la nature des activités le justifie. Ces contrats de trois ans maximum, renouvelables une fois, peuvent être transformés en contrat à durée indéterminée après six années d'activité au sein d'une même collectivité.

L'ACCÈS DIRECT SANS CONCOURS

L'accès direct à un emploi de la fonction publique territoriale est possible sans concours pour les trois premiers cadres d'emplois de la catégorie C.

LE DISPOSITIF SPÉCIFIQUE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les travailleurs handicapés, reconnus comme tels par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) peuvent aussi être recrutés directement, s'ils remplissent les conditions de diplômes.

Pour des informations plus détaillées sur la fonction publique territoriale, ses métiers et ses modes d'accès, vous pouvez consulter le site du CNFPT

www.cnfpt.fr

ainsi que les sites des centres de gestion
dont la liste est communiquée en fin du guide.

PILOTAGE, MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES



> DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTRICE / DIRECTEUR GÉNÉRAL-E DE COLLECTIVITÉ OU D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur général-e des services d'une région, d'un département, d'une commune, d'une structure intercommunale

DÉFINITION

Contribue à la définition des orientations de la collectivité et à l'élaboration, sous la responsabilité de l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Dirige les services et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Emploi fonctionnel (ou détachement sur emploi fonctionnel). Nommé par l'exécutif, le directeur général exerce ses fonctions sous l'autorité de l'exécutif

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Par détachement (procédure de droit commun, fonctionnaire de catégorie A titulaire du grade requis lié à la taille de la collectivité ou de l'établissement public) ou par voie de recrutement en tant que contractuel

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre
- Élaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources
- Impulsion et conduite des projets stratégiques intégrant innovation et efficacité des services
- Structuration et animation de la politique managériale de la collectivité en lien avec l'exécutif
- Pilotage de l'équipe de direction
- Supervision du management des services et conduite du dialogue social
- Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire
- Veille stratégique réglementaire et prospective

DIRECTRICE / DIRECTEUR GÉNÉRAL-E ADJOINT-E DE COLLECTIVITÉ OU D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur général-e adjoint-e des services
- Directrice / Directeur général-e des services techniques ou DGA en charge des interventions techniques, DGA ressources, etc.

DÉFINITION

Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité. Coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en œuvre, régule, contrôle et évalue l'activité des services

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Emploi fonctionnel (ou détachement sur emploi fonctionnel). Nommé par l'exécutif, le directeur général exerce ses fonctions sous l'autorité de l'exécutif

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Par détachement (procédure de droit commun, fonctionnaire de catégorie A titulaire du grade requis lié à la taille de la collectivité ou de l'établissement public) ou par voie de recrutement en tant que contractuel

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
- Veille stratégique réglementaire et prospective
- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre, en particulier dans son secteur de délégation
- Participation au collectif de direction générale
- Supervision du management des services de son secteur
- Pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources dans son secteur d'intervention
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire dans son secteur

CONTRÔLEUSE / CONTRÔLEUR DE GESTION

AUTRES APPELLATIONS

- Conseillère / Conseiller de gestion
- Auditrice / Auditeur interne
- Directrice / Directeur du contrôle de gestion
- Directrice / Directeur des finances et du contrôle de gestion
- Contrôleuse / Contrôleur interne/externe de gestion
- Chargée / Chargé de mission contrôle de gestion

DÉFINITION

Procède au repérage des missions, activités, prestations et moyens de la collectivité. Aide au pilotage interne et contrôle externe des satellites. Contribue à l'évaluation et à la conception des procédures. Réalise des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et analyse des coûts

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Établissement public en relation avec les collectivités, EPCI, SEM, offices HLM, CCAS
- Généralement rattaché à la direction générale (DGS ou DGA en charge des ressources) ou à la direction financière

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Mise en place et animation des systèmes de pilotage
- Instauration et animation d'un dialogue de gestion
- Optimisation des ressources et amélioration des processus
- Conseil et aide à la décision en matière de gestion
- Management des risques
- Contrôle externe des satellites
- Animation de projets transversaux stratégiques

CONSEILLÈRE / CONSEILLER EN ORGANISATION

AUTRES APPELLATIONS

- Consultante / Consultant interne
- Ingénieure / Ingénieur en organisation
- Chargée / Chargé de mission en organisation
- Consultante / Consultant en organisation

DÉFINITION

Réalise ou fait réaliser les études préalables à la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement et/ou d'organisation. Accompagne des démarches d'évaluation de l'action publique. Pilote des projets transversaux et accompagne les services dans la mise en œuvre de leurs projets

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Généralement rattaché à la direction générale
- En fonction des choix organisationnels des collectivités, rattaché à la DRH, à la DSI, ou à un service conseil

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Psychologues territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Aide à la décision en matière de stratégie organisationnelle ou de projets d'administration déclinés au sein de la collectivité
- Réalisation d'études et de diagnostics organisationnels
- Accompagnement de la mise en œuvre du changement sur les aspects organisationnels, management et ressources humaines
- Accompagnement de l'optimisation des processus de travail

CHARGÉE / CHARGÉ D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de mission évaluation
- Responsable évaluation
- Cheffe / Chef de projet évaluation

DÉFINITION

Contribue à l'amélioration de l'action publique en analysant, au regard des objectifs de la collectivité, les résultats et impacts des politiques menées. Propose et construit des instruments de suivi et d'analyse des interventions afin de rendre compte des programmes d'actions réalisés ou en cours et d'éclairer les choix pour des interventions futures dans une perspective d'amélioration de l'action publique

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Développement d'une culture de l'évaluation
- Élaboration de la commande d'évaluation
- Mise en œuvre du processus d'évaluation
- Analyse de résultats et formulation des conclusions

A close-up portrait of a middle-aged man with dark, wavy hair and a slight smile. He is wearing a dark grey button-down shirt. The background is a plain, light color.

PILOTAGE, MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

> AFFAIRES GÉNÉRALES

RESPONSABLE DES AFFAIRES GÉNÉRALES

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur des affaires générales
- Responsable du secrétariat général
- Responsable du service des assemblées
- Responsable des affaires générales et des moyens

DÉFINITION

Assiste et conseille la direction générale de la collectivité, impulse, organise et dirige la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la direction générale et/ou les élus. Apporte aux élus des arguments stratégiques d'aide à la décision

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune (plus de 3 500 habitants), département, région, structure intercommunale
- Peut être exercé dans les établissements publics ou auprès de structures de droit privé ayant des missions de service public
- Généralement rattaché à la direction générale des services

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion budgétaire et comptable
- Gestion administrative
- Sécurisation juridique
- Gestion patrimoniale et logistique
- Organisation et gestion des assemblées délibérantes
- Évaluation de la qualité des services

SECRÉTAIRE DE MAIRIE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Met en œuvre, sous les directives des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale. Organise les services de la commune, élabore le budget et gère les ressources humaines

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune de moins de 3 500 habitants
- Rattaché directement au maire

CADRES STATUTAIRES

- Secrétaires de mairie (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Adjointes administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance et conseil aux élus
- Élaboration des documents administratifs et budgétaires
- Gestion des affaires générales
- Accueil et renseignement de la population
- Gestion des équipements municipaux

ASSISTANTE / ASSISTANT DE DIRECTION

AUTRES APPELLATIONS

- Secrétaire de direction

DÉFINITION

Apporte une aide permanente au chef de l'exécutif, à un directeur de service ou de structure en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Peut être exercé dans les établissements publics ou auprès de structures de droit privé ayant des missions de service public
- Rattaché à une direction

CADRES STATUTAIRES

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réalisation et mise en forme de travaux de bureautique
- Suivi des projets et activités de la direction
- Accueil téléphonique et physique au secrétariat
- Organisation et planification des réunions
- Organisation de la vie professionnelle du cadre ou de l'élu

ASSISTANTE / ASSISTANT DE GESTION ADMINISTRATIVE

AUTRES APPELLATIONS

- Secrétaire
- Employée / Employé administratif-ve
- Agente / Agent de gestion administrative

DÉFINITION

Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service ou de la collectivité. Suit les dossiers administratifs et gère les dossiers selon l'organisation et ses compétences. Assiste un ou plusieurs responsables dans l'organisation du travail d'une équipe ou d'un service

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Peut être exercé dans les établissements publics ou auprès de structures de droit privé ayant des missions de service public
- Rattaché à un bureau au sein d'un service (sport, culture, social, etc.) de la collectivité

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Traitement des dossiers et saisie de documents
- Accueil physique et téléphonique du public
- Planification et suivi
- Gestion de l'information, classement et archivage de documents

CHARGÉE / CHARGÉ D'ACCUEIL

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'accueil
- Hôtesse / Hôte d'accueil
- Huissière / Huissier
- Vaguemestre

DÉFINITION

Accueille, oriente, renseigne le public. Représente l'image de la collectivité et de l'établissement auprès des usagers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Peut être exercé dans des établissements publics (CCAS), dans des établissements d'enseignement, auprès de structures de droit privé ayant des missions de service public (OPHLM)
- Généralement rattaché, dans les communes, au service à la population, dans les conseils généraux et régionaux, à la direction de l'administration générale ou à la direction des moyens, etc.

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil physique et téléphonique du public
- Renseignement et orientation du public
- Gestion et affichage d'informations

RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur des services techniques

DÉFINITION

Dirige, coordonne et anime l'ensemble des services techniques. Pilote les projets techniques de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à la direction générale des services, voire à la direction générale adjointe chargée des interventions techniques

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine de la collectivité
- Mise en œuvre des projets dans le secteur technique
- Gestion du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures de la collectivité en relation avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs et les usagers
- Gestion du parc matériel de la collectivité
- Missions spécifiques

A woman with long brown hair, wearing glasses and a light green top, is smiling slightly while looking at a document on a desk. She is pointing at the document with her right hand. In the background, a computer monitor is visible. The image is partially overlaid by a purple vertical bar on the right side.

PILOTAGE, MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

**> AFFAIRES
JURIDIQUES**

RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur en charge des affaires juridiques
- Juriste

DÉFINITION

Conseille les élus et services et apporte en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit. Expertise et/ou rédige des actes et contrats complexes. Gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. Effectue une veille juridique

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché au directeur général ou à la direction générale

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance et conseil juridiques auprès des élus et des services
- Contrôle préalable des actes juridiques
- Gestion des contentieux et précontentieux

GESTIONNAIRE DES ASSURANCES

AUTRES APPELLATIONS

- Gestionnaire des sinistres

DÉFINITION

Participe à la négociation et à la définition des besoins de la collectivité en matière d'assurances. Négocie et gère le portefeuille d'assurances de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction des affaires juridiques

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Définition des besoins et appréciation des risques
- Gestion des polices d'assurances
- Gestion des sinistres

CHARGÉE / CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de la commande publique
- Directrice / Directeur de la commande publique
- Juriste en marchés publics
- Gestionnaire des marchés publics
- Acheteuse / Acheteur public

DÉFINITION

Conçoit les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises. Conseille les élus et les services quant aux choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques. Gère la politique d'achat de la collectivité dans une optique de transparence. Gère administrativement et financièrement des marchés publics en liaison avec les services concernés

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché généralement à une direction fonctionnelle (juridique, financière ou contrôle de gestion)

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Planification de la commande publique et d'une politique d'achat
- Gestion administrative et juridique des procédures liées à une opération
- Notification et contrôle des marchés
- Exécution financière et comptable des marchés



PILOTAGE, MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

> FINANCES

DIRECTRICE / DIRECTEUR FINANCIER-ÈRE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur financier et comptable
- Responsable du budget
- Directrice / Directeur des affaires financières
- Directrice / Directeur des finances
- Responsable de la gestion financière et administrative

DÉFINITION

Participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. À ce titre, est chargé de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité. Est, par ailleurs, le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'administration. Expert financier, apporte conseil à sa hiérarchie dans la préparation, l'exécution et la prospective budgétaire. Pilote la réalisation des analyses financières et fiscales prospectives et propose des stratégies de pilotage. Anime et coordonne les équipes placées sous son autorité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction générale ou à la direction générale adjointe « ressources »

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre
- Élaboration du budget principal et des budgets annexes
- Contrôle des exécutions budgétaires déconcentrées
- Mise en œuvre du budget pour l'ensemble des services
- Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives
- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Contrôle des satellites
- Animation et pilotage de la fonction financière déconcentrée

RESPONSABLE DE GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable du budget
- Analyste d'investissement
- Analyste financier

DÉFINITION

Assure ou collabore à la préparation et l'exécution du budget et aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, le suivi de la fiscalité et des ressources. Réalise des analyses ou études financières et propose des stratégies. Élabore et alimente les tableaux de bord financiers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à la direction des affaires financières, ou à la direction des finances et marchés, au DGS ou DGA. Exerce au sein du service comptabilité, finances et budget

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Préparation du budget, élaboration et suivi de procédures
- Gestion de l'équilibre budgétaire
- Élaboration de stratégies financières
- Optimisation des ressources fiscales et financières
- Planification pluriannuelle des investissements et du budget
- Gestion et analyse administrative des garanties d'emprunts

RESPONSABLE DE GESTION COMPTABLE

AUTRES APPELLATIONS

- Comptable territorial
- Comptable

DÉFINITION

Pilote les services comptables des grandes collectivités. Supervise l'exécution des recettes et des dépenses. Assure les relations avec les services comptables de l'État, la gestion comptable des marchés, les opérations comptables complexes. Participe à la procédure budgétaire. Optimise la gestion de la trésorerie

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à la direction des affaires financières, ou à la direction des finances et marchés, ou à la direction générale. Exerce au sein du service comptabilité, finances et budget

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion du dispositif comptable de la collectivité
- Contrôle de l'application de la réglementation budgétaire et comptable
- Analyse et ajustement des processus et procédures
- Élaboration des documents comptables
- Gestion des relations avec les services comptables de l'État
- Suivi des contentieux

COORDONNATRICE / COORDONNATEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de secteur budgétaire et comptable
- Responsable d'antenne budgétaire et comptable
- Responsable du service comptable et budgétaire
- Responsable du service comptabilité
- Comptable à la direction des moyens
- Coordonnatrice / Coordonnateur budgétaire

DÉFINITION

Réalise et contrôle la procédure comptable et budgétaire de la collectivité ou d'un grand service. Vérifie les données comptables. Réalise les documents comptables et budgétaires correspondants. Assiste et conseille les services de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à la DAF, ou à la direction des finances et marchés, au DGS ou au DGA. Exerce au sein du service comptabilité, finances et budget ou dans une cellule qui lui est rattachée

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Suivi et contrôle de l'exécution budgétaire
- Participation au processus de préparation budgétaire
- Coordination, gestion et contrôle des procédures budgétaires et comptables des services
- Formalisation des procédures comptables et élaboration de procédures de régulation
- Gestion et contrôle des marchés publics
- Suivi du budget des associations
- Formation des agents

ASSISTANTE / ASSISTANT DE GESTION FINANCIÈRE, BUDGÉTAIRE OU COMPTABLE

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent de gestion financière
- Agente / Agent de gestion budgétaire
- Agente / Agent de gestion comptable

DÉFINITION

Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes. Assure la relation avec les usagers, fournisseurs ou services utilisateurs

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Généralement rattaché à la direction des affaires financières, ou à la direction des finances et marchés, ou à la direction générale. Exerce au sein du service comptabilité, finances et budget

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réception, traitement, vérification et classement des pièces comptables

PILOTAGE, MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES



> RESSOURCES
HUMAINES

DIRECTRICE / DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable des ressources humaines
- Directrice / Directeur du personnel

DÉFINITION

Conçoit et propose une politique d'optimisation des ressources humaines de la collectivité. Anime et évalue sa mise en œuvre

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, région, structure intercommunale, centre de gestion
- Peut être exercé dans les établissements publics ou auprès de structures de droit privé ayant des missions de service public
- Rattaché à la direction générale ou direction générale adjointe

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion des emplois et développement des compétences
- Participation à la définition de la politique ressources humaines
- Accompagnement des agents et des services
- Pilotage et/ou animation du dialogue social et des instances représentatives
- Pilotage de la gestion administrative et statutaire
- Pilotage de l'activité RH et de la masse salariale
- Information et communication RH

CHARGÉE / CHARGÉ DU RECRUTEMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé des compétences et de la mobilité professionnelle

DÉFINITION

Analyse le besoin de personnel sur un poste, recherche des candidats et conseille la collectivité sur le choix des agents à recruter

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction des ressources humaines

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Psychologues territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Pilotage et/ou organisation du processus de recrutement
- Organisation de la communication des offres d'emploi et de la promotion des métiers territoriaux
- Analyse des candidatures et des profils des candidats
- Préparation et suivi de l'intégration des nouveaux recrutés
- Conseil et accompagnement de parcours professionnels

CHARGÉE / CHARGÉ DE PROJET GPEEC

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de l'emploi et des compétences
- Chargée / Chargé de mission GPEEC
- Analyste de l'emploi

DÉFINITION

Analyse la situation de l'emploi et les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel, actuels et futurs, pour répondre aux projets de développement de la collectivité. Élabore et assure le suivi des outils correspondants

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Peut-être exercé dans les établissements publics ou auprès de structures de droit privé ayant des missions de service public
- Rattaché à la direction des ressources humaines

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Diagnostic de l'existant en termes de ressources : effectifs, emplois, compétences
- Suivi des effectifs et de l'évolution des emplois
- Élaboration de scénarios sur les évolutions des effectifs et des métiers de la collectivité
- Diffusion et partage d'informations sur les effectifs et les emplois en interne et en externe

RESPONSABLE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef de service carrière et paie
- Responsable carrière et paie

DÉFINITION

Coordonne, gère et contrôle l'ensemble des procédures de gestion administrative du personnel dans le cadre des règles statutaires

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, région, structure intercommunale, centre de gestion
- Peut être exercé dans les établissements publics ou auprès de structures de droit privé ayant des missions de service public
- Rattaché à la direction des ressources humaines

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion des carrières
- Gestion de la paie
- Gestion administrative du temps de travail
- Organisation et suivi des commissions administratives paritaires
- Gestion de la procédure disciplinaire

RESPONSABLE DE LA FORMATION

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé du développement des compétences

DÉFINITION

Identifie et analyse les besoins individuels et collectifs en matière d'évolution des compétences. En cohérence avec la politique ressources humaines de la collectivité, conçoit, met en œuvre et évalue le plan de formation et les dispositifs de professionnalisation associés

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction des ressources humaines

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accompagnement de la stratégie RH de la collectivité en matière de formation
- Analyse des besoins de développement de compétences des services et des agents
- Conception du plan de formation
- Ingénierie de formation individuelle et collective
- Mise en œuvre et pilotage du plan de formation
- Évaluation du plan de formation

CONSEILLÈRE / CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AUTRES APPELLATIONS

- Conseillère / Conseiller technique en prévention
- Conseillère / Conseiller hygiène et sécurité
- Chargée / Chargé de prévention et de sécurité
- Conseillère / Conseiller en sécurité au travail
- Préventrice / Préventeur

DÉFINITION

Assiste et conseille l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels. Coordonne l'activité des assistants de prévention

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, région, structure intercommunale, établissement public
- Généralement rattaché à la direction des ressources humaines ou à la direction générale des services, parfois à la direction des services techniques, rattachement possible à un service de médecine du travail

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Conseil et assistance auprès de l'autorité territoriale, du CHSCT, des services et des agents
- Analyse des accidents de service, des accidents de travail et des maladies professionnelles
- Mise en place et suivi de la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Coordination technique des missions des assistants de prévention
- Élaboration de rapports, bilans et statistiques relatifs à la santé et à la sécurité et suivi des registres obligatoires
- Actualisation des connaissances et veille réglementaire et technique
- Information, sensibil

ASSISTANTE / ASSISTANT DE GESTION RESSOURCES HUMAINES

AUTRES APPELLATIONS

- Assistante / Assistant emploi-formation
- Assistante / Assistant carrières et paie
- Assistante / Assistant de gestion du personnel
- Gestionnaire carrière-paie

DÉFINITION

Assure le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, région, structure intercommunale, centre de gestion
- Peut être exercé dans les établissements publics ou auprès de structures de droit privé ayant des missions de service public
- Rattaché à la direction des ressources humaines

CADRES STATUTAIRES

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion des dossiers du personnel (Assistanat en ressources humaines)
- Gestion des emplois et développement des compétences

CHARGÉE / CHARGÉ DE L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

AUTRES APPELLATIONS

- Inspectrice / Inspecteur santé et sécurité au travail

DÉFINITION

Contrôle les conditions d'application des règles de sécurité et de santé au travail. Propose à l'autorité les mesures nécessaires, et au besoin immédiates, pour remédier à des situations de risque constatées ou pour améliorer la prévention des risques professionnels, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail. Contribue à la mise en œuvre de la politique de prévention

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, région, structure intercommunale, centre de gestion
- Rattaché à la direction générale des services, à la direction des ressources humaines

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Diagnostic de l'organisation, des conditions de santé et de sécurité au travail de la structure à inspecter
- Organisation des conditions de l'inspection en situation de travail
- Contrôle sur site de l'application de la réglementation
- Rappel des prescriptions réglementaires et proposition d'améliorations
- Contrôle des suites données aux préconisations issues des rapports d'inspection
- Formulation d'avis spécifiques
- Veille et actualisation des connaissances réglementaires, juridiques et techniques
- Participation au CT/CHSCT

PILOTAGE, MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES



> **SYSTÈMES
D'INFORMATION
ET TIC**

DIRECTRICE / DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur informatique
- Directrice / Directeur des systèmes d'information et télécommunications
- Directrice / Directeur de l'organisation et des systèmes d'information
- Directrice / Directeur des usages numériques
- Directrice / Directeur des technologies numériques

DÉFINITION

Élabore les orientations stratégiques, fixe et valide les grandes évolutions du système d'information de la collectivité ; anticipe les évolutions technologiques nécessaires. Décline le schéma directeur, évalue et préconise les investissements. Contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction générale de la collectivité

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gouvernance et promotion des systèmes d'information
- Organisation et mise en œuvre de la politique des systèmes d'information
- Contrôle de l'application du droit et de la sécurité informatique
- Accompagnement du changement (organisationnel et management de l'information)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et aide à la décision

CHEFFE / CHEF DE PROJET DES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Structure et modélise les informations géographiques de la collectivité, pilote la mise en place d'un système d'information intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion ; en contrôle la qualité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Maintien en conditions opérationnelles des applications et plates-formes (MCO)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Conception et administration du système d'information géographique
- Garantir l'interopérabilité des bases de données spatiales avec le SI
- Pilotage et conduite de projet SIG

RESPONSABLE PRODUCTION ET SUPPORT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable d'exploitation informatique
- Responsable de déploiement logiciel
- Intégratrice / Intégrateur d'exploitation, de production en systèmes d'information
- Chargée / Chargé de mise en exploitation informatique

DÉFINITION

Pilote l'ensemble des opérations et des moyens de production dont il a la charge. Anime et coordonne l'activité des différents secteurs d'un centre d'exploitation (planification, organisation, délais, normes). À la demande du maître d'ouvrage, intègre dans l'environnement de production la solution logicielle et en assure le déploiement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation et fonctionnement de la fourniture des services
- Élaboration et mise en œuvre de l'assistance aux utilisateurs
- Conduite d'opération dans la mise en œuvre des projets informatiques

ADMINISTRATRICE / ADMINISTRATEUR SYSTÈMES ET BASES DE DONNÉES

AUTRES APPELLATIONS

- Administratrice / Administrateur de bases de données
- Ingénieure / Ingénieur systèmes
- Administratrice / Administrateur systèmes

DÉFINITION

Gère et administre les systèmes d'exploitation et de gestion de données de la collectivité ; en assure la cohérence, la qualité et la sécurité. Participe à la définition et à la mise en œuvre des serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conception et mise en œuvre de systèmes et bases de données
- Suivi et supervision des systèmes externes et/ou internes
- Exploitation et optimisation des systèmes et bases de données
- Contrôle des systèmes et de l'intégrité des bases de données
- Gestion des annuaires et des droits
- Support technique auprès des chefs de projet et des architectes techniques

CHEFFE / CHEF DE PROJET TECHNIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AUTRES APPELLATIONS

- Architecte technique des systèmes d'information
- Urbaniste technique des systèmes d'information
- Chargée / Chargé de projet technique des systèmes d'information

DÉFINITION

Définit l'architecture technique du système d'information, en pilote l'évolution et en assure la pérennité. Assure la cohérence de l'ensemble des moyens informatiques (matériels, applicatifs, bases de données, réseaux, middleware, système d'exploitation, etc.) et de son évolution. Contrôle la qualité, les performances, le coût et les délais

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Maintien en conditions opérationnelles des applications et plates-formes (MCO)
- Définition de l'architecture technique du système d'information
- Étude et mise en œuvre des infrastructures techniques du SI de la collectivité
- Participation à l'intégration des projets SI (technique et fonctionnel métier)
- Pilotage des projets techniques
- Mise en œuvre de la sécurité et assurer l'intégrité du SI

RESPONSABLE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AUTRES APPELLATIONS

- Experte / Expert sécurité des systèmes d'information
- Administratrice / Administrateur sécurité
- Responsable sécurité informatique
- Ingénieure / Ingénieur sécurité informatique
- Chargée / Chargé de la sécurité des systèmes d'information

DÉFINITION

Vérifie et valide la conformité des applications, des systèmes et des usages à la politique de sécurité de la collectivité. Assiste les utilisateurs des systèmes d'information. Intervient directement sur tout ou partie des systèmes informatiques et télécoms de son entité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation et mise en œuvre de la sécurité des SI de la collectivité
- Garantir l'intégrité, l'accessibilité et la disponibilité des SI
- Sensibilisation des utilisateurs aux enjeux de sécurité

CHEFFE / CHEF DE PROJET ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef de projet informatique
- Chargée / Chargé de projet études et développement des systèmes d'information

DÉFINITION

Pilote des projets informatiques en conformité avec les référentiels établis par et pour le maître d'ouvrage. Intervient dans le développement et l'intégration d'une nouvelle application, de composants réutilisables ou dans la maintenance d'une application existante. Organise le travail avec le groupe de projet, en contrôle la qualité, les performances, le coût et les délais

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage opérationnelle
- Pilotage et conduite de projet d'informatisation
- Maintien en conditions opérationnelles des applications et plates-formes (MCO)
- Conception et intégration d'applications

CHARGÉE / CHARGÉ DES RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable réseau informatique
- Administratrice / Administrateur réseaux et télécommunications
- Ingénieure / Ingénieur ou Technicienne / Technicien réseaux et télécommunications

DÉFINITION

Gère les infrastructures de télécommunications de la collectivité. Définit l'architecture, administre et exploite les moyens informatiques de sites et procède à l'achat de services de télécommunications. Participe au bon fonctionnement du système d'information en garantissant le maintien des différents outils, des logiciels systèmes et infrastructures de communication

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Définition de l'architecture télécoms et réseaux
- Gestion opérationnelle des infrastructures
- Achat de services télécoms
- Contrôle de la qualité des services télécoms
- Assistance aux utilisateurs

CHARGÉE / CHARGÉ DE SUPPORT ET SERVICES DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AUTRES APPELLATIONS

- Technicienne / Technicien informatique
- Technicienne / Technicien support et services
- Technicienne / Technicien poste de travail
- Technicienne / Technicien micro-informatique
- Technicienne / Technicien systèmes d'information géographique
- Programmeuse / Programmeur
- Assistante / Assistant fonctionnel-le

DÉFINITION

Assure la gestion courante de l'exploitation dans le respect des plannings et de la qualité attendue. Surveille le fonctionnement des équipements informatiques physiques et logiques du centre de production, dans le cadre des normes, méthodes d'exploitation et de sécurité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Exploitation et maintenance des équipements du SI
- Aide et accompagnement des utilisateurs
- Gestion des incidents d'exploitation
- Installation, gestion et suivi des équipements informatiques

RESPONSABLE DES ÉTUDES ET APPLICATIONS DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Participe à la définition de la stratégie en matière de système d'information, en assure la mise en œuvre. Définit l'architecture applicative, en assure l'interopérabilité et coordonne l'ensemble des projets d'informatisation de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché à la direction des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Développement des applications « métiers » des systèmes d'information
- Assistance et appui à la maîtrise d'ouvrage opérationnelle
- Pilotage et évaluation des projets transverses
- Participation à la définition des besoins d'informatisation des services

A close-up portrait of a woman with curly, reddish-brown hair, smiling gently. She is wearing a red and white patterned top. The background is a solid purple color.

PILOTAGE, MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

> COMMUNICATION

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de la communication

DÉFINITION

Propose et met en œuvre une stratégie globale de communication, en supervise la coordination et l'évaluation. Veille à la cohérence des messages, notamment entre l'interne et l'externe et à l'égard des différents publics

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché à la direction générale de la collectivité (ou à l'exécutif)

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication
- Organisation, coordination et diffusion des informations relatives aux politiques publiques
- Coordination des démarches participatives et de la démocratie de proximité
- Communication de crise
- Coordination des relations avec la presse et les médias

CHARGÉE / CHARGÉ DE COMMUNICATION

AUTRES APPELLATIONS

- Assistante / Assistant de communication
- Chargée / Chargé d'information et de communication
- Chargée / Chargé de relations publiques
- Chargée / Chargé de communication interne
- Assistante / Assistant de communication interne
- Chargée / Chargé des relations presse

DÉFINITION

Conçoit et met en œuvre des actions de communication dont des événements. Développe la création, assure la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché à la direction de la communication

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité, d'un pôle ou service
- Organisation d'actions de communication et de relations publiques
- Conception et/ou réalisation de produits de communication
- Production de contenus
- Développement des relations avec la presse et les médias

CHARGÉE / CHARGÉ DE PUBLICATION

AUTRES APPELLATIONS

- Journaliste territorial ou Rédactrice / Rédacteur
- Rédactrice / Rédacteur en chef
- Chargée / Chargé de rédaction
- Secrétaire de rédaction

DÉFINITION

Rédige, met en forme et prépare la diffusion de l'information en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics et des supports, à partir d'informations recueillies auprès de l'institution et de l'environnement de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché à la direction de la communication

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Proposition et réalisation de reportages et rédaction d'articles
- Recueil, analyse et synthèse de l'information
- Mise en forme et préparation de la diffusion de l'information

PHOTOGRAPHE-VIDÉASTE

AUTRES APPELLATIONS

- Photographe
- Reportrice / Reporter d'images
- Vidéaste

DÉFINITION

Capteur des événements de la vie locale, réalise des prises de vues : photographies ou films

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction de la communication

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emploi, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réalisation de reportages
- Traitement, agrandissement et exposition des épreuves
- Gestion d'une photothèque

CHEFFE / CHEF DE PROJET COMMUNICATION NUMÉRIQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Webmestre
- Cheffe / Chef de projet multimédia

DÉFINITION

Conçoit et met en œuvre la communication numérique. Pilote le développement des outils de communication numérique

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché à la direction de la communication ou des systèmes d'information

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité
- Conception et/ou réalisation de supports de communication numérique
- Coordination, pilotage et évaluation de projets numériques
- Veille technologique

CHARGÉE / CHARGÉ DE CRÉATION GRAPHIQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Maquettiste
- Graphiste
- Infographiste
- Designer graphique
- Directrice / Directeur artistique

DÉFINITION

Participe à la réalisation ou réalise la création graphique (dessin, graphisme, mise en pages, mise en volume), met en scène l'image et l'information sous une forme écrite, graphique, audiovisuelle, etc.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction de la communication

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conception de supports de communication
- Réalisation de supports de communication
- Coordination artistique des réalisations

POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



> DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

DIRECTRICE / DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable du développement territorial

DÉFINITION

Sur un mode partenarial, pilote la mise en œuvre de la politique et des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement territorial. Organise les moyens, coordonne et anime les dispositifs de développement territorial

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché à la direction générale de la collectivité

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de développement territorial
- Mise en œuvre des orientations de la collectivité en matière d'observation, de planification et de concertation
- Organisation et supervision des dispositifs et des projets de la collectivité
- Développement et animation des relations partenariales et des réseaux professionnels

CHEFFE / CHEF DE PROJET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef de projet de territoire
- Cheffe / Chef de projet en développement local
- Chargée / Chargé de mission développement des territoires

DÉFINITION

Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, assure le pilotage et la contractualisation des projets.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Peut être exercé dans des établissements publics (syndicats mixtes de pays, parcs naturels régionaux)
- En fonction de la taille de la collectivité, rattaché à la direction du développement, de l'aménagement, du développement durable

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage
- Pilotage et animation des programmes d'intervention de la collectivité
- Mise en œuvre d'outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs
- Instruction et portage des projets
- Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels
- Organisation et animation de la relation avec la population

CHARGÉE / CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Développeuse / Développeur touristique
- Cheffe / Chef de projet développement touristique
- Chargée / Chargé de mission tourisme
- Responsable du service développement touristique

DÉFINITION

Met en œuvre une stratégie globale de développement touristique et de dynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial, pilote et assure le suivi des programmes et projets associés

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, commune, structure intercommunale
- Office de tourisme sous forme de régie directe
- En fonction de la taille de la collectivité, rattaché à la direction générale, à la direction du développement territorial, du développement économique
- Rattachement possible à un observatoire du tourisme

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement touristique
- Accompagnement des acteurs et ingénierie des projets
- Développement, animation des partenariats et des réseaux professionnels

CHARGÉE / CHARGÉ D'ÉTUDES

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé d'études socio-économiques
- Socio-démographe, statisticienne / Socio-démographe, statisticien
- Chargée / Chargé d'études économiques
- Chargée / Chargé d'études en urbanisme
- Chargée / Chargé des études prospectives et de la planification

DÉFINITION

Collecte et organise le traitement d'informations pour développer des outils d'observation et d'anticipation. Commande ou conduit des études dans différents champs d'intervention pour l'aide à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune, établissement public
- Rattaché à la direction générale ou à une direction générale adjointe spécialisée ou à vocation transversale

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité
- Organisation et animation des dispositifs d'observation et d'étude
- Collecte et traitement d'informations, organisation de bases de données
- Commande, réalisation et pilotage d'études
- Formalisation d'études et de rapports d'aide à la décision
- Restitution, diffusion et promotion des résultats d'étude

➤ DÉVELOPPEUSE / DÉVELOPPEUR ÉCONOMIQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de mission création et développement des entreprises
- Chargée / Chargé d'affaires
- Manager de centre-ville
- Chargée / Chargé de la relation entreprises
- Chargée / Chargé de mission développement économique
- Chargée / Chargé de mission transmission - reprise d'entreprises
- Chargée / Chargé de mission développement : fret maritime - filière pêche - aéroportuaire - commerce

DÉFINITION

Élabore et anime le projet économique du territoire. Accompagne et instruit, sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques. Organise et met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Assure la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité. Commercialise l'offre de services du territoire (emplois, disponibilités foncières et immobilières, zones d'activités, pépinières, etc.)

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction générale ou à la direction des services économiques

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Développement et animation des partenariats et des réseaux professionnels
- Assistance et conseil auprès des élus en matière de développement économique
- Accueil, information et accompagnement des porteurs de projets et des acteurs économiques
- Instruction et accompagnement des projets d'entreprise : création, implantation, transmission/reprise, développement
- Prospection des entreprises
- Gestion et promotion de l'offre de services de la collectivité en matière de développement économique

CHARGÉE / CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent de développement local
- Agente / Agent de développement social
- Chargée / Chargé du développement des quartiers et/ou des territoires

DÉFINITION

Favorise l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires. Coordonne et anime le réseau des acteurs locaux

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Structure intercommunale, commune, département
- Rattaché à la direction du développement, à une direction d'unité territoriale, au service cohésion sociale et territoriale

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance et conseil auprès des élus
- Conception, mise en œuvre, développement et animation d'espaces partenariaux
- Animation de la relation aux différents publics du territoire
- Coordination et accompagnement des projets de développement

CHARGÉE / CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de projet Europe et international
- Responsable des affaires européennes et internationales
- Cheffe / Chef de projet relations européennes et internationales
- Chargée / Chargé de mission Europe et international
- Responsable Europe et international
- Chargé-e de mission coopération territoriale européenne ou coopération décentralisée

DÉFINITION

Met en œuvre, dans une dynamique de développement territorial, les orientations stratégiques de la collectivité en matière de politique européenne et de coopération internationale. Apporte aux services opérationnels de la collectivité et aux partenaires locaux, une ingénierie à la mise en œuvre de programmes et de projets de portée européenne et internationale afin de contribuer à en favoriser l'émergence

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, structure intercommunale, département, commune
- Rattaché à la direction des affaires européennes et internationales, de la coopération décentralisée, du développement économique, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la direction des finances, de la direction générale des services ou du cabinet

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance et conseil dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la collectivité en matière de relations européennes et internationales
- Pilotage et gestion de programmes
- Pilotage, instruction et accompagnement des projets
- Développement et animation de la contractualisation et des partenariats

A close-up portrait of a man with short, wavy, light-colored hair. He is wearing a light blue polo shirt. He has a serious expression and is looking slightly to the right of the camera. A pair of sunglasses is perched on his head. The background is blurred, suggesting an outdoor setting. The image is partially overlaid by a teal vertical bar on the right side.

POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

> ENVIRONNEMENT

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef du service environnement
- Cheffe / Chef de mission environnement
- Responsable de l'environnement

DÉFINITION

Propose, met en place, pilote et évalue les politiques territoriales en matière d'environnement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Généralement rattaché au directeur général adjoint en charge de l'environnement

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Coordination, pilotage et évaluation des projets
- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'environnement et de développement durable
- Adaptation de la politique environnementale aux enjeux nationaux et locaux

RESPONSABLE DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

AUTRES APPELLATIONS

- Conservatrice / Conservateur de réserve naturelle
- Responsable de secteur d'un espace naturel
- Responsable de sites protégés

DÉFINITION

Conçoit et met en œuvre la gestion qualitative des espaces naturels et en assure l'évaluation scientifique, technique, juridique et administrative

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Détachement possible auprès d'un parc naturel régional
- Détachement possible auprès d'un syndicat mixte
- Rattaché à la direction de l'environnement ou au directeur des services techniques dans les petites collectivités

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Planification, aménagement et gestion de l'espace
- Conception des dispositifs de gestion qualitative d'un espace naturel

CHARGÉE / CHARGÉ D'ANIMATION À L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AUTRES APPELLATIONS

- Conseillère / Conseiller environnement
- Animatrice / Animateur du patrimoine naturel
- Animatrice / Animateur nature en zone rurale et urbaine
- Écoconseillère / Écoconseiller
- Écoéducatrice / Écoéducateur
- Animatrice / Animateur éducation à l'environnement et au développement durable

DÉFINITION

Conduit des études scientifiques et techniques globales et sectorielles à partir de diagnostics. Établit des préconisations d'éducation au développement durable et participe à l'évaluation des activités. Élabore et met en œuvre des projets d'animation visant à sensibiliser aux enjeux patrimoniaux

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché au directeur de l'environnement, au responsable des espaces naturels

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réalisation de répertoire et analyse des richesses du territoire
- Conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation
- Développement et animation d'un réseau de partenaires et d'animateurs
- Conseil et assistance aux projets locaux d'éducation à l'environnement

CHARGÉE / CHARGÉ D'ÉTUDES ENVIRONNEMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé d'études scientifiques sur les espaces et les milieux naturels
- Chargée / Chargé d'études préservation du patrimoine naturel
- Assistante / Assistant d'études en environnement

DÉFINITION

Conduit des études scientifiques et techniques globales et sectorielles à partir de diagnostics. Établit des préconisations et participe à l'évaluation des programmes et actions en faveur de l'environnement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Détachement possible auprès d'un parc naturel régional
- Rattaché au directeur de l'environnement, au responsable des espaces naturels ou autres services (énergie, etc.).

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Coordination de la réalisation d'inventaires et de documents de connaissance du territoire
- Renseignement du système d'information
- Réalisation, conduite ou commande de diagnostics et d'études des situations
- Organisation d'actions de protection et de valorisation

➤ GARDE GESTIONNAIRE DES ESPACES NATURELS

AUTRES APPELLATIONS

- Écogarde
- Garde d'espace naturel
- Garde du littoral

DÉFINITION

Propose, met en œuvre les politiques territoriales en matière d'environnement. Réalise la surveillance écologique, exerce la police de la nature et assure la mise en œuvre du plan de gestion du site

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Détachement possible auprès d'un parc naturel régional
- Rattaché au directeur de l'environnement ou au responsable des espaces naturels ou au responsable de l'aménagement du territoire

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion courante et surveillance du site

CHEFFE / CHEF DE PROJET PAYSAGE

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de projet paysage
- Cheffe / Chef de projet paysage et biodiversité
- Cheffe / Chef de projet paysage et environnement
- Chargée / Chargé de mission paysage

DÉFINITION

Met en œuvre la politique publique locale en matière de paysage. Assiste et conseille la collectivité pour la valorisation des paysages. Coordonne, pilote et supervise les projets de paysage

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Détachement possible auprès d'un parc naturel régional
- Généralement rattaché à la direction environnement, aménagement du territoire ou paysage

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration d'outils d'analyse et de planification paysagère
- Mise en forme ou appui technique du volet paysager des documents d'urbanisme
- Mise en œuvre des actions et des projets de paysage sur le territoire de la collectivité

CHEFFE / CHEF DE PROJET RIVIÈRE ET MILIEUX AQUATIQUES

AUTRES APPELLATIONS

- Technicienne ou animatrice / Technicien ou animateur rivière, canal
- Technicienne ou animatrice / Technicien ou animateur de bassin
- Chargée / Chargé de mission stratégie foncières et écosystèmes aquatiques
- Chargée / Chargé de mission S.A.G.E., C.A.T.E.R.
- Chargée / Chargé de mission milieux aquatiques

DÉFINITION

Préserve et promeut une gestion durable des milieux aquatiques à différentes échelles. Pilote des études et des dispositifs, met en œuvre, évalue les projets. Apporte un appui technique et un conseil aux collectivités

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché au président de la structure, au DGS, au directeur de l'environnement ou au chef de service

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Pilotage de l'action de la collectivité en faveur des milieux humides
- Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion
- Conseil ou réalisation de suivi de travaux dans des bassins de rivière
- Valorisation du site



POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

> URBANISME ET
AMÉNAGEMENT

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de l'urbanisme
- Directrice / Directeur de l'aménagement
- Directrice / Directeur de l'aménagement et du développement
- Directrice / Directeur de l'urbanisme et des stratégies foncières
- Directrice / Directeur de la planification urbaine et de l'aménagement
- Responsable de service urbanisme
- Responsable du développement urbain
- Responsable de l'aménagement et/ou du développement

DÉFINITION

Participe à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement de la collectivité et pilote l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Coordonne des projets dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage en garantissant leur cohérence par rapport aux principes de développement urbain durable du territoire

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Détachement possible auprès d'un parc naturel régional
- Généralement rattaché au directeur général

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Pilotage de la planification urbaine et spatiale et mise en œuvre des principes du développement durable
- Élaboration, coordination et supervision des projets et des opérations d'aménagement urbain
- Organisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

CHEFFE / CHEF DE PROJET FONCIER, URBANISME ET AMÉNAGEMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef de projet aménagement
- Chargée / Chargé d'opérations d'aménagement
- Chargée / Chargé de mission urbanisme et aménagement
- Chargée / Chargé de mission de renouvellement urbain
- Cheffe / Chef de projet urbanisme opérationnel
- Monteuse / Monteur d'opérations immobilières

DÉFINITION

Conduit les projets en matière de planification urbaine et d'aménagement urbain. Aide la collectivité maître d'ouvrage à choisir le mode de réalisation. Organise et coordonne l'action des différents partenaires. Veille à la cohérence des projets avec la politique urbaine de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région, établissement public
- Rattaché au directeur de l'urbanisme et de l'aménagement

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration des documents d'urbanisme
- Conception de projets d'aménagement et pilotage d'études urbaines et pré-opérationnelles
- Montage et réalisation des opérations d'aménagement et de construction

INSTRUCTRICE / INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME

AUTRES APPELLATIONS

- Instructrice / Instructeur de permis de construire
- Instructrice / Instructeur des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol

DÉFINITION

Instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme. Peut procéder à la vérification et au contrôle de la conformité des constructions et des aménagements avec les autorisations délivrées par la collectivité (sous réserve d'assermentation)

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- En fonction de la taille de la collectivité, rattaché à un service urbanisme ou à un service technique

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Instruction des déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme
- Gestion administrative et fiscale des autorisations d'urbanisme
- Contrôle de la régularité des constructions et des aménagements réalisés
- Accueil et information des pétitionnaires et du public

RESPONSABLE DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de gestion immobilière et foncière
- Chargée / Chargé de mission stratégie foncière et immobilière
- Chargée / Chargé de gestion immobilière

DÉFINITION

Fournit aux élus les éléments de définition d'une politique en matière immobilière et foncière. Met en œuvre cette politique en utilisant les outils juridiques et financiers disponibles. Apporte une expertise foncière et immobilière dans le cadre de l'élaboration des projets d'aménagement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région, SEM, EPF
- Généralement rattaché aux directions de l'aménagement urbain ou des affaires juridiques

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Contribution à l'élaboration d'une politique foncière à long terme
- Définition et mise en œuvre des procédures foncières adaptées
- Suivi des procédures d'acquisition/cession et rédaction des actes
- Gestion du domaine public et privé de la collectivité



POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

> TRANSPORTS ET
DÉPLACEMENTS

RESPONSABLE DES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable des transports de voyageurs
- Responsable des transports et des infrastructures
- Responsable des déplacements

DÉFINITION

Conseille l'autorité organisatrice de transport dans la définition de sa politique de transports-déplacements. Organise la mise en œuvre des orientations stratégiques, pilote la conception et le développement des systèmes de déplacement sur le territoire de la collectivité, supervise la gestion des équipements et l'exploitation des réseaux de transport et de mobilité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, syndicat mixte, département, région
- Rattaché à une direction générale chargée des déplacements et des transports, de l'aménagement, du développement

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de mobilité
- Pilotage des projets de mobilité
- Pilotage du réseau de transport et de mobilité

CHARGÉE / CHARGÉ DE LA GESTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable des lignes de transport
- Ingénieure / Ingénieur coordination-exploitation
- Responsable des lignes régulières
- Chargée / Chargé de l'organisation et du contrôle des transports
- Responsable du transport scolaire

DÉFINITION

Contribue à la définition des conditions d'exploitation du réseau de transport. Gère et suit l'exploitation, régule les relations avec les usagers et avec les exploitants

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, syndicat mixte, département, région
- Rattaché à la direction des transports et déplacements

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des conditions d'organisation et d'exploitation d'un schéma de transport
- Gestion du réseau de transport et suivi d'exploitation
- Organisation et animation de l'interface avec les usagers et/ou les exploitants
- Organisation et mise en œuvre des dispositifs de sécurité des usagers

CONTRÔLEUSE / CONTRÔLEUR DU SERVICE PUBLIC DE VOYAGEURS

AUTRES APPELLATIONS

- Contrôleuse / Contrôleur qualité du service de voyageurs
- Contrôleuse / Contrôleur des opérateurs de transport

DÉFINITION

Assure le contrôle de l'exécution des services par le prestataire. Contribue à la définition et à l'adaptation de l'offre de transport. Informe et assiste les voyageurs, le cas échéant

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché à une direction chargée des déplacements et des transports, de l'aménagement, du développement

CADRES STATUTAIRES

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Contrôle de l'exécution des prestations du transporteur
- Contribution à l'amélioration de l'offre de transport public
- Relation aux usagers et autres acteurs du transport public

CHARGÉE / CHARGÉ DE PROJET MOBILITÉ DURABLE

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de mission mobilité
- Chargée / Chargé de projet mobilité
- Ingénieure / Ingénieur mobilité
- Conseillère / Conseiller en mobilité
- Chargée / Chargé d'études mobilité

DÉFINITION

Promeut et accompagne, auprès des différents acteurs du territoire, la mise en place de projets engageant un moindre recours à l'utilisation d'un véhicule individuel. Fournit une expertise en matière d'éco déplacement dans l'élaboration de documents d'urbanisme et d'aménagement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché à une direction chargée des déplacements et des transports, de l'aménagement, du développement

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Appréciation de la demande de mobilité sur le territoire
- Conduite des projets contribuant à enrichir et diversifier l'offre de services de mobilité
- Promotion de la mobilité durable
- Expertise auprès des services de la collectivité

> **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

DIRECTRICE / DIRECTEUR DES POLITIQUES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable formation professionnelle

DÉFINITION

Sur un mode partenarial, pilote la mise en œuvre de la politique et des orientations stratégiques de la collectivité en matière de formation professionnelle. Organise les moyens, coordonne et anime les dispositifs de formation, d'apprentissage, d'accueil et d'orientation avec les autres collectivités et les acteurs régionaux de la formation, de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région
- Rattaché à la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Pilotage des orientations de la collectivité en matière de formation professionnelle et d'apprentissage
- Conduite des partenariats, des réseaux d'opérateurs et d'acteurs socio-économiques

CHARGÉE / CHARGÉ DES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de mission formation initiale et continue
- Cheffe / Chef de projet formation initiale et continue
- Conseillère / Conseiller formation professionnelle
- Chargée / Chargé de mission ingénierie formation
- Animatrice / Animateur territorial-e formation professionnelle
- Référente / Référent territorial-e formation professionnelle
- Déléguée / Délégué territorial-e formation professionnelle

DÉFINITION

Met en œuvre les programmes d'intervention en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Dans une perspective de développement territorial, pilote des dispositifs et anime les relations avec les partenaires et prestataires de formation

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Structure intercommunale, région, département
- Rattaché à la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage, à la direction économique, à la direction de la solidarité

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation et mise en œuvre des programmes d'intervention de la collectivité
- Assistance et conseil technique aux organismes et établissements de formation
- Gestion et évaluation des programmes d'intervention de la collectivité

POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



> HABITAT ET
LOGEMENT

RESPONSABLE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de mission habitat-logement

DÉFINITION

Participe à l'élaboration des politiques locales de l'habitat et du logement. Traduit les orientations politiques en programmes d'action en faveur de l'habitat et du logement. Pilote, anime et évalue ces programmes.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, structure intercommunale, région
- Rattaché soit à la direction générale, à une direction générale adjointe ou à une direction thématique : urbanisme et/ou aménagement ; solidarité et cohésion sociale

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat
- Promotion de la production de nouveaux logements
- Pilotage des dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Pilotage des dispositifs en faveur de l'accès et du maintien dans le logement
- Veille et observation sectorielle
- Animation du réseaux des acteurs locaux de l'habitat

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE LA GESTION LOCATIVE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur du développement locatif
- Directrice / Directeur de la clientèle
- Directrice / Directeur des affaires locatives

DÉFINITION

Dans le cadre de la politique de développement du patrimoine locatif, met en œuvre les activités de gestion locative, conduit et contrôle la qualité des services rendus aux locataires

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Office public de l'habitat (établissement public à caractère industriel et commercial)
- Rattaché à une direction des affaires locatives, à une direction du patrimoine, à une direction de la proximité

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Suite à l'ordonnance du premier février 2007 :

- 1) Accès sur emploi privé selon les règles de droit du travail
- 2) Pour les fonctionnaires extérieurs à l'office public de l'habitat :
 - par voie de détachement sur un emploi en OPH
 - par voie de mutation exclusivement réservée aux fonctionnaires des OPH pour pourvoir un emploi d'avancement

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de peuplement et de commercialisation
- Planification et gestion des actes de la gestion locative
- Pilotage de la gestion des attributions de logements
- Organisation de la relation de proximité et des services aux usagers
- Représentation de l'organisme et participation aux dispositifs et instances liés à la politique locale de l'habitat

CHARGÉE / CHARGÉ DE GESTION LOCATIVE

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée/ Chargé des attributions de logement
- Chargée / Chargé de clientèle logement
- Agente / Agent de clientèle

DÉFINITION

Gère les rapports bailleurs/locataires et assure, vis-à-vis des locataires dont il est en charge, les actes courants de la gestion locative. Accueille et répond aux demandes des locataires, contribue à la production d'un service cohérent et de qualité pour la satisfaction du client

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Au sein d'un office public de l'habitat (EPIC) rattaché à une commune, une structure intercommunale, un département
- Généralement rattaché à la direction de la gestion locative, le cas échéant, à la direction technique, à la direction client, au service proximité

CADRES STATUTAIRES

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Adjoint administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)
- Assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie B, filière Sociale)
- Agents sociaux territoriaux (catégorie C, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Suite à l'ordonnance du premier février 2007 :

- 1) Accès sur emploi privé selon les règles de droit du travail
- 2) Pour les fonctionnaires extérieurs à l'office public de l'habitat :
 - par voie de détachement sur un emploi en OPH
 - par voie de mutation exclusivement réservée aux fonctionnaires des OPH pour pourvoir un emploi d'avancement

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Instruction des demandes de logement
- Visite commerciale des logements
- Suivi des locataires entrants et sortants
- Gestion des demandes et des réclamations locatives
- Analyse et gestion des situations d'impayés

GARDIENNE / GARDIEN D'IMMEUBLE

AUTRES APPELLATIONS

- Concierge
- Responsable de site
- Responsable d'immeuble

DÉFINITION

Veille au maintien de l'état de propreté des parties communes et au bon fonctionnement des installations techniques. Développe et assure une relation d'accueil et d'information avec les habitants. Prévient la sécurité du bâti

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Au sein d'un office public de l'habitat (EPIC) rattaché à une commune, une structure intercommunale, un département
- Généralement rattaché à la direction de la gestion locative, le cas échéant, à la direction technique, à la direction client, au service proximité

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Suite à l'ordonnance du premier février 2007 :

- 1) Accès sur emploi privé selon les règles de droit du travail
- 2) Pour les fonctionnaires extérieurs à l'office public de l'habitat :
 - par voie de détachement sur un emploi en OPH
 - par voie de mutation exclusivement réservée aux fonctionnaires des OPH pour pourvoir un emploi d'avancement

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Surveillance de la propreté et de la salubrité de l'immeuble et des abords
- Réalisation de petits travaux d'entretien et de maintenance
- Surveillance de la sécurité, de l'état du bâti et des espaces extérieurs
- Prévention et sécurisation des équipements et des installations
- Prévention et écoute de premier niveau
- Accueil, information, orientation et conseil aux locataires et aux intervenants extérieurs



INTERVENTIONS TECHNIQUES

**> ENTRETIEN ET
SERVICES GÉNÉRAUX**

COORDONNATRICE / COORDONNATEUR D'ENTRETIEN DES LOCAUX

AUTRES APPELLATIONS

- Inspectrice / Inspecteur du nettoyage

DÉFINITION

Contrôle, supervise et coordonne le travail des chargés de propreté

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à un équipement, gymnase, salle de spectacle, groupe scolaire, crèche, résidence, restaurant scolaire ou de collectivité

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Supervision du travail des chargés de propreté et autres agents
- Contrôle des travaux des entreprises extérieures
- Contrôle de la propreté des lieux et installations

CHARGÉE / CHARGÉ DE PROPRETÉ DES LOCAUX

AUTRES APPELLATIONS

- Nettoyeuse / Nettoyeur de locaux
- Nettoyeuse / Nettoyeur polyvalent-e
- Lingère / Linger

DÉFINITION

Effectue seul-e, ou sous le contrôle d'une ou d'un responsable de chantier, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité ou d'un établissement d'enseignement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Centre technique municipal, gymnase, salle de spectacle, groupe scolaire et établissement d'enseignement, internat, crèche, résidence, restaurant scolaire ou de collectivité, etc
- Généralement rattaché au service technique

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés
- Tri et évacuation des déchets courants
- Contrôle de l'état de propreté des locaux
- Entretien courant et rangement du matériel utilisé
- Contrôle de l'approvisionnement en matériel et produits
- Lavage, repassage et petit entretien de linge, de vêtement
- Déneigement

MAGASINIÈRE / MAGASINIER

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent de magasinage
- Agente / Agent de service expédition
- Cheffe / Chef d'arrivage de dépôt, d'entrepôt
- Cheffe magasinière / Chef magasinier
- Cheffe / Chef de quai, de réserve
- Préparatrice / Préparateur de commande
- Réceptionnaire
- Répartitrice / Répartiteur de dépôt
- Responsable d'expédition
- Vendeuse-magasinière / Vendeur-magasinier

DÉFINITION

Participe à la fonction logistique de la collectivité, d'un établissement d'enseignement ou d'un groupement d'établissements en assurant la réception, le stockage, la préparation et la distribution des marchandises. Entrepouse, garde, maintient et distribue des produits et matériels spécifiques à l'activité des services. Prépare des commandes.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région, établissement d'enseignement ou groupement d'établissements
- Garage, parc municipal, atelier de voirie ou bâtiment, cuisine centrale
- Généralement rattaché aux services techniques (espaces verts, véhicules, bâtiments, etc.)

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réception, rangement et distribution des produits aux différents services
- Manipulation et stockage des produits
- Réalisation régulière d'inventaires

MANUTENTIONNAIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent de manutention
- Agente / Agent du stockage et de la répartition de marchandises

DÉFINITION

Assure les opérations de manipulation, portage, déplacement ou chargement de marchandises, de produits ou d'objets. Réalise ces opérations manuellement ou à l'aide d'engins spéciaux de manutention

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Ateliers ou centres techniques municipaux
- Généralement rattaché aux services des espaces verts, de la voirie ou de la culture

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Portage, chargement et déchargement des marchandises ou des produits
- Manutention et installation des matériels de fêtes et cérémonies
- Aide auprès des ouvriers qualifiés et des techniciens
- Entretien courant du matériel de manutention

AGENTE / AGENT DE SERVICES POLYVALENT-E EN MILIEU RURAL

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'entretien des locaux en milieu rural
- Agente / Agent polyvalent-e d'entretien des petites communes et des structures intercommunales
- Agente / Agent de service communal et intercommunal

DÉFINITION

Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus, la/le secrétaire de mairie et la population, assure l'ensemble des activités liées à l'entretien des locaux, aux différents temps de la vie scolaire et extra-scolaire

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, EPCI

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints territoriaux d'animation (catégorie C, filière Animation)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (catégorie C, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Entretien de la propreté des locaux
- Préparation de repas pour la cantine scolaire et accompagnement des enfants durant la pause méridienne
- Accompagnement du temps scolaire et périscolaire
- Relations aux élus
- Relations aux usagers
- Organisation de son activité
- Application des règles de santé et de sécurité au travail
- Application des règles de sécurité des usagers

AGENTE / AGENT DES INTERVENTIONS TECHNIQUES POLYVALENT-E EN MILIEU RURAL

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent technique polyvalent-e des petites communes et des structures intercommunales
- Ouvrière / Ouvrier polyvalent-e en milieu rural
- Agente / Agent d'entretien de l'espace rural

DÉFINITION

Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus, la/le secrétaire de mairie et la population, conduit l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, EPCI

CADRES STATUTAIRES

- Adjointes techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Entretien de la voirie communale
- Entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels
- Réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments
- Entretien courant des matériels et engins
- Relations aux élus
- Relations aux usagers
- Organisation de son activité
- Application des règles de santé et de sécurité au travail
- Application des règles de sécurité des usagers

A man with short blonde hair, wearing a teal and black work jacket, is smiling slightly and looking towards the camera. He is standing in a factory or industrial setting, with blurred machinery and lights in the background. The jacket has a teal collar and teal panels on the chest and sleeves, with black sections on the shoulders and back. A black strap is visible around his waist.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

**> ATELIERS ET
VÉHICULES**

RESPONSABLE D'ATELIER

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef d'atelier de maintenance
- Responsable de centre technique

DÉFINITION

Coordonne l'ensemble des activités d'un atelier, de type mécanique (véhicules) ou autres (métallerie, menuiserie, etc.). Encadre les personnels de l'atelier, organise le travail, contrôle la qualité des travaux.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Selon la taille de la collectivité, rattaché à la direction des services techniques (DST), à la direction générale des services (DGS), voire directement au maire

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la stratégie en matière de maintenance
- Coordination des interventions techniques

OPÉRATRICE / OPÉRATEUR EN MAINTENANCE DES VÉHICULES ET MATÉRIELS ROULANTS

AUTRES APPELLATIONS

- Technicienne / Technicien automobile
- Réparatrice / Réparateur de véhicules
- Mécanicienne / Mécanicien

DÉFINITION

Maintient le véhicule automobile dans son état d'origine, en accord avec l'homologation du constructeur et les règles de sécurité et de protection de l'environnement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à l'atelier de maintenance ou au garage

CADRES STATUTAIRES

- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjointes techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Diagnostic et contrôle
- Entretien et maintenance du véhicule
- Réparation et intervention sur le véhicule
- Entretien et sécurisation de l'atelier et de ses équipements

CARROSSIÈRE-PEINTRE / CARROSSIER-PEINTRE

AUTRES APPELLATIONS

- Carrossière / Carrossier
- Carrossière-réparatrice / Carrossier-réparateur
- Carrossière-tôlière / Carrossier-tôlier
- Tôlière / Tôlier
- Carrossière / Carrossier poids lourds
- Tôlière / Tôlier automobile

DÉFINITION

Procède aux réparations par remise en forme ou échange d'éléments endommagés de carrosserie. Réalise les opérations de finition. Peut être amené à réaliser des modifications d'ensembles ou de sous-ensembles de carrosseries. Met en peinture, totalement ou partiellement, des véhicules automobiles

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à l'atelier de maintenance ou au garage

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Diagnostic et dépose des différents éléments de carrosserie
- Redressement ou remplacement des parties déformées de la carrosserie
- Préparation des supports et application des apprêts et peinture

RESPONSABLE DE FLOTTE DE VÉHICULES

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de parc automobile
- Gestionnaire de parc automobile
- Cheffe / Chef de garage
- Gestionnaire de flotte
- Responsable de parc véhicules

DÉFINITION

Gère le parc de véhicules. Négocie avec les loueurs et organise l'utilisation des véhicules

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Service parc de véhicules, garage, ou service dans lequel sont rattachés les véhicules
- Dans les collectivités de taille importante, souvent rattaché au directeur du service où se situe le parc de véhicules : garage, services techniques, service propreté, etc.

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Planification et exploitation de la flotte
- Planifications des opérations de maintenance et contrôle des véhicules
- Gestion dynamique et stratégique du parc

CONDUCTRICE / CONDUCTEUR DE VÉHICULE POIDS LOURD

AUTRES APPELLATIONS

- Chauffeuse / Chauffeur de benne à ordures ménagères (BOM)
- Chauffeuse / Chauffeur de poids lourd

DÉFINITION

Conduit et assure l'entretien courant de véhicules supérieurs à 3,5 tonnes, destinés à réaliser tous les travaux de transport relatifs aux voies publiques, déchets urbains, réseaux d'éclairage, d'eau et d'assainissement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché au service garage ou au parc de véhicules

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Profession et conditions d'exercice réglementées (FIMO-FCO obligatoire)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conduite d'un véhicule
- Contrôle, entretien et maintenance du véhicule
- Conduite et manœuvre d'un véhicule poids lourd sur la voie publique et les chantiers, et mise en œuvre des outils propres à la spécialisation du véhicule

CONDUCTRICE / CONDUCTEUR D'ENGINS

AUTRES APPELLATIONS

- Conductrice / Conducteur de tractopelle
- Conductrice / Conducteur de tracteur
- Conductrice / Conducteur de pelleuseuse, chargeuse, camion-nacelle
- Conductrice / Conducteur de balayeuse ou de laveuse
- Conductrice / Conducteur d'engins de déneigement
- Conductrice / Conducteur de camion hydro-cureur

DÉFINITION

Conduit des engins de chantier et en assure l'entretien

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché aux services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conduite d'un véhicule
- Manœuvre d'un engin
- Contrôle, entretien et maintenance du véhicule

CONDUCTRICE / CONDUCTEUR DE TRANSPORTS EN COMMUN

AUTRES APPELLATIONS

- Conductrice, chauffeuse / Conducteur, chauffeur de cars
- Chauffeuse / Chauffeur de ligne
- Chauffeuse / Chauffeur de ramassage scolaire
- Conductrice / Conducteur d'autobus

DÉFINITION

Assure le transport collectif de personnes dans un véhicule aménagé à cette fin et sur des parcours le plus souvent prédéterminés

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché au service parc de véhicules

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conduite d'un véhicule
- Contrôle, entretien et maintenance du véhicule
- Accueil des passagers

CHAUFFEUSE / CHAUFFEUR

AUTRES APPELLATIONS

- Chauffeuse / Chauffeur de direction
- Chauffeuse livreuse / Chauffeur livreur

DÉFINITION

Prend en charge toutes les liaisons nécessaires au fonctionnement de la collectivité ou de l'établissement d'enseignement (transports de personnes, de colis, de courrier, etc.). Effectue l'entretien quotidien, le nettoyage du véhicule et la tenue des documents de bord

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Selon les cas, rattaché à la direction des moyens, des affaires générales, etc.
- Établissement d'enseignement

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conduite d'un véhicule
- Contrôle, entretien et maintenance préventive du véhicule
- Accueil et transport de personnes
- Transport de biens (courrier, documents, repas, matériaux et autres)

INTERVENTIONS TECHNIQUES



> **IMPRIMERIE**

CHEFFE / CHEF D'ATELIER D'IMPRIMERIE

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef d'atelier des industries graphiques
- Cheffe / Chef de fabrication en imprimerie

DÉFINITION

Anime, gère et coordonne l'atelier. Encadre les personnels de l'imprimerie, organise le travail, contrôle la qualité des travaux et gère le budget du service. Contrôle la mise en œuvre des moyens de production. Assure le conseil et l'assistance technique aux services de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à la direction générale, à la Direction générale de l'administration, à la Direction des moyens généraux, à la Direction de la communication ou au cabinet du maire, en fonction de la taille de la structure

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Définition et mise en œuvre du programme de production de l'atelier
- Suivi de la fabrication et assistance technique
- Participation aux opérations de programmation, réglage et dépannage du matériel
- Conseil auprès des services, des élus et des clients

IMPRIMEUSE-REPROGRAPHE / IMPRIMEUR-REPROGRAPHE

AUTRES APPELLATIONS

- Reprographe
- Imprimeuse-brocheuse / Imprimeur-brocheur
- Conductrice / Conducteur offset de machines simples
- Conductrice / Conducteur offset de machines complexes
- Monteuse / Monteur offset

DÉFINITION

Réalise le travail d'impression, effectue le réglage des machines et contrôle la qualité des travaux

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à la direction générale, à la Direction générale de l'administration, à la Direction des moyens généraux, à la Direction de la communication ou au cabinet du maire, en fonction de la taille de la structure

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Maintenance du matériel
- Organisation de la production
- Réception et contrôle des épreuves et des plaques offset
- Infographie et maquettisme
- Préparation de l'impression
- Programmation d'un copieur ou d'une machine
- Réalisation d'impression en bichromie ou quadrichromie et/ou sur supports multiples

FAÇONNIÈRE / FAÇONNIER

AUTRES APPELLATIONS

- Conductrice / Conducteur de machine de façonnage
- Conductrice / Conducteur de chaîne de brochure
- Conductrice régleuse / Conducteur régleur
- Massicotière / Massicotier
- Brocheuse-relieuse-papetière / Brocheur-relieur-papetier

DÉFINITION

Réalise les travaux d'assemblage et de finition des produits imprimés

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à la direction générale, à la Direction générale de l'administration, à la Direction des moyens généraux, à la Direction de la communication ou au cabinet du maire, en fonction de la taille de la structure

CADRES STATUTAIRES

- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Façonnage : massicotage, découpe, pliage, assemblage, etc.
- Préparation et réglage de machines
- Contrôle du déroulement et de la qualité de la production
- Maintenance du matériel

A portrait of a middle-aged man with short brown hair and glasses, wearing a brown button-down shirt under a dark brown jacket. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background is a blurred outdoor scene with green foliage and a blue sky.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

> INFRASTRUCTURES

RESPONSABLE DU PATRIMOINE DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DIVERS

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de la voirie et des réseaux divers
- Directrice / Directeur des routes
- Responsable de la voirie et des réseaux divers
- Responsable des infrastructures
- Directrice / Directeur des agences routières territorialisées
- Responsable d'une unité territoriale routière

DÉFINITION

Assure un niveau de service garantissant la sécurité des agents et des usagers. Définit le schéma directeur de la voirie et la stratégie pluriannuelle d'investissement et de maintenance du réseau, afin de permettre, l'entretien préventif du patrimoine de voirie, l'exploitation du réseau en toutes circonstances et la prise en compte de la diversité des usages et la sécurité des usagers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché au directeur des services techniques, à un directeur des routes ou du génie urbain, ou à un directeur général adjoint chargé de l'aménagement ou des interventions techniques

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Connaissance du patrimoine : hiérarchisation, diagnostic et proposition de niveaux de service
- Élaboration du programme d'entretien
- Prévention et gestion des crises liées à des événements exceptionnels
- Organisation du maintien de la viabilité hivernale
- Exploitation du réseau en relation avec les autres gestionnaires et les concessionnaires
- Planification et programmation des opérations de voirie
- Pilotage des étapes de communication des projets routiers et de concertation des études préalables
- Choix des modalités de réalisation des études préalables et de conception
- Gestion du patrimoine d'ouvrages d'art
- Pilotage de la collecte et diffusion de l'information routière
- Management de la sécurité routière
- Gestion et maintenance durable des réseaux d'éclairage public

CHARGÉE / CHARGÉ DE RÉALISATION DE TRAVAUX VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

AUTRES APPELLATIONS

- Contrôleuse / Contrôleur de travaux voirie ou routière
- Contrôleuse / Contrôleur d'opération de voirie ou routière
- Contrôleuse / Contrôleur de travaux voirie et réseaux divers
- Contrôleuse / Contrôleur de travaux d'infrastructures

DÉFINITION

Coordonne et gère l'exécution de chantiers de travaux neufs ou d'entretien, à partir d'un dossier technique et de différents outils et moyens. Assure la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou de plusieurs chantiers, jusqu'à la garantie de parfait achèvement des travaux. Anticipe les actions à conduire pour garantir la pérennité du patrimoine, la sécurité, l'hygiène et le confort des usagers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché à la direction des travaux ou à la direction générale des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Planification et coordination de chantiers réalisés en régie ou par des entreprises
- Consultation des gestionnaires de réseaux, des partenaires institutionnels et des prestataires externes
- Estimation des coûts des ouvrages et vérification de la faisabilité économique et financière du projet
- Contrôle et vérification de la signalisation et du respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers (cf DICT CSPS)
- Contrôle et évaluation des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et élaboration du dossier de récolement de l'aménagement réalisé

CHEFFE / CHEF D'ÉQUIPE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef d'équipe d'exploitation
- Cheffe / Chef d'équipe de travaux en régie
- Vérificatrice / Vérificateur de travaux

DÉFINITION

Organise et dirige au quotidien tout ou partie d'un chantier de travaux d'entretien de VRD, contrôle l'exécution des travaux effectués par des agents d'entretien et d'exploitation de la voirie ou des entreprises

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché à la direction des travaux ou à la direction générale des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Vérification du respect de la signalisation et des règles de sécurité sur les chantiers
- Prise en compte du dossier technique et des normes d'exécution d'un projet
- Organisation de chantiers réalisés en régie ou par des entreprises
- Surveillance et entretien du patrimoine de voirie
- Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier
- Assimilation du dossier technique et recherche des modalités techniques et normes d'exécution du chantier

CHARGÉE / CHARGÉ D'ÉTUDES ET DE CONCEPTION EN VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de projet en voirie et des réseaux divers
- Chargée / Chargé d'études en voirie et réseaux divers
- Cheffe / Chef de projet technique en voirie et réseaux divers
- Ingénieure / Ingénieur d'études en voirie et réseaux divers
- Responsable de bureau d'études voirie et réseaux divers

DÉFINITION

Pilote et réalise, en interne ou en externe, les études préalables et les études de conception d'un projet d'infrastructure ou de réseau. Les études sont réalisées dans le respect de la réglementation et des règles de l'art en matière technique, et en prenant en compte dès l'amont les notions de coût global, de partage de la voirie et de sécurité des usagers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché au responsable du patrimoine de voirie ou à la direction des services techniques ou à la direction des routes

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration du programme du projet de voirie, d'ouvrage d'art ou de réseau
- Réalisation des études préalables liées au projet
- Reconnaissance des terrains et vérification des procédures d'acquisitions foncières
- Réalisation des études de conception de voirie, d'ouvrage d'art ou de réseau en intégrant la notion de partage de la voirie
- Participation aux étapes de communication et de concertation
- Choix des options techniques et environnementales et analyse technique des offres des entreprises

AGENTE / AGENT D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DIVERS

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'exploitation des routes
- Agente / Agent d'entretien de la voirie et des réseaux divers
- Agente / Agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers
- Agente / Agent de maintenance de la voirie et des réseaux divers

DÉFINITION

Exécute les travaux d'entretien courant pour maintenir la qualité du patrimoine de voirie afin d'assurer à l'usager des conditions de sécurité et de confort définis. Met en œuvre des actions d'exploitation du patrimoine de voirie, afin de garantir la sécurité des déplacements et d'optimiser l'utilisation du réseau

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché à une direction des services techniques, un service de la voirie, une direction des routes, une direction de l'espace public, ou à un centre technique municipal ou un centre d'exploitation routier

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Patrouille et diagnostic des principales dégradations de la voirie
- Pose et dépose de la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie
- Réalisation des travaux d'entretien courant de la chaussée
- Réalisation des travaux d'entretien courant des équipements de voirie
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale
- Entretien des abords routiers
- Surveillance et entretien courant des ouvrages d'art
- Exploitation de la voirie en viabilité hivernale : le patrouillage et l'intervention

RESPONSABLE DE PORT

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de port adjoint
- Maîtresse / Maître de port adjoint

DÉFINITION

Coordonne et gère l'ensemble des ressources et moyens techniques liés à une installation portuaire. S'assure de leur maintenance, de leur mise en sécurité et de la qualité des prestations à l'égard des usagers du port

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, conseil général, régie autonome
- Rattaché à un bureau du port ou à une capitainerie

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conseil et aide à la décision en matière d'exploitation, d'aménagement et de développement des infrastructures portuaires
- Organisation de l'entretien et de la maintenance des installations
- Relation clientèle et relations publiques
- Gestion des moyens techniques et budgétaires
- Suivi des normes qualité, sécurité, environnement

AGENTE / AGENT DE PORT

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent portuaire
- Agente / Agent de port polyvalent-e
- Agente / Agent de port spécialisé-e (grutière/grutier, éclusière/éclusier, pontière/pontier, etc.)
- Agente / Agent d'escale

DÉFINITION

Assure l'exploitation et l'entretien courant des infrastructures du port. Accueille et informe les usagers. Fait respecter la réglementation applicable sur l'espace portuaire

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, conseil général, régie autonome
- Rattaché à un bureau du port ou à une capitainerie

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil et information des usagers du port
- Placement et amarrage des bateaux
- Entretien des installations



INTERVENTIONS TECHNIQUES

**> ESPACES VERTS ET
PAYSAGE**

DIRECTRICE / DIRECTEUR ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur parcs et jardins
- Directrice / Directeur paysage et espaces verts
- Directrice / Directeur paysage et nature
- Directrice / Directeur espaces verts et environnement
- Responsable gestion des paysages
- Directrice / Directeur de jardin botanique

DÉFINITION

Coordonne les activités techniques, administratives, financières, humaines des subdivisions et ateliers des services espaces verts des villes, agglomérations, départements. Met en place une politique prospective des espaces de nature urbaine pour offrir au public un patrimoine d'espaces verts, un cadre paysager de qualité, une richesse en biodiversité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction des services techniques ou la direction de l'environnement, qualité de vie, ou encore au pôle développement durable

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Définition et mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'espaces de nature en ville
- Définition et mise en œuvre d'une politique de protection des espaces de nature en ville
- Pilotage de la gestion des espaces de nature
- Participation citoyenne spécifique aux espaces de nature

CONCEPTRICE / CONCEPTEUR PAYSAGISTE

AUTRES APPELLATIONS

- Paysagiste
- Architecte paysagiste (DPLG)
- Ingénieure / Ingénieur paysagiste
- Responsable du bureau d'études paysage
- Chargée / Chargé des études de paysage
- Responsable du service paysage

DÉFINITION

Analyse les besoins en aménagement paysager et conçoit des projets d'espaces publics en lien avec les services techniques, réalise les études de faisabilité des projets, organise les chantiers de réalisation. Assure la maîtrise d'œuvre et/ou la maîtrise d'ouvrage des projets

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché au service des espaces verts, ou au sein de l'unité études et travaux neufs des espaces publics ; peut être rattaché au service des études des routes des départements

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conception d'aménagements paysagers
- Réalisation d'études de faisabilité économique, écologique, social et spatial des projets
- Élaboration des dossiers techniques et suivi de chantiers

RESPONSABLE DE PARC ANIMALIER

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de parc zoologique
- Responsable de ferme pédagogique

DÉFINITION

Présente au public une faune captive dans un cadre paysager adapté

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché au service des espaces verts, environnement ou direction des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Biologistes, vétérinaires, pharmaciens territoriaux (catégorie A, filière Médico-technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion, soin et amélioration du cheptel
- Planification des reproductions

> ANIMALIÈRE / ANIMALIER

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'entretien animalier
- Cheffe-soigneuse / Chef-soigneur

DÉFINITION

Effectue l'ensemble des soins appropriés au cheptel

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché aux service des espaces verts, environnement

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Nourrissage des animaux
- Nettoyage, aménagement des cages et enclos
- Observation des animaux
- Réalisation de soins vétérinaires courants

RESPONSABLE DE PRODUCTION VÉGÉTALE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Organise, contrôle et assure la production végétale en fonction des besoins de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché au service des espaces verts ou service des routes départementales

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Planification et organisation des travaux de production
- Suivi pathologie des cultures

GRIMPEUSE-ÉLAGUEUSE / GRIMPEUR-ÉLAGUEUR

AUTRES APPELLATIONS

- Bûcheronne / Bûcheron
- Forestière-élagueuse / Forestier-élagueur
- Arboriste
- Élagueuse / Élagueur

DÉFINITION

Diagnostic l'état de l'arbre, les risques et les pathologies. Entretien, soigne, élague ou abat les arbres de grande taille

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché au service des espaces verts des villes ou au service des routes des intercommunalités et départements

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Taille et élagage des arbres
- Abattage des arbres
- Soins sur le patrimoine arboré

JARDINIÈRE / JARDINIER

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'entretien des espaces verts, des cimetières ou terrains de sport
- Écojardinière-animatrice / Écojardinier-animateur
- Forestière / Forestier
- Agente / Agent d'entretien de l'espace rural
- Agente / Agent d'entretien des espaces naturels
- Agente / Agent agricole

DÉFINITION

Effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site. Maintient un espace public propre, accueillant, pédagogique, sécurisé pour les usagers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché aux services des espaces verts, des espaces naturels, de l'environnement ou au directeur des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Protection de la qualité des sites et prévention de la sécurité
- Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites

CHARGÉE / CHARGÉ DE TRAVAUX ESPACES VERTS

AUTRES APPELLATIONS

- Surveillante / Surveillant de travaux neufs espaces verts
- Conductrice/ Conducteur de travaux espaces verts
- Responsable de travaux espaces verts

DÉFINITION

Contrôle et guide la réalisation de travaux neufs ou de rénovation des espaces verts en s'adaptant aux contraintes et vérifie leur bonne exécution. Intègre la spécificité des matériaux vivants eau, végétaux, terre...) et la contrainte du respect de l'environnement du site

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché aux services des espaces verts, des espaces naturels, de l'environnement ou au directeur des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation technique des chantiers d'espaces verts
- Coordination des activités des entreprises sur les chantiers
- Vérification de la conformité des travaux effectués par les entreprises

A close-up portrait of a man with short brown hair and a light beard, wearing a white ribbed turtleneck sweater. He is looking slightly to the right of the camera with a neutral expression. The background is a soft, out-of-focus light color.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

> PATRIMOINE BÂTI

RESPONSABLE DES BÂTIMENTS

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur des bâtiments
- Directrice / Directeur des bâtiments et architecture
- Directrice / Directeur du patrimoine
- Directrice / Directeur du patrimoine bâti

DÉFINITION

Propose et met en œuvre les programmes de travaux, veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité.

Organise et coordonne aux plans technique, administratif et financier, l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts. Garant-e de la sécurité des occupants et usagers vis-à-vis de l'ensemble des risques (sécurité incendie, risques industriels, sûreté, risques sanitaires)

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Office public de l'habitat
- Rattaché à la direction générale des services techniques, ou membre de la direction générale

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti
- Montage, planification, coordination d'opérations de construction, réhabilitation des bâtiments, gestion de l'entretien, maintenance des bâtiments
- Coordination des services et partenaires impliqués dans l'entretien des bâtiments et l'acte de construire
- Supervision de projets et représentation du maître d'ouvrage
- Prise en compte de la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments

RESPONSABLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DE CONSTRUCTIONS

AUTRES APPELLATIONS

- Architecte
- Ingénieure / Ingénieur d'études
- Responsable de bureau d'études
- Responsable de la maîtrise d'œuvre interne construction et aménagement
- Cheffe / Chef de projet patrimoine bâti

DÉFINITION

Analyse les besoins en aménagement et réalise les études de faisabilité des projets de bâtiments et d'espaces publics dont il assure la maîtrise d'œuvre

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction générale des services techniques ou à une direction générale en charge du patrimoine

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Études techniques et économiques des projets, réalisation ou analyse des études préopérationnelles (opportunité, faisabilité, etc.) et opérationnelles
- Conseil en matière de solutions architecturales en fonction des contraintes réglementaires et des enjeux du développement durable
- Conception, réalisation de projets de bâtiments et d'aménagement, proposition de modes de réalisation, rédaction de documents pour la passation des marchés
- Suivi et contrôle technique des réalisations

CHARGÉE / CHARGÉ D'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

AUTRES APPELLATIONS

- Conductrice / Conducteur d'opération de construction
- Représentante / Représentant maîtrise d'ouvrage
- Assistante / Assistant maîtrise d'ouvrage
- Chargée / Chargé d'opération
- Cheffe / Chef de projet-programmiste
- Cheffe / Chef de projet immobilier
- Opérationnelle / Opérationnel

DÉFINITION

Représente ou assiste le maître d'ouvrage, sur les plans technique, administratif, et financier, lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Office public de l'habitat
- Rattaché à la direction générale des services techniques, à la direction du patrimoine ou à un service opérationnel

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance au maître d'ouvrage dans le processus décisionnel des projets de bâtiment
- Pilotage du programme et prise en compte des notions de coût global et de QEB
- Représentation du maître d'ouvrage

GESTIONNAIRE TECHNIQUE BÂTIMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Technicienne / Technicien bâtiment
- Cheffe / Chef de projet bâtiment

DÉFINITION

Conçoit, fait réaliser, en régie directe ou par des entreprises, des travaux de construction, rénovation ou aménagement concernant le patrimoine bâti, gère les équipements techniques de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction des services techniques ou des bâtiments

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réalisation d'études et conception
- Gestion de la maintenance des équipements et du patrimoine
- Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et des dossiers de sécurité des bâtiments

ASSISTANTE / ASSISTANT DE SUIVI DE TRAVAUX BÂTIMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Contrôleuse / Contrôleur de travaux bâtiments, réseaux et abords
- Surveillante / Surveillant de travaux, bâtiments, réseaux et abords

DÉFINITION

Contrôle de façon constante l'exploitation des bâtiments, fait réaliser, suit la réalisation des travaux d'entretien et vérifie leur bonne exécution

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région et établissement d'enseignement
- Rattaché à la direction des bâtiments, des lycées, des collèges ou à la direction des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance à la gestion des équipements et du patrimoine
- Coordination et vérification des travaux des entreprises
- Assistance aux opérations de réception des travaux des visites de la commission de sécurité

OUVRIÈRE / OUVRIER DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

AUTRES APPELLATIONS

- Ouvrière / Ouvrier polyvalent-e de maintenance des bâtiments
- Ouvrière / Ouvrier bâtiment
- Agente / Agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments

DÉFINITION

Maintient en état de fonctionnement et effectue les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, en suivant des directives ou d'après des documents techniques

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région et établissement d'enseignement
- Rattaché à la direction des bâtiments, des lycées, des collèges, à la direction générale des services techniques, au responsable d'antenne décentralisée de la collectivité, ou encore au responsable d'équipement

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités
- Travaux d'entretien courant des équipements relevant de sa ou ses spécialités

RESPONSABLE ÉNERGIE

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de mission énergie
- Directrice / Directeur énergie

DÉFINITION

Met en œuvre la politique de maîtrise de l'énergie et le développement d'énergies renouvelables en assurant la cohérence entre conception énergétique des équipements, exploitations des installations climatiques et gestion des dépenses d'énergie

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction générale des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie de la collectivité
- Proposition des orientations dans le cadre des programmes de rénovation ou construction d'équipements
- Contrôle de l'exploitation des installations et suivi des dépenses d'énergie de la collectivité

RESPONSABLE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable d'exploitation des installations climatiques
- Cheffe / Chef atelier CVC
- Technicienne / Technicien d'exploitation d'installations CVC

DÉFINITION

Assure l'entretien et le pilotage des installations de chauffage, plomberie, climatisation et gaz dans le patrimoine bâti de la collectivité, soit en régie directe, soit en recourant à des entreprises

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région et établissement public d'enseignement
- Rattaché à la direction de l'énergie, des bâtiments, des lycées, des collèges ou à la direction des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion des équipements et des installations CVC
- Coordination de l'activité des entreprises et/ou des agents de maintenance CVC
- Contrôle et vérification de la bonne exécution des travaux et vérification de leurs attachements

GESTIONNAIRE DE FLUX

AUTRES APPELLATIONS

- Gestionnaire des fluides
- Gestionnaire de l'énergie

DÉFINITION

Assure le suivi et l'optimisation tarifaires des dépenses d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid de réseau, carburants, etc.), d'eau et de télécommunications de la collectivité. Met en œuvre et exploite les outils de traitement de l'information liés à la télégestion des équipements

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché généralement à la direction générale des services techniques ou à la direction de l'énergie quand elle existe
- Eventuellement, rattaché aux services financiers ou au contrôle de gestion de la collectivité

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion, optimisation des consommations et des modes de production des fluides
- Analyse des anomalies éventuelles de facturation et contrôle des dérives de consommation
- Traitement des demandes de nouveaux branchements ou contrats auprès des opérateurs et fournisseurs
- Évaluation des consommations et conseil en matière d'optimisation

OPÉRATRICE / OPÉRATEUR DE MAINTENANCE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION

AUTRES APPELLATIONS

- Conductrice / Conducteur de chaufferie
- Chauffagiste

DÉFINITION

Dépanne et assure l'entretien général des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de climatisation des bâtiments. Exécute tous les travaux de montage hydrauliques des chaufferies : canalisations, pompes, vannes, etc.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région et établissement d'enseignement
- Rattaché à la direction générale des services techniques, à la direction des bâtiments, des lycées, des collèges, à la direction de l'énergie, au responsable d'antenne décentralisée de la collectivité, ou encore au responsable d'équipement

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Mise en service et réglage d'installation
- Maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC)
- Dépannage des installations de chauffage, ventilation et climatisation
- Pilotage des installations et optimisation des consommations

SPÉCIALISTE FLUIDES

AUTRES APPELLATIONS

- Technicienne / Technicien en génie électrique, hydraulique et thermique

DÉFINITION

Conçoit et fait réaliser, en régie directe ou par des entreprises, des travaux, rénovation ou aménagement des installations de chauffage, plomberie, climatisation, ventilation et électriques (courants forts et courants faibles) du patrimoine bâti de la collectivité. Assure l'exploitation et la maintenance des installations électriques, productrices d'électricité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction des services techniques ou des bâtiments

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier
- Contrôle et vérification de la bonne exécution des travaux et vérification de leurs attachements
- Réalisation d'études de faisabilité, conception des équipements électriques d'un bâtiment
- Conduite d'opérations et rédaction de documents techniques pour la passation des marchés
- Gestion et maintenance des installations d'électricité, des équipements et des installations climatiques
- Coordination de l'activité des entreprises et/ou des équipes d'exploitation

DESSINATRICE / DESSINATEUR CAO-DAO

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Réalise, à l'aide de logiciels spécialisés, l'ensemble des documents graphiques relatifs à un projet, des études préalables aux plans d'exécution et dossiers d'ouvrages exécuté. En assure la mise à jour lors de modifications intervenues

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché à la direction des services techniques ou à un service spécialisé : VRD, bâtiments, espaces verts et paysages, infrastructures

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration et modification des documents graphiques
- Participation à l'évaluation quantitative des projets et relations avec les bureaux d'études et entreprises
- Gestion des matériels, logiciels bibliothèque de plans et supports d'information

INTERVENTIONS TECHNIQUES



**> PROPRETÉ ET
DÉCHETS**

RESPONSABLE PROPRIÉTÉ DES ESPACES PUBLICS

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable du nettoyage
- Responsable propriété

DÉFINITION

Organise et supervise le nettoyage des chaussées, trottoirs et espaces publics, des monuments et le traitement des pollutions visuelles

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à la direction des services techniques, de la propriété et/ou de l'hygiène et de la prévention des risques, du cadre de vie, de l'environnement
- Dans certaines collectivités, l'action de propriété urbaine peut être confiée en tout ou partie aux agents des espaces verts

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration, pilotage et coordination des schémas et des programmes de propriété publique
- Pilotage d'actions de sensibilisation et de plan qualité pour la propriété

AGENTE / AGENT DE PROPRIÉTÉ DES ESPACES PUBLICS

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent de nettoyage polyvalent
- Cantonnière / Cantonnier
- Agente / Agent d'entretien du domaine public
- Agente / Agent de lutte contre les pollutions

DÉFINITION

Effectue les opérations de nettoyage des voiries et des espaces publics

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à la direction de la propreté, du cadre de vie, de l'environnement, des services techniques, des espaces verts

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Nettoyement des voies, espaces publics et ouvrages d'art
- Constat et alerte de l'état de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers
- Médiation et relations à l'usager

COORDONNATRICE / COORDONNATEUR COLLECTE

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef d'équipe collecte
- Coordonnatrice / Coordonnateur de la gestion des déchets
- Assistante / Assistant collecte

DÉFINITION

Coordonne, organise les tournées de collecte et l'activité de la ou des équipes dont il a la charge et gère les remontées de données de la collecte

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à un syndicat intercommunal des déchets, à la direction de l'environnement et/ou gestion des déchets, ou à la direction des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation, coordination, suivi et optimisation des tournées des collectes
- Gestion des données et des équipements des collectes
- Participation à la politique de prévention et de gestion des déchets

AGENTE / AGENT DE COLLECTE

AUTRES APPELLATIONS

- Ripeuse / Ripeur
 - Equipière / Equipier de collecte
 - Chauffeuse-ripeuse / Chauffeur-ripeur
 - Définition
- Collecte les déchets ménagers et assimilés jusqu'à leur lieu de valorisation, de recyclage ou de réparation

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à un syndicat intercommunal des déchets, à la direction de l'environnement et/ou gestion des déchets, ou à la direction des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Adjointes techniques territoriales (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Vigilance sur les risques liés à la circulation, à la collecte ou au déchargement
- Vérification des déchets collectés et signalement des dépôts sauvages
- Vérification des contenants et des réceptacles

AGENTE / AGENT DE DÉCHÈTERIE

AUTRES APPELLATIONS

- Gardienne / Gardien de déchèterie
- Gestionnaire de déchèterie
- Agente / Agent valoriste

DÉFINITION

Assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchèterie, d'une plate-forme de tri ou de compostage ou d'une ressourcerie

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à un syndicat intercommunal des déchets, à la direction de l'environnement et/ou gestion des déchets, ou à la direction des services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réception des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les filières
- Gestion et suivi des rotations des bennes
- Gardiennage et protection du site
- Exploitation de plate-forme de compostage

RESPONSABLE DE LA GESTION DES DÉCHETS

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable technique de la gestion des déchets
- Responsable de service déchets
- Responsable prévention des déchets
- Responsable de la collecte des déchets
- Responsable des déchèteries

DÉFINITION

Participe à l'élaboration, met en œuvre et contrôle les projets et les opérations de gestion des déchets en régie ou délégués à des prestataires. Est garant de l'évacuation et de la valorisation des déchets, en conformité avec les réglementations

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à la direction de l'environnement ou de gestion des déchets, ou à la direction des services techniques des communes et groupement de communes, ou d'un syndicat intercommunal des déchets

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Pilotage de la gestion des déchets
- Organisation, optimisation et mise en œuvre des orientations et des projets de gestion des déchets

➤ RESPONSABLE TRAITEMENT DES DÉCHETS

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable d'exploitation et de traitement des déchets
- Responsable d'unité de valorisation énergétique

DÉFINITION

Pilote un service traitement des déchets. Participe à l'élaboration, met en œuvre et contrôle les projets et les opérations de traitement des déchets en régie ou délégués à des prestataires. Est garant de l'évacuation et de la valorisation des déchets, en conformité avec les réglementations

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à la direction de l'environnement ou de gestion des déchets, ou à la direction des services techniques des communes et groupement de communes, ou d'un syndicat intercommunal des déchets

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Optimisation du traitement des déchets
- Pilotage du traitement gestion des déchets

A man with a beard and mustache, wearing a white button-down shirt and a yellow hard hat, stands with his arms crossed. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background is a blurred outdoor setting.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

**> EAU ET
ASSAINISSEMENT**

DIRECTRICE / DIRECTEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable du service eau potable et assainissement

DÉFINITION

Propose et supervise la mise en œuvre d'une stratégie globale, technique et financière, en matière d'eau potable et d'assainissement. Élabore la programmation des travaux d'investissement, des missions d'entretien et de contrôle des réseaux, de leurs équipements et des systèmes de traitement. Élabore des propositions et des scénarios d'actions en matière de ressources en eau. Coordonne et instruit des projets et des études de recherche en eau ou de protection des captages

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, syndicats, EPCI
- Rattaché à la direction de l'environnement, à la direction des services techniques ou à la direction générale des services

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière d'eau potable et d'assainissement
- Organisation et mise en œuvre d'une politique publique en matière d'eau potable et d'assainissement
- Coordination, pilotage et évaluation des projets
- Élaboration de propositions et de scénarios d'actions en matière de ressources en eau
- Coordination et instruction de projets et d'études de recherche en eau ou de protection des captages

RESPONSABLE D'EXPLOITATION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Organise et met en œuvre la politique d'exploitation d'eau potable et d'assainissement de la collectivité. Gère et exploite les infrastructures de collecte, de transport, de distribution et/ou du traitement de l'eau potable

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché à la direction de l'eau et de l'assainissement

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation et mise en œuvre de la politique d'exploitation d'eau potable et d'assainissement
- Gestion et exploitation de collecte, transport, de la distribution et/ou du traitement de l'eau
- Instruction des demandes d'urbanisme

AGENTE / AGENT CHARGÉ-E DE CONTRÔLE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

AUTRES APPELLATIONS

- Contrôleuse / Contrôleur de dispositif autonome ou d'assainissement non collectif (ANC)

DÉFINITION

Contrôle la conformité aux règlements en matière de dispositifs d'assainissement collectif et autonome et aux branchements des abonnés sur le réseau collectif.

Instruit et contrôle les dossiers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché généralement à la direction de l'environnement ou aux services techniques dans les communes ou les structures intercommunales, au service d'assistance technique à l'entretien des stations d'épuration dans les conseils généraux

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Contrôler la conformité aux règlements en matière de dispositifs d'assainissements collectif et autonome et aux branchements des abonnés sur le réseau collectif
- Instruction et contrôle des dossiers

RESPONSABLE DE STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE OU D'ÉPURATION

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef d'usine eau potable
- Cheffe / Chef de station
- Responsable du contrôle des stations d'épuration
- Cheffe / Chef de station de traitement
- Technicienne / Technicien de service d'assistance technique à l'eau potable (SATEP)

• Technicienne / Technicien de service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE)

Définition

Organise, planifie et réalise les contrôles des équipements d'eau potable et d'assainissement collectif. Évalue les performances des stations d'épuration. Réalise l'audit et l'assistance à la mise en place des équipements d'autosurveillance et des autocontrôles

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, peut exercer en agence régionale pour l'environnement
- Rattaché généralement à la direction de l'environnement et de l'aménagement rural, au service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration
- Cadres statutaires
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation, planification et réalisation des contrôles des équipements de stations d'eau potable ou d'assainissement collectif
- Évaluation des performances des stations d'épuration
- Conseil aux exploitants, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage
- Réalisation d'audit des équipements d'autosurveillance et visites de terrain et des bilans
- Assistance à la mise en place de l'autosurveillance et des autocontrôles

AGENTE / AGENT D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Fontainière / Fontainier
- Égoutière / Égoutier
- Releveuse / Releveur de compteurs d'eau

DÉFINITION

Entretient les réseaux d'eaux usées et d'eau potable. Relève et change les compteurs d'eau potable. Réalise les branchements des installations privées sur le réseau public

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché à la direction de l'eau et de l'assainissement ou aux services techniques

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Entretien des réseaux d'eaux usées et d'eau potable
- Relevé de compteurs, changement de compteur d'eau potable
- Réalisation de branchements des installations privées sur le réseau public

AGENTE / AGENT D'ENTRETIEN DE STATIONS D'EAU POTABLE ET D'ÉPURATION

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'entretien de station d'épuration ou de station de traitement d'eau potable
- Définition
Surveillance et maintient les stations d'épuration et leurs annexes. Assure les mesures d'autocontrôle, d'entretien et de réglage des stations d'eau potable et d'épuration

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché à la direction eau et assainissement, ou au service technique

CADRES STATUTAIRES

- Adjointes techniques territoriales (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Surveillance et maintenance de la station et des annexes
- Réalisation et suivi des mesures d'autocontrôle, d'entretien et de réglage des points de contrôles
- Gestion des boues produites

SERVICES À LA POPULATION



> SOCIAL

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE L'ACTION SOCIALE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de centre communal d'action sociale
- Directrice / Directeur des affaires sociales
- Directrice / Directeur de l'action sociale et de la solidarité
- Directrice / Directeur autonomie
- Directrice / Directeur enfance famille

DÉFINITION

Participe à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité. Coordonne les services de l'action sociale. Conduit la politique sociale et son évaluation

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché à la direction générale

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organiser et mettre en œuvre la politique sociale sur le territoire
- Mettre en œuvre l'offre de service sur le territoire
- Impulser une dynamique de réflexion et d'innovation en matière d'intervention sociale et médico-sociale
- Gérer les établissements et services sociaux et médico-sociaux

► CADRE EN CHARGE DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT ET DE SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de foyer de l'enfance
- Directrice / Directeur de maison d'enfants à caractère social
- Directrice / Directeur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Directrice / Directeur ou responsable d'établissement pour personnes âgées (foyer-logement, résidence pour personnes âgées)
- Directrice / Directeur ou responsable de centre d'hébergement et de réadaptation sociale, d'unité d'accueil de jour
- Directrice / Directeur ou responsable de service d'aide à domicile
- Directrice / Directeur ou responsable de service de soins infirmiers à domicile

DÉFINITION

Dirige un établissement ou un service accueillant des publics vulnérables, en liaison avec les partenaires associatifs et institutionnels du secteur social et médico-social

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, structure intercommunale, commune, CCAS/CIAS

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A, filière Sociale)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Définition et pilotage du projet d'établissement et du service
- Pilotage de l'évaluation de l'établissement et du service
- Conception, mise en œuvre et évaluation de l'accompagnement des personnes accueillies
- Animation et pilotage d'équipes pluriprofessionnelles

RESPONSABLE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

AUTRES APPELLATIONS

- Cadre en charge de la protection de l'enfance
- Cadre de l'aide sociale à l'enfance
- Responsable territorial-e enfance-famille
- Responsable d'unité d'aide sociale à l'enfance

DÉFINITION

Met en œuvre et conduit la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance en liaison avec des partenaires

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département
- Généralement rattaché à la direction de la solidarité, de la prévention et de l'action sociale, ou des interventions sanitaires et sociales, etc.

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Garantie de la qualité de l'évaluation de la situation familiale
- Décision et mise en œuvre des mesures d'aide sociale à l'enfance
- Conception et mise en œuvre du projet pour l'enfant
- Coordination des partenaires et des acteurs de l'aide sociale à l'enfance
- Contrôle et garantie de l'application du droit de l'enfant et de la famille
- Conseil technique et soutien des équipes
- Participation à la politique départementale en matière de protection de l'enfance
- Mise en œuvre des procédures d'adoption

RESPONSABLE TERRITORIAL-E D'ACTION SOCIALE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable d'unité territoriale d'action sociale

DÉFINITION

Anime et coordonne, sur le territoire (infra départemental, infra communal, etc.), le développement social local et pilote le projet de territoire dans ce domaine. Dirige l'équipe de travailleurs sociaux, médico-sociaux. Centralise, analyse, évalue et transmet les données et observations permettant de cerner les besoins sociaux et leurs évolutions

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département principalement, intercommunalité ou commune
- Rattaché à la direction de la solidarité, de la prévention et de l'action sociale, ou des interventions sanitaires et sociales, ou d'une direction de CCAS/CIAS

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conception et mise en œuvre d'un projet de territoire
- Pilotage de projets d'action sociale et médico-sociale
- Impulsion et coordination de la participation des acteurs locaux
- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière d'intervention sociale

CONSEILLÈRE / CONSEILLER D'ACTION SOCIALE

AUTRES APPELLATIONS

- Référente / Référent technique d'action sociale
- Adjointe / Adjoint du délégué territorial d'action sociale
- Chargée / Chargé de mission des affaires sociales

DÉFINITION

Recense les besoins, propose et participe à la mise en œuvre de la politique sociale et/ou sectorielle dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Exerce une fonction de conseil ou d'expertise auprès de la direction et/ou du délégué et des équipes de terrain. Encadre éventuellement un service ou une mission dans une unité territoriale

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département principalement, intercommunalité ou commune
- Rattaché à la direction de la solidarité, de la prévention et de l'action sociale, ou des interventions sanitaires et sociales, ou d'une direction de CCAS/CIAS

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des priorités pour les services sociaux
- Conseil technique et soutien aux pratiques professionnelles
- Assistance aux partenaires internes et externes pour le montage de projets collectifs

PSYCHOLOGUE

AUTRES APPELLATIONS

- Psychologue clinicien-ne

DÉFINITION

Garantir, reconnaître et respecter la subjectivité et les conditions les plus favorables en fonction des publics, garantir le "bien-être" des personnes dans leur dimension psychique

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché à la direction de l'action sociale, ou de la solidarité départementale

CADRES STATUTAIRES

- Psychologues territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conduite d'entretiens cliniques
- Réalisation d'observations cliniques des personnes accueillies
- Réalisation d'évaluations psychologiques
- Prise en charge individuelle ou collective des personnes accueillies
- Conseil technique aux professionnels et aux acteurs territoriaux
- Animation de collectifs avec les publics concernés par la mission
- Animation de la réflexion avec les professionnels

TRAVAILLEUSE / TRAVAILLEUR SOCIAL-E

AUTRES APPELLATIONS

- Assistante / Assistant de service social
- Éducatrice / Éducateur spécialisé-e
- Conseillère / Conseiller en économie sociale et familiale

DÉFINITION

Contribue, dans le cadre d'une démarche éthique et déontologique, à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché aux services d'action sociale

CADRES STATUTAIRES

- Assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie B, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration d'un diagnostic psychosocial
- Accompagnement social et/ou éducatif de la personne
- Accompagnement des personnes dans le cadre de projets collectifs
- Médiation et négociation auprès des organismes
- Instruction administrative des dossiers
- Accueil et tutorat des élèves et stagiaires
- Pilotage et animation de projets et actions de prévention

CHARGÉE / CHARGÉ D'ACCUEIL SOCIAL

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'accueil social
- Agente / Agent polyvalent-e d'accueil social

DÉFINITION

Accueille le public des services sociaux. Accompagne la première demande au plan administratif. Identifie et qualifie la demande sociale et oriente vers les services ou les professionnels concernés

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché à la direction de l'action sociale

CADRES STATUTAIRES

- Agents sociaux territoriaux (catégorie C, filière Sociale)
- Adjointes administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Identification et qualification des demandes sociales
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Adaptation de l'accueil au public de l'action sociale

AGENTE / AGENT D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

AUTRES APPELLATIONS

- Technicienne / Technicien de l'intervention sociale et familiale

DÉFINITION

Assure l'action socio-éducative auprès des familles, à partir du support des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants. Contribue à l'autonomisation et à la prévention d'interventions plus lourdes, voire de placements en institution. Met en place des projets éducatifs et préventifs avec les personnes ou familles en difficulté temporaire

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, structure intercommunale, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché à la direction action sociale

CADRES STATUTAIRES

- Agents sociaux territoriaux (catégorie C, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accompagnement et aide aux personnes dans la vie quotidienne et l'aménagement du cadre de vie
- Soutien à la fonction parentale
- Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle
- Médiation entre individus, collectifs et structures
- Participation au diagnostic de la situation et à la proposition d'intervention
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions de développement territorial

ASSISTANTE / ASSISTANT FAMILIAL-E EN PROTECTION DE L'ENFANCE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Accueille, à son domicile, des enfants, des adolescents ou de jeunes majeurs en situation de placement. Leur prodigue des soins et effectue les tâches nécessaires à leur développement physique, mental et social

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département
- Rattaché aux services sociaux

CADRES STATUTAIRES

- Agents sociaux territoriaux (catégorie C, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe) Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil de l'enfant dans le respect de son développement intellectuel, physique, affectif et social
- Accompagnement éducatif de l'enfant
- Accompagnement et soutien de l'enfant dans ses relations avec ses parents
- Transmission d'informations et d'observations
- Participation au travail en équipe
- Gestion de la tension permanente entre spontanéité de l'accueil familial et position professionnelle

AIDE À DOMICILE

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'accompagnement à la vie quotidienne (PA-PH)
- Assistante / Assistant de vie
- Auxiliaire de vie sociale
- Auxiliaire de gériatrie ou de gérontologie

DÉFINITION

Contribue au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, malades ou rencontrant des difficultés permanentes ou passagères. Apporte une aide à la personne, dans son cadre de vie, pour l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne, une aide à l'entretien de la maison, un soutien psychologique et social

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, structure intercommunale, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché à la direction « action sociale » ou au service d'aide à domicile d'un CCAS/CIAS ou d'un syndicat mixte

CADRES STATUTAIRES

- Agents sociaux territoriaux (catégorie C, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accompagnement et aide aux personnes dans la vie quotidienne
- Aide à l'aménagement et à l'entretien du cadre de vie
- Aide au maintien de la vie sociale et relationnelle
- Participation à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance des personnes vulnérables
- Diagnostic des situations d'urgence, formulation et transmission de propositions

RÉFÉRENTE / RÉFÉRENT INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET PROFESSIONNELLE

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de projet emploi
- Référente / Référent unique insertion
- Accompagnatrice / Accompagnateur RSA
- Conseillère / Conseiller emploi insertion

DÉFINITION

Accueille et accompagne différents publics dans l'élaboration d'un parcours favorisant leur insertion socioprofessionnelle et/ou professionnelle

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Rattachement possible à un centre communal d'action sociale (CCAS), à une maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Selon la collectivité, rattaché à la direction du développement économique, de l'emploi, de l'action sociale, de l'insertion, service du PLIE

CADRES STATUTAIRES

- animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie B, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil, information et orientation des publics en insertion
- Évaluation des situations individuelles
- Élaboration et accompagnement du parcours individualisé d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle



SERVICES À LA POPULATION

**> ÉDUCATION ET
ANIMATION**

DIRECTRICE / DIRECTEUR ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur petite enfance
- Directrice / Directeur des affaires scolaires, enseignement ou éducation
- Directrice / Directeur de l'enfance, de la jeunesse

DÉFINITION

Participe à la définition du projet éducatif global de la collectivité. Pilote des projets enfance, jeunesse et éducation. Encadre et organise les services et les équipements rattachés à sa direction

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, CCAS/CIAS, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché aux services à la population au sein d'une direction enfance jeunesse ou affaires scolaires, ou directement rattaché à la direction générale

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A, filière Sociale)
- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A, filière Sportive)
- Puéricultrices cadres territoriaux de santé (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière d'enfance, jeunesse et éducation
- Pilotage opérationnel de projets enfance, jeunesse et éducation
- Établissement et mise en œuvre de partenariats
- Animation et coordination des équipes
- Organisation et gestion des équipements

COORDONNATRICE / COORDONNATEUR ENFANCE- JEUNESSE-ÉDUCATION

AUTRES APPELLATIONS

- Coordonnatrice / Coordonnateur petite enfance
- Coordonnatrice / Coordonnateur temps libre
- Coordonnatrice / Coordonnateur jeunesse
- Coordonnatrice / Coordonnateur veille éducative
- Coordonnatrice / Coordonnateur réussite éducative
- Coordonnatrice / Coordonnateur de réseau rural d'éducation
- Cheffe / Chef de service enfance-jeunesse-éducation

DÉFINITION

Coordonne les activités des établissements, dispositifs et services petite enfance, enfance, jeunesse, éducation, etc. dans le cadre du projet global de la collectivité, en lien avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- CCAS, CIAS, commune, structure intercommunale, département, région
- Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation ou directement à la direction générale

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Puéricultrices cadres territoriaux de santé (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Puéricultrices territoriales (catégorie A, filière Médico-sociale)

- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A, filière Sportive)
- Éducatrices territoriales de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale)
- Infirmiers territoriaux (catégorie B, filière Médico-sociale)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Impulsion et mise en œuvre des politiques enfance, jeunesse et éducation
- Mise en adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des familles
- Animation opérationnelle des partenariats

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de crèche
- Directrice / Directeur de halte-garderie
- Directrice / Directeur de structure multi-accueil

DÉFINITION

Dirige une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, structure intercommunale, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché à une direction de l'enfance/jeunesse

CADRES STATUTAIRES

- Éducateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale)
- Puéricultrices cadres territoriaux de santé (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Puéricultrices territoriales (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conseil technique et soutien des équipes
- Conception, animation et mise en œuvre du projet d'établissement
- Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux
- Conception et mise en œuvre du projet pédagogique de la structure
- Développement d'une culture de la bientraitance
- Garantie du bien-être et de la santé des enfants accueillis

ANIMATRICE / ANIMATEUR DE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

AUTRES APPELLATIONS

- Animatrice / Animateur relais assistantes maternelles/parents
- Conseillère et animatrice / Conseiller et animateur en accueil petite enfance
- Responsable de relais assistantes maternelles

DÉFINITION

Anime, en lien avec les partenaires, un lieu d'informations et d'échanges au bénéfice des assistantes maternelles non permanentes et des parents

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, structure intercommunale, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché à la direction de l'enfance ou à la direction générale

CADRES STATUTAIRES

- Puéricultrices territoriales (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Psychologues territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie B, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil, conseil et organisation d'un lieu d'information, d'échanges et d'accès aux droits
- Organisation d'un lieu d'information et d'accès aux droits
- Développement et animation d'un réseau de partenaires
- Animation et professionnalisation des assistantes maternelles

ÉDUCATRICE / ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable adjoint-e pédagogique d'établissement d'accueil de jeunes enfants
- Responsable adjoint-e d'établissement d'accueil de jeunes enfants

DÉFINITION

Conçoit et met en œuvre les projets pédagogiques et coordonne les projets d'activités qui en découlent. Accompagne les parents dans l'éducation de leur enfant

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- CCAS, CIAS, commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à une direction de l'enfance/jeunesse

CADRES STATUTAIRES

- Éducateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à l'élaboration du projet d'établissement
- Élaboration et mise en œuvre des projets pédagogiques
- Gestion de la relation avec les parents ou les substituts parentaux
- Animation et mise en œuvre des activités éducatives
- Participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants
- Soutien à la parentalité dans le cadre de l'accueil-PMI
- Formation et encadrement des stagiaires

ASSISTANTE / ASSISTANT ÉDUCATIF-VE PETITE ENFANCE

AUTRES APPELLATIONS

- Assistante / Assistant petite enfance
- Assistante / Assistant maternel-le en crèche familiale
- Auxiliaire de puériculture

DÉFINITION

Organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- CCAS, CIAS, commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à une direction de l'enfance/jeunesse

CADRES STATUTAIRES

- Auxiliaires de puériculture territoriaux (catégorie C, filière Médico-sociale)
- Agents sociaux territoriaux (catégorie C, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement

AGENTE / AGENT D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉDUCATION DE L'ENFANT

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent spécialisé-e des écoles maternelles

DÉFINITION

Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). Prépare et met en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à la direction des affaires scolaires, de l'éducation ou de l'enfance

CADRES STATUTAIRES

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (catégorie C, filière Sociale)
- Agents sociaux territoriaux (catégorie C, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants
- Assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques
- Participation aux projets éducatifs

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉQUIPEMENT SOCIOCULTUREL

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de maison de quartier
- Directrice / Directeur de centre social
- Directrice / Directeur de maison pour tous
- Directrice / Directeur de maison des jeunes et de la culture
- Responsable de service animation sociale de quartier

DÉFINITION

Met en œuvre sur le territoire un projet global d'animation socioculturelle en concertation avec les partenaires et les habitants. Dirige un ou plusieurs équipements de proximité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Structure intercommunale, commune, CCAS/CIAS
- Généralement rattaché aux directions enfance/jeunesse, affaires sociales, développement et vie des quartiers, etc.

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- Conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations de l'équipement en matière socioculturelle
- Conception et pilotage stratégique du projet d'animation globale
- Développement et animation de réseaux
- Animation de la participation des habitants du territoire

RESPONSABLE DE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LOISIRS

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur d'équipement de loisirs
- Directrice / Directeur de structures d'accueil collectif de mineurs

DÉFINITION

Construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil de mineurs. Organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à un service enfance/jeunesse/éducation

CADRES STATUTAIRES

- Animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- Adjoints territoriaux d'animation (catégorie C, filière Animation)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques du projet éducatif local
- Conception et pilotage du projet pédagogique de la structure
- Développement des partenariats

ANIMATRICE / ANIMATEUR ENFANCE-JEUNESSE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service ou de l'équipement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à un service enfance/jeunesse/éducation

CADRES STATUTAIRES

- animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B, filière Sportive)
- adjoints territoriaux d'animation (catégorie C, filière Animation)
- opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie C, filière Sportive)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Animation des activités et accompagnement des publics accueillis
- Participation à l'élaboration du projet pédagogique

ANIMATRICE / ANIMATEUR ÉDUCATIF-VE ACCOMPAGNEMENT PÉRISCOLAIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Référente / Référent périscolaire
- Animatrice / Animateur périscolaire

DÉFINITION

Participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets enfance et jeunesse. Accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives. Participe à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et extrascolaires

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché à une direction de l'enfance/jeunesse

CADRES STATUTAIRES

- Animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- Adjoints territoriaux d'animation (catégorie C, filière Animation)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe) Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation d'un projet périscolaire
- Animation d'un cycle d'activités périscolaires
- Prise en charge des enfants et encadrement des animations
- Construction du lien avec les acteurs éducatifs et les parents



SERVICES À LA POPULATION

**> RESTAURATION
COLLECTIVE**

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de la restauration collective
- Directrice / Directeur de la restauration collective en régie
- Gestionnaire de la restauration collective

DÉFINITION

Organise et gère les moyens concourant à la production et à la distribution des repas servis aux différents convives de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, commune, structure intercommunale, CCAS/CIAS, collectivité dotée d'un restaurant administratif
- Selon la taille de la collectivité, rattaché soit à la direction générale soit à la direction des affaires scolaires ou du CCAS/CIAS

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de restauration collective
- Supervision de la production des prestations de restauration
- Accueil et animation du repas

RESPONSABLE QUALITÉ EN RESTAURATION COLLECTIVE

AUTRES APPELLATIONS

- Qualificatrice / Qualificateur en restauration collective
- Responsable du contrôle qualité
- Responsable qualité et méthodes en restauration collective
- Conseillère / Conseiller en restauration

DÉFINITION

Développe des outils de maîtrise, de suivi et d'évaluation de la qualité du service de restauration collective

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Structure intercommunale, commune, CCAS/CIAS
- Rattaché à la direction de la restauration collective, des affaires scolaires ou du CCAS/CIAS
- Conseil général et conseil régional, rattachement à la direction du patrimoine scolaire
- Rattachement possible à un établissement d'enseignement ou à un groupement d'établissements doté d'un service de restauration

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B, filière Médico-technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation de la qualité sous ses différentes composantes
- Formation du personnel de restauration

RESPONSABLE DE PRODUCTION CULINAIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef de cuisine
- Cheffe / Chef de fabrication en restauration collective
- Cheffe / Chef de production en restauration collective

DÉFINITION

Planifie, gère et contrôle les productions d'une unité centrale, de plusieurs unités de fabrication, d'une seule unité de fabrication ou d'un secteur de production (chaud, froid, pâtisserie, conditionnement, magasin)

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, commune, structure intercommunale, CCAS/CIAS, collectivité dotée d'un restaurant administratif
- Selon la taille de la collectivité, rattaché soit à la direction générale soit à la direction des affaires scolaires ou du CCAS/CIAS
- Rattachement possible à un établissement d'enseignement ou à un groupement d'établissements doté d'un service de restauration

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la démarche qualité
- Gestion et pilotage de la production

CUISINIÈRE / CUISINIER

AUTRES APPELLATIONS

- Pâtissière / Pâtissier
- Traiteuse / Traiteur
- Seconde / Second de cuisine

DÉFINITION

Fabrique des plats à partir des fiches techniques dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Collectivité territoriale dotée d'un service de restauration
- Au sein d'un établissement public d'enseignement doté d'un service de restauration, placé sous la double hiérarchie du chef d'établissement et de l'exécutif local
- Rattaché à la direction de la restauration collective, des affaires scolaires ou du CCAS/CIAS

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Production et valorisation de préparations culinaires
- Participation à la démarche qualité

RESPONSABLE DES SITES DE DISTRIBUTION DE REPAS

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable logistique restauration
- Responsable du suivi des offices

DÉFINITION

Anime, coordonne et assure la gestion de plusieurs lieux de restauration. Informe les différents acteurs (production, distribution, direction du service, mairie, directions d'école, usagers, services municipaux)

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, CCAS, commune ou structure intercommunale présentant un nombre de sites de restauration important
- Rattaché à la direction de la restauration collective, des affaires scolaires ou du CCAS/CIAS

CADRES STATUTAIRES

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Coordination de la distribution des repas
- Animation et communication dans les restaurants

RESPONSABLE D'OFFICE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de restaurant
- Responsable de satellite

DÉFINITION

Coordonne, gère les activités de distribution et participe à l'animation d'un restaurant de collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, commune, structure intercommunale, CCAS/CIAS, collectivité dotée d'un restaurant administratif
- Rattaché à la direction de la restauration collective, des affaires scolaires ou du CCAS/CIAS

CADRES STATUTAIRES

- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjointes techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Distribution et service des repas
- Accompagnement des convives pendant le temps du repas

AGENTE / AGENT DE RESTAURATION

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent polyvalent-e de production en restauration
- Agente / Agent de restaurant
- Aide de cuisine

DÉFINITION

Participe aux activités de production de repas, aux missions de réception, distribution et de service des repas, d'accompagnement des convives et d'entretien des locaux et matériels de restauration

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, commune, structure intercommunale, CCAS/CIAS, collectivité dotée d'un restaurant administratif
- Au sein d'un établissement public d'enseignement doté d'un service de restauration, placé sous la double hiérarchie du chef d'établissement et de l'exécutif local
- Rattaché à la direction de la restauration collective, des affaires scolaires ou du CCAS/CIAS

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance à la production de préparations culinaires
- Distribution et service des repas
- Accompagnement des convives pendant le temps du repas



SERVICES À LA POPULATION

> SANTÉ

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Médecin directrice / Médecin directeur
- Médecin directrice / Médecin directeur du SCHS
- Responsable de programmes de santé publique
- Directrice / Directeur du service ville-santé
- Directrice / Directeur du service environnement et santé publique
- Cheffe / Chef de service promotion de la santé

DÉFINITION

Contribue à la définition du projet global de santé publique de la collectivité (protection et promotion de la santé, politiques de la famille et de l'enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en risque d'exclusion). Impulse l'organisation et la mise en œuvre des plans d'action et pilote des projets. Dirige et organise les services et équipements chargés de la prévention et de la promotion de la santé individuelle et collective. Promeut la transversalité nécessaire entre directions de la collectivité pour inscrire la santé dans toutes les politiques

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Département, structure intercommunale, commune, région (dans le cadre de l'extension possible de leurs compétences santé)
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de santé publique et de promotion de la santé (évaluation d'impact sur la santé (EIS))
- Organisation des services à la population en matière de santé publique
- Conception et pilotage de projets de santé publique

MÉDECIN

AUTRES APPELLATIONS

- Médecin clinicien-ne
- Médecin de santé publique
- Médecin d'actions sanitaires
- Médecin coordinatrice / Médecin coordinateur
- Médecin PAPH (personnes âgées, personnes handicapées)
- Médecin de PMI
- Médecin d'insertion
- Médecin spécialiste (pédiatre, gynécologue, etc.)

DÉFINITION

Participe au parcours de santé de la population en lien avec les autres acteurs de santé. Conçoit et met en œuvre des projets de santé publique, de promotion et de prévention sur son territoire d'intervention. Participe à l'élaboration et à l'exécution de la politique départementale, communale ou intercommunale dans son domaine d'intervention (politique de la famille et de l'enfance, personnes âgées, handicapées, précarité, sécurité, santé publique, etc.)

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Généralement rattaché à la direction de l'action sociale

CADRES STATUTAIRES

- Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emploi, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à l'élaboration des orientations de la politique de santé
- Accompagnement des parcours de santé
- Appui et conseil technique auprès des équipes pluridisciplinaires
- Participation à la gestion des crises sanitaires
- Réalisation de consultations médicales générales ou spécialisées
- Agrément et contrôle des structures d'accueil
- Organisation et coordination de la prévention médico-sociale
- Collecte de données en épidémiologie

MÉDECIN DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

AUTRES APPELLATIONS

- Médecin du travail
- Médecin de santé au travail
- Médecin de prévention

DÉFINITION

Surveille la santé des personnels lors de l'examen annuel ou sur demande. Informe et conseille le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail. Participe à la prévention des risques

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, région, structure intercommunale, centre de gestion
- Généralement rattaché à la DRH ou la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risques
- Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail
- Veille sur le milieu du travail
- Mise en œuvre d'actions d'information sur l'hygiène et la sécurité

PHARMACIENNE / PHARMACIEN

AUTRES APPELLATIONS

- Pharmacienne / Pharmacien hospitalier
- Pharmacienne gérante / Pharmacien gérant

DÉFINITION

Gère les stocks de produits dont il effectue la commande et la dispensation. Gère le personnel et le budget de la pharmacie. Réalise des préparations pharmaceutiques

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Biologistes, vétérinaires, pharmaciens territoriaux (catégorie A, filière Médico-technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires
- Dispensation des articles pharmaceutiques et suivi thérapeutique
- Approvisionnement interne et externe
- Prévision et anticipation d'une situation sanitaire critique

SAGE-FEMME

AUTRES APPELLATIONS

- Sage-femme de PMI
- Sage-femme territorial-e

DÉFINITION

Assure sur son territoire d'intervention, auprès de la femme et de la femme enceinte, une prévention médico-psycho-sociale, un suivi gynécologique et un suivi global de la grossesse, du postnatal et du périnatal. Participe aux activités de planification, d'éducation familiale et d'accès à la contraception. Assure des actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché à la direction de la prévention et de la santé ou encore à la direction enfance et famille et plus particulièrement au service de PMI

CADRES STATUTAIRES

- Sages-femmes territoriales (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires
- Réalisation de consultations pré et postnatales
- Entretien prénatal précoce
- Préparation à la naissance et à la parentalité
- Dépistage et accompagnement des grossesses à risques médico-psycho-sociaux
- Réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention
- Organisation et animation d'actions de prévention individuelles ou collectives en matière de contraception, d'IST
- Travaux de recherche dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique

COORDONNATRICE / COORDONNATEUR DE SANTÉ

AUTRES APPELLATIONS

- Infirmière / Infirmier coordonnateur-trice
- Infirmière / Infirmier cadre de santé
- Puéricultrice / Puériculteur coordonnateur-trice

DÉFINITION

Organise et coordonne l'activité administrative, technique et médicale d'une équipe. Participe et met en œuvre une politique d'éducation à la santé et à la prévention

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département,
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Puéricultrices cadres territoriaux de santé (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Évaluation et contrôle de la qualité des soins
- Intervention ponctuelle en matière de soins
- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires

INFIRMIÈRE / INFIRMIER

AUTRES APPELLATIONS

- Infirmière / Infirmier de santé publique
- Infirmière / Infirmier en soins généraux

DÉFINITION

Protège, maintient, restaure la santé des personnes par la réalisation de soins infirmiers. Participe et met en œuvre une politique de promotion et d'éducation à la santé et à la prévention

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Infirmiers territoriaux en soins généraux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Infirmiers territoriaux (catégorie B, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires
- Évaluation des besoins de santé sur le territoire
- Organisation de campagnes de prévention et d'éducation à la santé
- Organisation de séances de vaccination
- Accueil des malades et recueil des besoins et attentes
- Application des premiers soins infirmiers
- Application des prescriptions médicales en matière de soins
- Gestion des dossiers médicaux
- Supervision du travail de l'aide-soignant

MASSEUSE-KINÉSITHÉRAPEUTE / MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

AUTRES APPELLATIONS

- Physiothérapeute

DÉFINITION

Effectue sur prescription médicale des actes réalisés de façon manuelle ou instrumentale, notamment à des fins de rééducation, qui ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B, filière Médico-technique)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil, examen du patient et consultation de son dossier médical
- Réalisation de bilans kinésithérapiques
- Massage manuel ou secondé par un appareil
- Surveillance de l'exécution des mouvements et correction des mauvaises attitudes
- Formation à l'utilisation de l'appareillage ortho-prothétique

ORTHOPHONISTE

AUTRES APPELLATIONS

- Orthophoniste rééducateur-trice en dyslexie-aphasie-troubles de la voix
- Logopède
- Logopédiste

DÉFINITION

Prévient, évalue et prend en charge les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, de compréhension et d'expression du langage oral et écrit par des actes de rééducation constituant un traitement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B, filière Médico-technique)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réalisation de bilans orthophoniques
- Élaboration d'un plan de soins
- Réalisation d'actes de rééducation
- Information, sensibilisation et accompagnement de l'entourage

ERGOTHÉRAPEUTE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Intervient dans un environnement médical, professionnel, éducatif et social. Évalue les capacités motrices, sensorielles, cognitives et psychique d'une personne, analyse ses besoins, son environnement et les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapeutique. Met en œuvre des soins et des interventions de prévention, d'éducation thérapeutique, de rééducation, de réadaptation et de réinsertion. Préconise et accompagne la mise en place des aides à la compensation du handicap

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département,
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B, filière Médico-technique)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emploi, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires
- Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapeutique
- Réalisations de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale
- Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation
- Conseil, éducation, prévention et expertise vis-à-vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions
- Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement

PSYCHOMOTRICIENNE / PSYCHOMOTRICIEN

AUTRES APPELLATIONS

- Rééducatrice / Rééducateur en psychomotricité
- Psychorééducatrice / Psychorééducateur
- Thérapeute en psychomotricité

DÉFINITION

Réalise des bilans de développement psychomoteur sur prescription médicale, dans une triple fonction de prévention, de rééducation et de thérapie. Effectue des soins et activités de rééducation et de stimulation sensorielle

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B, filière Médico-technique)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Information, sensibilisation et accompagnement de l'entourage
- Réalisation de bilans psychomoteurs
- Élaboration de projets thérapeutiques
- Prévention, rééducation et stimulation psychomotrices

MANIPULATRICE / MANIPULATEUR D'ÉLECTRORADIOLOGIE

AUTRES APPELLATIONS

- Technicienne / Technicien de radiologie
- Technicienne / Technicien en imagerie médicale
- Technicienne / Technicien en médecine nucléaire
- Technicienne / Technicien en électrophysiologie
- Manipulatrice / Manipulateur en radiothérapie

DÉFINITION

Utilise, sous la responsabilité d'un médecin, les rayonnements ionisants, dans un but diagnostique et thérapeutique et réalise des images médicales

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B, filière Médico-technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires
- Accueil du patient
- Réalisation d'examens radiologiques
- Traitement des images et signaux
- Réalisation de traitements par utilisation d'appareils ionisants
- Gestion des appareils, des médicaments et produits radioactifs

PUÉRICULTRICE / PUÉRICULTEUR

AUTRES APPELLATIONS

- Puéricultrice / Puériculteur de PMI
- Puéricultrice / Puériculteur de service de santé scolaire

DÉFINITION

Assure la protection et la promotion de la santé de l'enfant et de sa famille. Conseille et accompagne les parents. Participe à la surveillance et à la protection des mineurs en danger. Participe à l'agrément et au suivi des assistantes maternelles

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention ou à la direction des interventions sanitaires et sociales

CADRES STATUTAIRES

- Puéricultrices territoriales (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Puéricultrices cadres territoriaux de santé (catégorie A, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires
- Gestion des dossiers médicaux
- Accompagnement des familles dans le processus de parentalité
- Réalisation d'interventions à caractère sanitaire et psychosocial
- Participation à l'instruction des agréments, suivi et formation des assistantes maternelles
- Réalisation du bilan des enfants de 3-4 ans en école maternelle
- Conduite de projet d'éducation à la santé
- Suivi des enfants et des familles dans le cadre du signalement des mauvais traitements aux mineurs
- Suivi des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

AIDE-SOIGNANTE / AIDE-SOIGNANT

AUTRES APPELLATIONS

- Auxiliaire de soins

DÉFINITION

Dispense des soins de bien-être et de confort aux personnes admises dans un service médical. Participe à la gestion et à l'entretien de l'environnement de la personne

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département,
- Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention

CADRES STATUTAIRES

- Auxiliaires de soins territoriaux (catégorie C, filière Médico-sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil et prise en charge des patients et de leur famille
- Identification de l'état de santé du patient
- Réalisation de soins courants et assistance de l'infirmier
- Réalisation de soins d'hygiène et de confort et de soins préventifs
- Désinfection et stérilisation des matériels et équipements

RESPONSABLE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur ou responsable de SCHS
- Responsable en ingénierie de santé environnementale
- Responsable santé-environnement
- Chargée / Chargé de mission santé-environnement
- Ingénieure / Ingénieur santé-environnement
- Ingénieure / Ingénieur en génie sanitaire
- Médecin directrice / directeur santé-environnement

DÉFINITION

Analyse les risques sanitaires pour l'homme liés aux milieux et aux modes de vie. Propose et/ou met en œuvre et évalue des programmes d'action, de contrôle, de prévention, de protection ou de correction en matière de santé environnementale

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Services communaux d'hygiène et de santé, directions de la santé, de l'environnement et de la prévention des risques
- Peut être rattaché à la direction de la santé publique, de la réglementation, de l'environnement ou à la DGS

CADRES STATUTAIRES

- Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emploi, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Pilotage de la gestion et de la prévention de risques sanitaires et environnementaux
- Participation à l'élaboration des politiques de santé publique et de santé environnementale
- Organisation de l'exécution et du contrôle des règles d'hygiène et des missions réglementaires

TECHNICIENNE / TECHNICIEN DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

AUTRES APPELLATIONS

- Inspectrice / Inspecteur de salubrité
- Technicienne / Technicien sanitaire
- Inspectrice / Inspecteur sanitaire

DÉFINITION

Participe à l'élaboration et à l'application de projets de protection contre les risques environnementaux et sanitaires. Applique les réglementations et conduit des actions de prévention, de mesure et de contrôle

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Services communaux d'hygiène et de santé, directions de la santé, de l'environnement et de la prévention des risques
- Généralement rattaché au responsable ou directeur de santé environnementale, ou au directeur du SCHS

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à l'élaboration de la politique de protection contre les risques environnementaux et sanitaires
- Application de la réglementation, organisation et réalisation des contrôles
- Analyse du risque et choix des mesures préventives et correctives

AGENTE / AGENT DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent de lutte antivectorielle
- Agente / Agent de salubrité
- Agente / Agent sanitaire
- Agente / Agent technique hygiène et salubrité

DÉFINITION

Effectue des interventions préventives et curatives d'hygiène de l'environnement et de salubrité sur le territoire de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Services communaux d'hygiène et de santé, directions de la santé, de l'environnement et de la prévention des risques
- Généralement rattaché au responsable ou directeur de santé environnementale, ou au directeur du SCHS

CADRES STATUTAIRES

- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Application de la réglementation en matière d'hygiène
- Réalisation de contrôles simples
- Application de mesures préventives et correctives

A close-up photograph of a woman with short dark hair, wearing a white lab coat, looking through a microscope. She has a slight smile and is looking towards the camera. In the background, another person in a white lab coat is partially visible, also working with a microscope. The scene is set in a bright, clean laboratory environment.

SERVICES À LA POPULATION

> LABORATOIRES

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE LABORATOIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de laboratoire d'analyses
- Directrice / Directeur de laboratoire vétérinaire

DÉFINITION

Assure la direction administrative, scientifique et technique du laboratoire. Pilote l'ensemble des ressources pour permettre de réaliser des analyses dans les domaines du contrôle environnemental et sanitaire des milieux, de l'hygiène alimentaire, de la santé animale et de la santé des végétaux

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à une unité intégrée à une direction (eau, assainissement, agriculture, économie)

CADRES STATUTAIRES

- Biologistes, vétérinaires, pharmaciens territoriaux (catégorie A, filière Médico-technique)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques du laboratoire et à leur mise en œuvre
- Assistance et conseil aux élus et organismes extérieurs en matière de risques environnementaux, sanitaires et de santé publique

RESPONSABLE QUALITÉ EN LABORATOIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Qualiticienne / Qualiticien

DÉFINITION

Développe et coordonne la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des unités techniques du laboratoire

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction du laboratoire

CADRES STATUTAIRES

- Biologistes, vétérinaires, pharmaciens territoriaux (catégorie A, filière Médico-technique)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Définition et mise en place de la démarche qualité dans le laboratoire
- Pilotage de projets qualité
- Organisation et maintien de la certification et accréditation
- Évaluation de la démarche qualité

RESPONSABLE MÉTROLOGIE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable des équipements et matériels de laboratoires

DÉFINITION

Contrôle l'ensemble des équipements et matériels du laboratoire. Apporte son aide technique aux agents dans la mise au point et le bon usage des équipements et matériels

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché à la direction du laboratoire

CADRES STATUTAIRES

- Biologistes, vétérinaires, pharmaciens territoriaux (catégorie A, filière Médico-technique)
- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Contrôle des équipements et appareils utilisés dans le laboratoire
- Suivi et aide technique aux utilisateurs des différents équipements, matériels et appareils
- Gestion des relations avec les installateurs et les entreprises de maintenance et d'entretien des appareils suivis métrologiquement

TECHNICIENNE / TECHNICIEN DE LABORATOIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Laborantine / Laborantin

DÉFINITION

Réalise des analyses, à partir de prélèvements, dans les domaines de l'environnement, de l'hygiène alimentaire, de la santé des végétaux et/ou de la santé animale. Assure des contrôles dans le cadre de la démarche

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction du laboratoire

CADRES STATUTAIRES

- Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emploi, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la démarche qualité du laboratoire
- Analyse des prélèvements et des échantillons réalisés
- Utilisation, contrôle et entretien du matériel et métrologie
- Participation à l'élaboration des rapports d'essais

PRÉLEVEUSE / PRÉLEVEUR

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Effectue les prélèvements, leur acheminement et stockage. Effectue des mesures sur site et prépare des échantillonnages

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché à la direction du laboratoire, au service eau potable et assainissement, hygiène alimentaire, ou santé animale ; peut être rattaché à un service d'analyse d'une direction ou à un bureau d'hygiène

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réalisation, conditionnement et transport des prélèvements
- Remise des prélèvements aux unités d'analyses
- Entretien, maintenance et métrologie des matériels utilisés
- Participation à la démarche qualité du laboratoire

AIDE DE LABORATOIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Préparatrice / Préparateur en laboratoire

DÉFINITION

Réalise la préparation du matériel, des consommables et réactifs nécessaires aux analyses et veille aux exigences de propreté et de mise en œuvre dans le cadre des normes et des bonnes pratiques. Veille à la gestion des déchets

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction du laboratoire

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Nettoyement des locaux et des matériels d'analyse
- Préparation des milieux de culture, des consommables et stérilisation du matériel
- Transmission d'informations



SERVICES À LA POPULATION

> POPULATION ET
FUNÉRAIRE

RESPONSABLE DU SERVICE POPULATION

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de l'état civil

DÉFINITION

Participe à la définition et met en œuvre les orientations stratégiques en matière de population. Participe à la définition des orientations stratégiques en matière d'offre de services. Optimise et développe les activités population de la collectivité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune
- En fonction de la taille de la collectivité, rattaché à la direction de la population, des affaires générales ou directement aux élus

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation du suivi de la liste électorale et des scrutins
- Organisation du recensement de la population
- Gestion des actes d'état civil

OFFICIERE / OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Instruit et constitue les actes d'état civil (naissance, mariage, adoption, décès, etc.) ; délivre les livrets de famille et assure la tenue administrative des registres. Assure l'accueil physique et téléphonique du public

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune
- Généralement rattaché aux services de l'état civil ou de la population

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réception des déclarations et établissement des actes d'état civil
- Accueil et renseignement du public
- Établissement des dossiers de mariage
- Tenue administrative des registres d'état civil

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE RÉGIE FUNÉRAIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de régie de pompes funèbres
- Directrice / Directeur des affaires funéraires

DÉFINITION

Organise et met en œuvre la politique funéraire de la collectivité. Participe à la définition des orientations stratégiques en matière d'offre de service et d'équipement. Optimise et développe les activités funéraires de la collectivité dans un cadre concurrentiel

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- En fonction de la taille de la collectivité, rattaché au service population, à la direction générale ou directement aux élus

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Gestion des bâtiments, infrastructures et matériels spécifiques
- Suivi des habilitations et des agréments de la structure et des capacités professionnelles des personnels
- Évaluation de la politique funéraire de la collectivité
- Animation d'un réseau de partenaires
- Promotion et communication sur les prestations et services funéraires de la collectivité
- Organisation de la relation d'information et de conseil à la population

CONSERVATRICE / CONSERVATEUR DE CIMETIÈRE

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable du service des cimetières

DÉFINITION

Gère les cimetières, les concessions et les espaces funéraires. Veille au contrôle des enregistrements des opérations funéraires dans l'enceinte des cimetières. Prépare l'actualisation du règlement des cimetières et veille à son respect

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché à la direction générale, au service de la population, voire des finances

CADRES STATUTAIRES

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emploi, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Délivrance et contrôle des titres de concessions
- Gestion du cimetière
- Préparation des travaux d'implantation des concessions

CONSEILLÈRE / CONSEILLER FUNÉRAIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Assistante / Assistant funéraire

DÉFINITION

Accueille et informe les familles sur les choix des fournitures et des prestations nécessaires aux obsèques. Prévoit l'organisation des obsèques et assure la liaison avec les différents officiants cultuels ou civils. Effectue les démarches administratives et renseigne les familles sur les démarches post-obsèques

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché à la direction générale ou de la population

CADRES STATUTAIRES

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil et renseignement des familles
- Négociation finale de l'organisation et des conditions de la prestation funéraire
- Déclaration des décès
- Montage des dossiers administratifs et financiers des familles
- Transmission des informations pour l'exécution de la prestation

MAÎTRESSE / MAÎTRE DE CÉRÉMONIE

AUTRES APPELLATIONS

- Ordonnatrice / Ordonnateur de pompes funèbres

DÉFINITION

Ordonnance et veille au bon déroulement des cérémonies d'obsèques. Assiste la famille en deuil. Encadre l'équipe de pompes funèbres

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché à la direction du service funéraire ou de la population

CADRES STATUTAIRES

- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil et renseignement des familles
- Ordonnancement des funérailles
- Gestion et coordination des différents prestataires et intervenants extérieurs

OPÉRATRICE / OPÉRATEUR DE CRÉMATION

AUTRES APPELLATIONS

- Conductrice / Conducteur de four de crémation
- Agente / Agent chargé-e des crémations

DÉFINITION

Conduit un four de crémation. Tient à jour le registre des crémations. Effectue la petite maintenance et l'entretien des installations techniques

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché à la direction des affaires funéraires ou de la population

CADRES STATUTAIRES

- Adjointes techniques territoriales (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accueil des usagers et des opérateurs funéraires
- Contrôle de la conformité des dossiers de crémation
- Mise en œuvre et contrôle de l'opération de crémation
- Remise des urnes et dispersion des cendres
- Maintenance des installations techniques
- Veille relative à la sécurité des installations

AGENTE / AGENT FUNÉRAIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Employée / Employé technique des services funéraires
- Porteuse-Fossoyeuse / Porteur-Fossoyeur

DÉFINITION

Procède aux ouvertures et fermetures de caveaux et aux creusements de fosses. Participe aux convois funèbres, effectue le portage des cercueils, la manipulation des corps lors des différentes opérations funéraires, et assure différents travaux d'exécution (mise en bière, inhumation, exhumation et réduction des corps). Conduit les véhicules funéraires et en assure l'entretien

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché à la direction des affaires funéraires ou de la population

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe) Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réception, toilette et habillage des défunts
- Préparation et portage des cercueils, mise en bière
- Conduite des fourgons mortuaires et des véhicules d'accompagnement
- Portage et mise en place des fleurs, couronnes et plaques
- Réalisation d'inhumations, exhumations, fossoyages

A portrait of a middle-aged man with a shaved head, wearing a grey sweater over a white collared shirt. He is smiling slightly and looking towards the camera. The background is a warm, orange-toned wall.

SERVICES À LA POPULATION

> SERVICES CULTURELS

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur du développement culturel territorial
- Directrice/ Directeur de la culture
- Directrice / Directeur des affaires culturelles
- Directrice / Directeur de la culture et du patrimoine
- Cheffe / Chef du service culturel

DÉFINITION

Après des élus, participe à l'élaboration et à la promotion de la politique culturelle de la collectivité. Pilote et évalue les projets culturels. Anime l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement territorial

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région

CADRES STATUTAIRES

- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- Conservateurs territoriaux du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)
- Conservateurs territoriaux de bibliothèques (catégorie A, filière Culturelle)
- Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Contribution à l'élaboration d'une politique culturelle
- Impulsion, pilotage et évaluation de projets culturels
- Développement et animation de partenariat

CHEFFE / CHEF DE PROJET CULTUREL

AUTRES APPELLATIONS

- Chargée / Chargé de mission culture
- Agente / Agent de développement culturel
- Conseillère / Conseiller culture
- Coordinatrice / Coordinateur de projet culturel

DÉFINITION

Dans un champ d'action particulier, organise, suit et valorise les manifestations, les équipements, les projets artistiques, culturels, patrimoniaux et territoriaux. Développe la médiation vers les publics

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région, établissement public de coopération culturelle
- Généralement rattaché à la direction générale des services ou à la direction des affaires culturelles, de l'animation ou de la population

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)
- animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Accompagnement des porteurs de projet
- Organisation et mise en œuvre de projets culturels de la collectivité
- Promotion des projets et des équipements
- Évaluation des projets culturels
- Développement des publics et des démarches de médiation

A close-up portrait of a woman with shoulder-length, wavy, reddish-brown hair. She is looking directly at the camera with a slight smile. She is wearing a black V-neck top. The background is a plain, light color.

SERVICES À LA POPULATION

**> ARTS ET TECHNIQUES
DU SPECTACLE**

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT CULTUREL

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de centre d'action culturelle, de maison de la culture, de théâtre, de salle de spectacle, de salle de cinéma

DÉFINITION

Dans le cadre de la politique culturelle définie par la collectivité, élabore et pilote la mise en œuvre d'un projet d'action culturelle et artistique pour l'établissement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Etablissement public de coopération culturelle (EPCC), régie
- Rattaché à la direction des affaires culturelles

CADRES STATUTAIRES

- Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A, filière Culturelle)
- Administrateurs territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration et mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'établissement
- Programmation artistique et culturelle de l'établissement
- Création, production et diffusion d'événements artistiques dans et hors les murs

RÉGISSEUSE / RÉGISSEUR DE SPECTACLE ET D'ÉVÉNEMENTIEL

AUTRES APPELLATIONS

- Régisseuse / Régisseur général-e
- Régisseuse / Régisseur son
- Régisseuse / Régisseur lumière
- Régisseuse / Régisseur plateau
- Régisseuse / Régisseur
- Responsable technique
- Directrice / Directeur technique

DÉFINITION

Conçoit et supervise la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement. Coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région, établissement culturel et patrimonial
- Selon la taille de la collectivité, rattaché à la direction technique de l'établissement culturel, à la direction des services techniques ou au service culturel

CADRES STATUTAIRES

- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Conduite des études techniques préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement
- Planification des installations nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements
- Organisation des conditions d'accueil des intervenants et des artistes
- Gestion de la sécurité du spectacle ou de l'événement
- Relations avec le public

TECHNICIENNE / TECHNICIEN DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

AUTRES APPELLATIONS

- Technicienne / Technicien son
- Technicienne / Technicien lumière
- Technicienne / Technicien plateau
- Électricienne / Électricien
- Machiniste
- Opératrice / Opérateur projectionniste
- Monteuse / Monteur
- Accessoiriste

DÉFINITION

Dans sa spécialité professionnelle, participe à la conception et met en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité d'un spectacle ou d'un événement

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région, établissement culturel et patrimonial
- Selon la taille de la collectivité, rattaché à la direction technique de l'établissement culturel, à la direction des services culturels, à un service animation, fêtes et cérémonies

CADRES STATUTAIRES

- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation aux études techniques
- Installation des matériels et équipements nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements
- Adaptation, contrôle des installations et mise en sécurité du plateau



SERVICES À LA POPULATION

**> BIBLIOTHÈQUES
ET CENTRES
DOCUMENTAIRES**

DIRECTRICE / DIRECTEUR DE BIBLIOTHÈQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de médiathèque
- Directrice / Directeur de centre documentaire
- Directrice / Directeur de bibliothèque départementale de prêt
- Directrice / Directeur adjoint-e de bibliothèque et de médiathèque
- Responsable du développement de la lecture publique

DÉFINITION

Définit les rôles et contributions de la bibliothèque en faveur des enjeux sociaux, économiques et culturels de la collectivité. Conduit un projet d'établissement, optimise et contrôle l'emploi des ressources

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Bibliothèque/médiathèque avec annexe(s) et/ou unité mobile ; bibliothèques en réseau ; bibliothèque départementale de prêt
- Généralement rattaché à la direction des affaires culturelles ou au directeur général adjoint chargé de la culture

CADRES STATUTAIRES

- Conservateurs territoriaux de bibliothèques (catégorie A, filière Culturelle)
- Bibliothécaires territoriaux (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement
- Programmation, mise en projet et conduite d'orientations documentaires et de services
- Veille et recherche scientifiques et techniques relatives au management des bibliothèques et aux politiques publiques

BIBLIOTHÉCAIRE

AUTRES APPELLATIONS

- Médiathécaire
- Bibliothécaire spécialisé-e (contenus, supports, publics)

DÉFINITION

Sélectionne et enrichit les ressources documentaires dans le cadre du projet et des objectifs de développement de la bibliothèque ou du centre documentaire. Participe à la conception et à la mise en œuvre d'installations et de services aux usagers. Apporte un soutien technique aux responsables de bibliothèques d'un secteur géographique sur un territoire rural. Assure la médiation entre les ressources documentaires, les services et les usagers. Conserve et assure la promotion des collections

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Bibliothèque/médiathèque avec annexe(s) et/ou unité mobile ; bibliothèques en réseau ; bibliothèque départementale de prêt
- Généralement rattaché à un service/ secteur spécifique au sein de la bibliothèque ou au directeur de l'établissement

CADRES STATUTAIRES

- Conservateurs territoriaux de bibliothèques (catégorie A, filière Culturelle)
- Bibliothécaires territoriaux (catégorie A, filière Culturelle)
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Programmation et gestion des ressources documentaires et des services
- Programmation et médiation culturelle entre les ressources documentaires et les usagers
- Participation à la programmation d'aménagements et d'équipements

CHARGÉE / CHARGÉ D'ACCUEIL EN BIBLIOTHÈQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Employée / Employé de bibliothèque
- Agente / Agent de bibliothèque

DÉFINITION

Accueille le public et entretient les collections (réception, équipement, petites réparations). Contrôle la qualité de la conservation. Gère les opérations de prêt et de retour et inscrit les usagers. Peut participer à l'acquisition et à la promotion des collections

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Bibliothèque/médiathèque avec annexe(s) et/ou unité mobile ; bibliothèques en réseau ; bibliothèque départementale de prêt
- Généralement rattaché à un service/ secteur spécifique au sein de la bibliothèque

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C, filière Culturelle)
- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Assistance au fonctionnement de l'établissement

DOCUMENTALISTE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Constitue et actualise un fonds documentaire et des outils de recherche adaptés aux besoins des demandeurs d'information et des utilisateurs potentiels. Effectue des recherches thématiques et une veille documentaire

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Généralement rattaché à un service, ou à la direction des affaires générales

CADRES STATUTAIRES

- Bibliothécaires territoriaux (catégorie A, filière Culturelle)
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration de la politique documentaire
- Construction et administration d'un système documentaire
- Gestion et traitement de l'information
- Élaboration de services et de produits documentaires
- Veille et recherche documentaire
- Pilotage et animation de la fonction documentation

SERVICES À LA POPULATION



> ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur de conservatoire
- Directrice / Directeur d'école de musique, de danse et d'art dramatique

DÉFINITION

Pilote le projet de l'établissement dans le cadre des schémas pédagogiques nationaux et du développement culturel de la collectivité. Organise et coordonne l'action pédagogique et administrative. Impulse les actions et garantit leur cohérence, définit des projets innovants en favorisant des partenariats, organise la communication générale de l'établissement.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction des affaires culturelles ou directement au directeur général adjoint chargé de la culture

CADRES STATUTAIRES

- Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A, filière Culturelle)
- Professeurs territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration et mise en œuvre d'un projet d'établissement
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et d'action culturelle
- Organisation des études
- Coordination et pilotage des projets pédagogiques et des pratiques collectives
- Animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique
- Conseil et orientation des élèves
- Recherche, création et production

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ARTS PLASTIQUES

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur d'établissement public de coopération culturelle d'enseignement supérieur artistique
- Directrice / Directeur d'établissement supérieur d'arts plastiques
- Directrice / Directeur d'école d'art communale ou intercommunale

DÉFINITION

Pilote le projet de l'établissement dans le cadre des programmes nationaux des diplômes préparés et du développement culturel de la collectivité. Organise et coordonne l'action pédagogique et administrative. Impulse les actions et garantit leur cohérence, définit des projets innovants en favorisant des partenariats, organise la communication générale de l'établissement.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction des affaires culturelles ou directement au directeur général adjoint chargé de la culture
- Cadres statutaires
- Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et d'action culturelle
- Animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique
- Élaboration d'un projet d'établissement et organisation des études
- Conseil et orientation des étudiants
- Coordination et pilotage des projets pédagogiques
- Recherche, création et production artistique

ENSEIGNANTE / ENSEIGNANT ARTISTIQUE

AUTRES APPELLATIONS

- Accompagnatrice / Accompagnateur
- Responsable et /ou coordonnatrice / coordinateur de département

DÉFINITION

A partir d'une expertise artistique et pédagogique, enseigne des pratiques artistiques spécialisées. Développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché à la direction de l'établissement

CADRES STATUTAIRES

- Assistants territoriaux d'enseignement artistique (catégorie B, filière Culturelle)
- Professeurs territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Enseignement d'une discipline artistique (musique, danse, théâtre)
- Organisation et suivi des études des élèves
- Évaluation des élèves
- Conduite et accompagnement de projets pédagogiques, artistiques et culturels
- Pratique artistique

ENSEIGNANTE / ENSEIGNANT EN ARTS PLASTIQUES

AUTRES APPELLATIONS

- Enseignante / Enseignant plasticien
- Enseignante / Enseignant en arts visuels et sonores

DÉFINITION

Conçoit et anime, par une pédagogie de recherche et de création, la formation de plasticiens dans le cadre des diplômes d'État

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché à la direction de l'établissement

CADRES STATUTAIRES

- Assistants territoriaux d'enseignement artistique (catégorie B, filière Culturelle)
- Professeurs territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration et organisation d'un projet pédagogique en lien avec le projet d'établissement
- Animation, mise en œuvre des cours et suivi personnalisé du parcours et du projet des étudiants
- Évaluation des étudiants
- Accompagnement à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement
- Recherche, innovation et veille artistique



SERVICES À LA POPULATION

**> ETABLISSEMENTS
ET SERVICES
PATRIMONIAUX**

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT PATRIMONIAL

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur des collections
- Directrice / Directeur de musée
- Directrice / Directeur de service d'archéologique
- Directrice / Directeur de la conservation départementale
- Directrice / Directeur des archives

DÉFINITION

Élabore et propose le projet scientifique et culturel de l'établissement patrimonial, pilote et met en œuvre l'ensemble des ressources nécessaires pour enrichir, conserver, transmettre, et valoriser un patrimoine

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché à la direction des affaires culturelles ou à la direction générale des services

CADRES STATUTAIRES

- Conservateurs territoriaux du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Élaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel de l'établissement
- Élaboration et mise en œuvre de la politique d'accueil et de développement des publics
- Enrichissement et gestion des collections et des fonds
- Organisation de la conservation préventive et curative
- Programmation culturelle et valorisation des collections et des fonds
- Veille et recherche scientifiques et techniques sur le champ patrimonial

ARCHÉOLOGUE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Gère, fouille, étudie et met en valeur des vestiges et des sites archéologiques conformément à la réglementation, à la politique d'aménagement et le développement culturel de la collectivité. Élabore et met en œuvre le projet scientifique et culturel du service et l'évalue

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction des affaires culturelles, parfois rattaché à la direction de l'aménagement ou à la direction générale
- Cadres statutaires
- Conservateurs territoriaux du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Direction et réalisation des opérations archéologiques
- Conduite d'expertise pour les musées d'archéologie et les sites archéologiques
- Réalisation des inventaires de sites archéologiques
- Conception, conduite et modélisation des procédures de recueil et traitement de données
- Veille et recherche scientifiques et techniques en archéologie
- Promotion du patrimoine archéologique

ARCHIVISTE

AUTRES APPELLATIONS

- Conservatrice / Conservateur d'archives
- Archiviste adjoint-e
- Responsable des archives

DÉFINITION

Collecte et conserve les archives. Conçoit et met en œuvre des instruments de recherche des archives dans le cadre d'un projet scientifique et culturel. Organise les services d'accueil et d'orientation du public et assure la promotion du fonds documentaire

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Généralement rattaché à la direction des affaires culturelles, à la direction générale des services ou directement au responsable du patrimoine
- Commune, structure intercommunale, département

CADRES STATUTAIRES

- Conservateurs territoriaux du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Collecte des fonds publics et privés
- Traitement et classement des fonds
- Conservation des fonds
- Communication des fonds d'archives au public
- Valorisation et médiation des fonds d'archives

MÉDIATRICE / MÉDIATEUR CULTUREL-LE

AUTRES APPELLATIONS

- Médiatrice / Médiateur du patrimoine
- Médiatrice / Médiateur scientifique
- Chargée / Chargé des publics
- Guide de musée
- Guide conférencière / Guide conférencier
- Animatrice / Animateur du patrimoine
- Chargée / Chargé de mission patrimoine
- Responsable du service des publics

DÉFINITION

Organise et met en œuvre les dispositifs de l'action culturelle en s'appuyant sur les expositions temporaires et permanentes et les collections. Sensibilise les publics au patrimoine par la mise en œuvre d'ateliers et de parcours pédagogiques et la diffusion de documents d'information

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché aux services culturels et à la direction du musée

CADRES STATUTAIRES

- Animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- Adjoints territoriaux d'animation (catégorie C, filière Animation)
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Définition de projets de médiation culturelle et d'animation des publics
- Animation d'activités culturelles et pédagogiques

➤ RÉGISSEUSE / RÉGISSEUR D'ŒUVRES

AUTRES APPELLATIONS

- Régisseuse / Régisseur scientifique
- Régisseuse / Régisseur des collections
- Régisseuse / Régisseur des expositions

DÉFINITION

Coordonne, aux plans physique, documentaire, administratif, juridique et financier, les mouvements internes et externes des œuvres

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction des affaires culturelles et au service de conservation de l'établissement

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Organisation administrative et juridique des mouvements d'œuvres
- Organisation logistique des mouvements d'œuvres et régie des collections
- Supervision du transport et de la livraison des œuvres
- Contrôle technique et scientifique des œuvres
- Régie d'expositions

RESTAURATRICE / RESTAURATEUR D'ŒUVRES

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Intervient directement sur le bien culturel endommagé afin de remédier aux dégradations, redonner de la lisibilité au document ou à l'objet, et en assurer la pérennité tout en respectant son intégrité

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Peut exercer dans des structures mixtes (public-privé)
- Généralement rattaché à la direction de l'action culturelle ou directement à la direction de l'établissement

CADRES STATUTAIRES

- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Examen des œuvres d'art et/ou objets à restaurer
- Restauration des œuvres d'art
- Conservation des œuvres et/ou des objets

CHARGÉE / CHARGÉ D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DU PATRIMOINE

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'accueil et de sécurité des musées
- Gardienne / Gardien de musée
- Surveillante / Surveillant de musée
- Agente / Agent de surveillance
- Caissière / Caissier

DÉFINITION

Veille aux œuvres, accueille le public, oriente et renseigne les visiteurs, s'assure du respect des règles de sécurité par le public. Effectue la manutention des objets et participe à la gestion des collections

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, département, région, structure intercommunale, établissement public
- Généralement rattaché au conservateur, au médiateur, au régisseur, à un autre cadre du musée

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C, filière Culturelle)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Surveillance de la sécurité des salles et des publics
- Petit entretien des locaux

A close-up portrait of a young man with short brown hair, blue eyes, and a light beard. He is smiling and looking directly at the camera. He is wearing a blue V-neck t-shirt with three gold buttons at the collar. The background is a plain, light grey color.

SERVICES À LA POPULATION

> SPORTS

DIRECTRICE / DIRECTEUR DU SERVICE DES SPORTS

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur des sports
- Responsable des sports
- Directrice / Directeur des activités physiques et sportives
- Chargée / Chargé de mission sport
- Directrice / Directeur du développement sportif
- Cheffe / Chef du service des sports

DÉFINITION

Propose aux élus des orientations en matière de politique sportive de la collectivité et pilote leur mise en œuvre. Dirige et organise les services chargés de la gestion administrative, technique et de l'animation des activités sportives et des équipements

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché au directeur général ou directeur général adjoint

CADRES STATUTAIRES

- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A, filière Sportive)
- Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B, filière Sportive)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Aide à la définition des orientations stratégiques en matière de politique publique des activités physiques et sportives
- Organisation, mise en œuvre et évaluation de la politique publique des activités physiques et sportives
- Coordination et conduite des projets sportifs
- Programmation et gestion des équipements sportifs

RESPONSABLE D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable d'un ou plusieurs établissements ou complexes sportifs
- Responsable d'une patinoire ou d'une piscine
- Responsable d'un centre équestre
- Responsable d'une base de loisirs et nautique
- Responsable d'un palais des sports

DÉFINITION

Gère et dirige un ou plusieurs établissements sportifs

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché en général à la direction des sports

CADRES STATUTAIRES

- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A, filière Sportive)
- Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B, filière Sportive)
- Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
- Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
- Rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière Administrative)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Planification de l'utilisation des ressources et de l'équipement
- Vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement
- Contrôle de l'entretien, la maintenance et la rénovation de l'équipement

RESPONSABLE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

AUTRES APPELLATIONS

- Responsable de l'animation et/ou éducation sportive
- Coordonnatrice / Coordonnateur d'activités sportives
- Responsable de l'événementiel sportif
- Cheffe / Chef de bassin
- Cheffe / Chef de piste

DÉFINITION

Met en œuvre la politique du service des sports en matière d'animation sportive, organise, encadre et contrôle sa réalisation

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Rattaché en général à la direction des sports

CADRES STATUTAIRES

- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A, filière Sportive)
- Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B, filière Sportive)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Encadrement, enseignement et animation d'activités physiques et sportives
- Proposition et mise en œuvre de projets dans le domaine des activités physiques et sportives
- Management des équipes d'animation et éducation sportive

ANIMATRICE-ÉDUCATRICE / ANIMATEUR-ÉDUCATEUR SPORTIF-VE

AUTRES APPELLATIONS

- Éducatrice / Éducateur des activités physiques et sportives
- Animatrice / Animateur sportif-ve
- Animatrice / Animateur des activités physiques et sportives
- Maîtresse nageuse sauveteuse / Maître nageur sauveteur

DÉFINITION

Participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché aux services des sports, de l'éducation, de la jeunesse ou de l'animation socioculturelle
- Possibilité de mise à disposition de clubs sportifs ou associations

CADRES STATUTAIRES

- Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B, filière Sportive)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Encadrement, enseignement et animation d'activités physiques et sportives
- Organisation et/ou mise en œuvre de manifestations sportives
- Surveillance et sécurité des activités

AGENTE / AGENT D'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LUDIQUES

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent d'accueil des équipements sportifs
- Agente / Agent de surveillance des équipements sportifs
- Agente / Agent d'entretien et de gardiennage des équipements sportifs
- Agente / Agent d'entretien des aires de jeux

DÉFINITION

Effectue les travaux d'entretien et de première maintenance des équipements, matériels sportifs et aires de jeux. Assure la surveillance des équipements et des usagers et veille au respect des normes de sécurité. Accueille et renseigne les usagers

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département, région
- Généralement rattaché au service des sports, aux services techniques ou au service espaces verts

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie C, filière Sportive)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Contrôle des installations et entretien des équipements, matériels et sites sportifs ou ludiques
- Surveillance de la sécurité des usagers et des installations ; gestion de la signalétique
- Installation et stockage des équipements et du matériel



POLICE
MUNICIPALE

SÉCURITÉ

> PRÉVENTION
ET SÉCURITÉ

RESPONSABLE DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef de la police municipale
- Directrice / Directeur de la police municipale

DÉFINITION

Dirige et coordonne le service de police municipale. Organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions. Développe une relation de proximité avec la population

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Placé hiérarchiquement sous l'autorité du directeur général des services
- En sa qualité d'APJA, placé sous l'autorité judiciaire du maire, de l'OPJ territorialement compétent et du procureur de la République

CADRES STATUTAIRES

- Directeurs de police municipale (catégorie A, filière Sécurité)
- Chefs de service de police municipale (catégorie B, filière Sécurité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique
- Organisation du service de police municipale
- Mise en œuvre et suivi de l'activité du service de police municipale
- Commandement et coordination des interventions de police municipale
- Organisation des actions de prévention et de dissuasion
- Gestion de l'interface avec la population
- Gestion et contrôle des procédures administratives

> POLICIÈRE / POLICIER MUNICIPAL-E

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Assure une relation de proximité avec la population

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Placé hiérarchiquement sous l'autorité administrative du responsable du service de police municipale
- En sa qualité d'APJA, placé sous l'autorité judiciaire du maire, du responsable APJA du service de police municipale, de l'OPJ territorialement compétent et du procureur de la République

CADRES STATUTAIRES

- Agents de police municipale (catégorie C, filière Sécurité)
- Chefs de service de police municipale (catégorie B, filière Sécurité)
- Directeurs de police municipale (catégorie A, filière Sécurité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques
- Recherche et relevé des infractions
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels
- Commandement des interventions d'une équipe de police municipale
- Accueil et relation avec les publics
- Permanence opérationnelle du service de police municipale

➤ GARDE CHAMPÊTRE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Intervient principalement en matière de police rurale. Exécute, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, de la protection des espaces naturels. Recherche et constate les infractions aux lois et règlements relevant de sa compétence

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Sous l'autorité du maire ou du président de l'EPCI, en fonction de la taille de la collectivité et de l'EPCI, placé hiérarchiquement sous l'autorité administrative du directeur général des services ou du secrétaire de mairie
- En ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire, placé hiérarchiquement sous l'autorité judiciaire du procureur de la République

CADRES STATUTAIRES

- Gardes champêtres (catégorie C, filière Sécurité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Surveillance et prévention de la police des campagnes
- Recherche et constat des infractions relevant de la police des campagnes et des pouvoirs de police du maire
- Rédaction d'écrits professionnels et de comptes rendus d'activité
- Maintien du lien social en milieu rural

OPÉRATRICE / OPÉRATEUR DE VIDÉOPROTECTION

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Contribue à la sécurisation des lieux, des espaces et des bâtiments publics par le biais d'une vidéoprotection. Exploite les images en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Rattaché au responsable du service de police municipale

CADRES STATUTAIRES

- Agents de police municipale (catégorie C, filière Sécurité)
- Adjoint administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)
- Adjoint techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Observation, analyse et exploitation des images et informations de la vidéoprotection
- Participation à la maintenance technique de premier niveau des équipements de vidéoprotection
- Contribution au fonctionnement et à l'organisation du centre de supervision urbain (CSU)

AGENTE / AGENT DE MÉDIATION ET DE PRÉVENTION

AUTRES APPELLATIONS

- Médiatrice / Médiateur
- Correspondante / Correspondant de nuit
- Agente / Agent chargé-e de la tranquillité publique
- Agente / Agent d'ambiance

DÉFINITION

Conduit une médiation préventive par une présence dans les espaces publics. Contribue à lutter contre les incivilités. Régule les conflits par le dialogue. Facilite les liens entre les usagers dans les espaces publics. Oriente et facilite l'accès des usagers aux services publics

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché aux services chargés de la sécurité et de la prévention, de la politique de la ville ou de la jeunesse et des sports

CADRES STATUTAIRES

- animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation)
- Adjoints territoriaux d'animation (catégorie C, filière Animation)
- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
- Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie C, filière Sportive)
- Agents sociaux territoriaux (catégorie C, filière Sociale)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Présence et veille préventive dans les espaces publics
- Résolution des situations conflictuelles entre individus
- Orientation des usagers vers les services publics
- Consolidation du lien social

AGENTE / AGENT DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Commune, structure intercommunale
- Généralement rattaché au responsable de service de police municipale

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement
- Relevé des infractions relatives au règlement sanitaire départemental
- Prévention sur la voie publique
- Renseignement des usagers

AGENTE / AGENT DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE

AUTRES APPELLATIONS

- Agente / Agent de sécurité
- Agente / Agent de surveillance
- Gardienne / Gardien
- Veilleuse / Veilleur de nuit
- Garde particulier-e

DÉFINITION

Assure, par une présence continue, la sécurité des lieux publics, bâtiments, locaux, etc. Veille à la protection des personnes et des biens. Selon les cas, effectue une surveillance dans un périmètre restreint ou dans une zone plus large nécessitant des rondes régulières. Surveille l'accès et contrôle les allées et venues des personnes

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Rattaché au responsable des services techniques et/ou services généraux, au responsable du service de police municipale et/ou direction sécurité-tranquillité publique et à toutes les directions gestionnaires d'équipements

CADRES STATUTAIRES

- Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative)
- Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Surveillance générale et particulière à partir de rondes et de dispositifs techniques
- Accueil et contrôle de l'accès aux bâtiments et aux équipements
- Veille relative à la sécurité



SÉCURITÉ

**> INCENDIE
ET SECOURS**

DIRECTRICE / DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL-E DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef du corps départemental des sapeurs-pompiers

DÉFINITION

En lien avec ses autorités de tutelle, administrative et opérationnelle, contribue à la définition d'une stratégie partagée de la politique départementale d'incendie et de secours. Traduit les orientations du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques en moyens et en projets. Assure le pilotage managérial du service départemental d'incendie et de secours et son commandement opérationnel en sa qualité de chef de corps

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CADRES STATUTAIRES

- Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Accès à partir du grade de commandant, par nomination conjointe après inscription sur liste d'aptitude Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Assistance et conseil aux administrateurs et aux autorités institutionnelles
- Organisation et mise en œuvre de la politique départementale d'incendie et de secours
- Commandement des opérations de secours

CHEFFE / CHEF DE GROUPEMENT

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef de groupement fonctionnel
- Cheffe / Chef de groupement territorial

DÉFINITION

Dans le cadre des orientations du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, met en œuvre au niveau d'un groupement fonctionnel ou territorial la politique départementale d'incendie et secours. Coordonne, anime et contrôle les activités des centres de secours d'une partie du département ou d'un groupement de services de la direction départementale des services d'incendie et de secours

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CADRES STATUTAIRES

- Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Accès à partir du grade de commandant, par nomination conjointe après inscription sur liste d'aptitude Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Commandement des opérations de secours
- Participation à la définition des orientations stratégiques du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Assistance et conseil au directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Organisation et mise en œuvre de la politique départementale d'incendie et de secours sur le groupement
- Évaluation des programmes engagés par le groupement

CHEFFE / CHEF DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Met en œuvre la politique territoriale d'incendie et de secours, gère les ressources, anime les équipes et veille au maintien opérationnel de l'ensemble des moyens d'intervention d'un centre d'incendie et de secours

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CADRES STATUTAIRES

- Sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie C, filière Incendie et secours)
- Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie B, filière Incendie et secours)
- Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Accès par nomination, à partir du grade de lieutenant 1^{ère} classe

Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Commandement des opérations de secours
- Maintien de la capacité opérationnelle du centre d'incendie et de secours
- Mise en œuvre de la politique départementale en faveur du volontariat

ENCADRANTE / ENCADRANT DES OPÉRATIONS DE SECOURS

AUTRES APPELLATIONS

- Cheffe / Chef d'agrès
- Cheffe / Chef de groupe
- Cheffe / Chef de colonne
- Cheffe / Chef de site

DÉFINITION

En sa qualité de commandant des opérations de secours ou sous l'autorité du commandant des opérations de secours, détermine une tactique opérationnelle à partir d'une analyse de la zone d'intervention. Dimensionne et met en œuvre les moyens opérationnels, contrôle et rend compte du déroulement d'une intervention de secours

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CADRES STATUTAIRES

- Sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie C, filière Incendie et secours)
- Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie B, filière Incendie et secours)
- Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la gestion des crises sanitaires
- Garantie et maintien du niveau opérationnel des moyens engagés
- Coordination des moyens d'intervention
- Commandement d'une intervention de secours
- Contribution aux retours d'expérience sur les missions et dispositifs d'intervention

INTERVENANTE / INTERVENANT DES OPÉRATIONS DE SECOURS

AUTRES APPELLATIONS

- Équipière / Équipier des opérations de secours
- Cheffe / Chef d'équipe des opérations de secours

DÉFINITION

Sous l'autorité de l'encadrant/encadrante des opérations de secours, réalise des gestes techniques et met en œuvre des moyens matériels dans le cadre d'une opération de secours

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CADRES STATUTAIRES

- Sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie C, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Engagement des moyens d'intervention
- Réalisation d'interventions diverses, de protection et de lutte contre les sinistres
- Participation au maintien de la capacité opérationnelle

PRÉVISIONNISTE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Analyse, vérifie et optimise l'adéquation entre les moyens opérationnels à mobiliser et l'exposition aux risques des personnes, des biens et de l'environnement. Contribue à définir les documents de planification, les documents opérationnels et les supports d'aide à l'intervention nécessaires au bon déroulement des opérations d'incendie et de secours et à la sécurité des acteurs de la chaîne d'intervention

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CADRES STATUTAIRES

- Sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie C, filière Incendie et secours)
- Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie B, filière Incendie et secours)
- Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition et à la mise à jour du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
- Élaboration des documents opérationnels et des supports d'aide à l'intervention
- Vérification et optimisation de l'opérationnalité des moyens de défense extérieure contre l'incendie
- Instruction des demandes et rédaction des avis techniques relatifs à la sécurité
- Organisation de la collecte, analyse et traitement d'informations, organisation de bases de données
- Participation aux retours d'expérience opérationnelle

PRÉVENTIONNISTE

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Dans un établissement recevant du public et dans les bâtiments, analyse les risques en présence et préconise, par des avis et des conseils techniques, les mesures les plus adaptées pour limiter les effets d'un sinistre

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CADRES STATUTAIRES

- Sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie C, filière Incendie et secours)
- Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie B, filière Incendie et secours)
- Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Instruction des dossiers de demande de création, de modification, d'aménagement des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Participation aux études et aux visites de la commission de sécurité
- Information et conseil sur la réglementation applicable en matière de sécurité incendie et de risque de panique

OPÉRATRICE / OPÉRATEUR EN CTA-CODIS

AUTRES APPELLATIONS

DÉFINITION

Positionné au sein du service départemental d'incendie et de secours et à l'interface avec l'utilisateur, assure le traitement de l'alerte : réceptionne et analyse les demandes de secours, conseille le requérant. Déclenche les moyens de secours appropriés et suit le déroulement de l'intervention

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

CADRES STATUTAIRES

- Sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie C, filière Incendie et secours)
- Sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie C, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Réception et traitement des appels
- Déclenchement de la chaîne d'intervention
- Suivi des interventions
- Participation à la mise à jour des données opérationnelles

MÉDECIN-CHEFFE / MÉDECIN-CHEF DE SDIS

AUTRES APPELLATIONS

- Directrice / Directeur du service de santé et de secours médical

DÉFINITION

Sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours, dirige le service de santé et de secours médical (SSSM), composé de médecins, pharmaciens, infirmiers, vétérinaires ainsi que les personnels affectés au SSSM. Conseille en matière sanitaire le directeur départemental et les autorités responsables de la mise en œuvre des secours

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Exerce au sein du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ou sur le terrain selon les besoins opérationnels
- Dirige le service de secours et de santé sous l'autorité du directeur du SDIS dans la double tutelle, du Ministère de l'intérieur via la DGSCGC et du conseil d'Administration du SDIS
- Possibilité de responsabilité d'encadrement extra départemental au niveau régional, zonal et dans le cadre de missions nationales et internationales dont OPEX

CADRES STATUTAIRES

- Médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe organisé par la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur
L'accès aux responsabilités de médecin chef n'est possible qu'après un temps de service de 5 ans au moins dans le niveau groupement et sous la condition d'avoir suivi la FAE de niveau de médecin de groupement
Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques du service de santé et de secours médical
- Gestion opérationnelle des secours aux personnes
- Surveillance médicale de l'ensemble du personnel et des postes à risques
- Évaluation des dispositifs des services de santé et de secours médical
- Mise en œuvre d'actions de formation

MÉDECIN DE SDIS

AUTRES APPELLATIONS

- Médecin de sapeurs-pompiers
- Médecin de groupement
- Médecin-chef / Médecin-chef adjoint-e de SDIS

DÉFINITION

Sous l'autorité du médecin chef, participe aux missions du service de santé et de secours médical tant dans l'activité opérationnelle que dans le maintien de la santé en service

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Exerce au sein du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ou sur le terrain selon les besoins opérationnels
- Membre du service de santé et de secours médical (SSSM) relevant du conseil d'administration du SDIS, de la préfecture, du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé
- Possibilité d'activité et/ou de responsabilité d'encadrement extra départementale au niveau régional, zonal et dans le cadre de missions nationales et internationales dont OPEX

CADRES STATUTAIRES

- Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe organisé par la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur

L'accès aux responsabilités de médecin chef n'est possible qu'après un temps de service de 3 ans au moins dans le niveau groupement et sous la condition d'avoir suivi la formation d'adaptation à l'emploi de niveau de médecin de groupement Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques du service de santé et de secours médical
- Gestion opérationnelle des secours aux personnes
- Surveillance médicale de l'ensemble du personnel et des postes à risques
- Participation à la formation des personnels

PHARMACIENNE / PHARMACIEN DE SDIS

AUTRES APPELLATIONS

- Pharmacienne / Pharmacien de sapeurs-pompier
- Pharmacienne / Pharmacien gérant-e de sapeurs-pompier
- Pharmacienne / Pharmacien chef-fe de sapeurs-pompier

DÉFINITION

Sous l'autorité hiérarchique du médecin chef, participe aux missions du service de santé et secours médical du SDIS et de manière spécifique. Gère les activités pharmaceutiques et les personnels affectés à ces missions

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Exerce au sein du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ou sur le terrain selon les besoins opérationnels
- Membre du service de santé et de secours médical (SSSM) relevant du conseil d'administration du SDIS, de la préfecture, du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé
- Possibilité d'activité et/ou de responsabilité d'encadrement extra départementale au niveau régional, zonal et dans le cadre de missions nationales et internationales dont OPEX

CADRES STATUTAIRES

- Médecins et pharmaciens de sapeurs-pompier professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe organisé par la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur

Profession et conditions d'exercice réglementées

L'accès aux responsabilités de pharmacien chef n'est possible qu'après un temps de service de 3 ans au moins, soit dans le niveau groupement soit en tant que pharmacien gérant et sous la condition d'avoir suivi la formation d'adaptation à l'emploi de niveau de pharmacien de groupement ou de pharmacien gérant

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Participation à la définition des orientations stratégiques du service de santé et de secours médical
- Assistance et conseil au médecin chef
- Organisation, mise en œuvre et évaluation de la politique du SSSM dans son domaine d'activité
- Participation aux actions de formation et d'information
- Participation aux missions de secours d'urgence

INFIRMIÈRE / INFIRMIER DE SDIS

AUTRES APPELLATIONS

- Infirmière / Infirmier de sapeurs-pompiers
- Infirmière / Infirmier de groupement
- Infirmière / Infirmier en chef

DÉFINITION

Sous l'autorité du médecin chef, participe aux missions du service de santé et secours du SDIS en mettant en œuvre les stratégies de soins infirmiers afin de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des personnes tant dans l'activité opérationnelle que dans le maintien de la santé en service

EMPLOYEURS (SITUATION FONCTIONNELLE)

- Exerce au sein du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ou sur le terrain selon les besoins opérationnels
- Membre du service de santé et de secours médical (SSSM) relevant du conseil d'administration du SDIS, de la préfecture, du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé
- Possibilité d'activité et/ou de responsabilité d'encadrement extra départementale au niveau régional, zonal et dans le cadre de missions nationales et internationales dont OPEX

CADRES STATUTAIRES

- Infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie B, filière Incendie et secours)
- Infirmiers d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)

CONDITIONS D'ACCÈS

Concours externe organisé par la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur

Possibilité d'être recruté par voie de détachement

Profession et conditions d'exercice réglementées

L'accès aux responsabilités d'infirmier en chef n'est possible qu'après un temps de service de 3 ans au moins dans le niveau groupement et sous la condition d'avoir suivi la formation d'adaptation à l'emploi de niveau d'infirmier de groupement

ACTIVITÉS TECHNIQUES

- Hygiène et sécurité, prévention et santé au travail
- Soutien sanitaire opérationnel
- Aide médicale d'urgence et soins en milieux dégradés
- Participation au contrôle et à la gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits
- Participation aux actions de formation et d'information



- › LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
- › LES RÉMUNÉRATIONS
- › LISTE DES ORGANES DE GESTION ET DE FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Association des acheteurs publics 01 60 81 95 24	www.aapasso.fr	AAP
Association des administrateurs territoriaux de France 01 34 41 42 00	www.administrateurs-territoriaux.asso.fr	AATF
Association des archivistes français 01 46 06 39 44	www.archivistes.org	AAF
Association des bibliothécaires de France 01 55 33 10 30	www.abf.asso.fr	ABF
Association des bibliothécaires et des attachés de conservation des collectivités 01 43 80 08 59	www.abacc.fr	ABACC
Association des collaborateurs de cabinet des collectivités locales 04 70 30 17 92	www.collcab.fr	COLLCAB
Association des communicants territoriaux 01 43 80 08 59		ACT
Association française des diététiciens-nutritionnistes 01 40 02 03 02	www.afdn.org	ADLF
Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt 03 29 31 10 95	www.adbdp.asso.fr	ADBDP
Association des directeurs de cabinet des collectivités locales, à direction socialiste et républicaine 03 28 26 26 26	www.dircab.net	DIRCAB
Association des directeurs de services techniques départementaux 05 62 56 72 61	www.adstd.fr	ADSTD
Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France 04 67 34 87 10	www.adbgv.asso.fr	ADBGV
Association des directeurs et des cadres des laboratoires publics agréés pour les analyses des eaux 05 55 26 77 00	www.aslae.fr	ASLAE
Association des directeurs et cadres des laboratoires vétérinaires d'analyses 03 86 42 06 20	www.adilva.com	ADILVA
Association des directeurs généraux des communautés de France 01 55 04 89 03	www.adgcf.fr	ADGCF
Association des directeurs informatiques des collectivités territoriales 01 55 93 55 98	www.coter-club.org	CoTeR Club
Association des dirigeants territoriaux et anciens de l'INET 01 43 80 08 59	www.adtinet.fr	ADT-INET
Association des ingénieurs territoriaux de France 04 76 93 71 07	www.aitif.asso.fr	AITF
Association des internautes territoriaux 01 43 80 08 59	www.ait.fr	AIT
Association des juristes des collectivités territoriales 03 85 39 71 60	http://anjt.nt	AJCT
Association des ludothèques françaises 01 43 26 84 62	www.alf-ludotheques.org	ALF
Association des professionnels de l'information et de la documentation 01 43 72 99 80	www.adbs.fr	ADBS
Association des professionnels internet des collectivités publiques locales 06 13 65 09 43	www.apronet.info	APRONET

Association des responsables de cabinet des collectivités locales 04 67 36 71 44	www.arccol.asso.fr	ARCCOL
Association des techniciens territoriaux de France 06 16 90 87 84	www.attf.asso.fr	ATTF
Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales 02 40 53 11 75	www.afigese.fr	AFIGESE CT
Association française de réflexion et d'échanges sur la formation 01 46 64 07 58	http://fr.afref.org	AFREF
Association française des assistantes secrétaires médico-sociales 06 76 92 96 82	http://afasms.info	AFASMS
Association française des directeurs de jardins et espaces verts publics 01 34 41 42 70	www.jardins-publics.com	AFDJEVP
Association générale des conservateurs des collections publiques de France 01 44 17 60 00	www.agccpf.com	AGCCPF
Association nationale de médecine professionnelle des personnels territoriaux 04 72 83 14 83	www.anmppt.fr	ANMPPT
Association nationale des agents de médiation-sécurisation et assimilés	www.mediationfrance.fr	ANAMSA
Association nationale des animateurs hygiène et sécurité des collectivités territoriales 06 18 56 46 69	www.anahs.fr	ANAHS
Association nationale des archéologues de collectivités territoriales 01 55 83 01 43	http://anactarcheologie.com/	ANACT
Association nationale des assistants de service social	www.anas.travail-social.com	ANAS
Association nationale des cadres communaux de l'action sociale	http://anccas.free.fr	ANCCAS
Association nationale des directeurs de la restauration municipale 04 50 09 51 60	www.agores.asso.fr	ANDRM
Association nationale des directeurs de l'action sociale et de la santé 01 45 15 50 40	www.reseau.andass.net	ANDASS
Association nationale des directeurs de l'éducation des villes et des départements de France 03 28 26 26 60	www.andev.fr	ANDEV
Association nationale des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints des services d'incendie et de secours 02 28 09 81 00	www.andsis.org	ANDSIS
Association nationale des directeurs des ressources humaines des départements 01 56 88 18 28	www.andrh.fr	ANDRHD
Association nationale des directeurs et des intervenants d'installations et des services des sports 02 38 95 10 72	www.andiiss.org	ANDIISS
Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion	www.andcdg.org	ANDCDG
Association nationale des directeurs et responsables des relations internationales de coopération décentralisée des collectivités locales	www.arriocod.fr	ARRICOD
Association nationale des directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des régions et des départements	www.andgdgard.asso.fr	ANDGD GARD

Association nationale des médecins des collectivités territoriales 06 86 01 18 31	www.meditoriales.org	MEDITO RIALES
Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes 01 49 39 97 62	www.anpde.asso.fr	ANPDE
Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement 01 53 70 13 53	www.astee.org	ASTEE
Culture et départements 01 60 87 80 01	www.culturedepartements.org	ANCD
Fédération nationale de médiation familiale 02 31 46 87 87	www.mediation-familiale.org	FENAMEF
Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées 01 49 71 55 30	www.fnadepa.com	FNADEPA
Fédération nationale des gardes champêtres communaux et intercommunaux de France	www.gardechampetre.fr.st	FNGG
Réseau des préventeurs et ergonomes en collectivités territoriales 04 72 10 57 03	www.respect-prevergo.fr	RESPECT
Sports et Territoires	www.acteursdusport.fr	
Syndicat des directeurs généraux des collectivités territoriales 03 83 37 20 94	www.sndg.info	SNDGCT
Syndicat professionnel des assistants maternels et assistants familiaux	www.assistante-maternelle.org	SPAMAF
Syndicat national des cadres territoriaux 06 14 98 22 08	www.syndicat-snct.fr	SNCT
Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile 01 40 23 04 10	www.snmpmi.org	SNMPMI
Syndicat national des secrétaires de mairie	http://syndicatsecretairesdemairie.fr	SNSM
Union des cadres et des collaborateurs de l'action régionale 01 55 65 33 93	www.uccar.org	UCCAR
Union des personnels de restauration municipale 01 47 36 72 18	http://uprm.pagesperso.orange.fr/	UPRM
Union des techniciens des trois fonctions publiques 01 43 47 84 83	http://u3tp.free.fr	UT3FP
Union nationale des photographes des administrations et des collectivités territoriales 01 49 30 15 83	www.unpact.net	UNPACT
Union nationale des professionnels de la communication publique 06 25 16 01 70	http://aprocop.over-blog.com	UNPCP
Urbanistes des territoires 04 78 63 46 91	www.urbanistesdesterritoires.com	UT

Le tableau ci-dessous présente, par cadre d'emplois, le traitement brut de début et de fin de carrière, calculé au 01/02/2014. Des indemnités qui varient, en nombre et en montant selon les grades et les collectivités territoriales, s'ajoutent à ce traitement pour constituer la rémunération de l'agent.

CADRES D'EMPLOIS	FILIÈRE	CATÉGORIE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN DÉBUT DE CARRIÈRE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN FIN DE CARRIÈRE
Adjoint administratif territorial Adjoint administratif de 2 ^e classe Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	administrative	C	17 558	25 392
Adjoint technique territorial Adjoint technique de 2 ^e classe Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^e classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	technique	C	17 558	25 392
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement Adjoint technique de 2 ^e classe Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^e classe Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	technique	C	17 558	25 392
Adjoint territorial d'animation Adjoint d'animation de 2 ^e classe Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	animation	C	17 558	25 392
Adjoint territorial du patrimoine Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	culturelle	C	17 558	25 392
Administrateur territorial Administrateur Administrateur hors classe Administrateur général	administrative	A	25 144,70	70 565,65
Agent de maîtrise territorial Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	technique	C	17 835	26 670
Agent de police municipale Gardien Brigadier Brigadier-chef principal	police municipale	C	17 669	25 393

CADRES D'EMPLOIS	FILIÈRE	CATÉGORIE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN DÉBUT DE CARRIÈRE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN FIN DE CARRIÈRE
Agent social territorial Agent social de 2 ^e classe Agent social de 1 ^{ère} classe Agent social principal de 2 ^e classe Agent social principal de 1 ^{ère} classe	médico-sociale	C	17 558	25 392
Agent spécialisé des écoles maternelles Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2 ^e classe des écoles maternelles Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	médico-sociale	C	17 669	25 392
Animateur territorial Animateur Animateur principal de 2 ^e classe Animateur principal de 1 ^{ère} classe	animation	B	17 836	31 227
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistant de conservation principal de 2 ^e classe Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	culturelle	B	17 835	31 227
Assistant territorial d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	culturelle	B	17 835	31 227
Assistant territorial socio-éducatif Assistant socio-éducatif Assistant socio-éducatif principal	médico-sociale	B	17 836	31 227
Attaché territorial Attaché Attaché principal Directeur territorial	administrative	A	19 391,66	44 339,67
Attaché territorial de conservation du patrimoine Attaché territorial de conservation du patrimoine	culturelle	A	19 391	36 560
Auxiliaire de puériculture territorial Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	médico- sociale	C	17 669	25 392
Auxiliaire de soins territorial Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe Auxiliaire de soins principal de 2 ^e classe Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	médico-sociale	C	17 669	25 392
Bibliothécaire territorial Bibliothécaire	culturelle	A	19 391	36 560

CADRES D'EMPLOIS	FILIÈRE	CATÉGORIE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN DÉBUT DE CARRIÈRE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN FIN DE CARRIÈRE
Biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial Biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial de classe normale Biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial hors classe Biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial de classe exceptionnelle	médico-sociale	A	20 169	53 508
Cadre de santé, infirmier, rééducateur et assistant médico-technique Cadre de santé	médico-sociale	A	21 114	33 949
Capitaine, commandant, lieutenant colonel et colonel de sapeurs-pompiers professionnels Capitaine Commandant Lieutenant-colonel Colonel	sapeurs pompiers professionnels	A	19 392	53 508
Chef de service de police municipale Chef de service de police municipale Chef de service de police municipale principal de 2 ^e classe Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	police municipale	B	17 836	31 227
Conseiller des activités physiques et sportives Conseiller des APS Conseiller des APS de 2 ^e classe Conseiller des APS de 1 ^{ère} classe	sportive	A	19 392	43 506
Conseiller territorial socio-éducatif Conseiller socio-éducatif Conseiller supérieur socio-éducatif	médico-sociale	A	20 281	36 561
Conservateur territorial des bibliothèques Conservateur de bibliothèques Conservateur de bibliothèques en chef	culturelle	A	23 892	53 507
Conservateur territorial du patrimoine Conservateur du patrimoine Conservateur du patrimoine en chef	culturelle	A	23 892	53 507
Directeur de police municipale Directeur de police municipale	police municipale	A	19 392	33 949
Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^e catégorie Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie	culturelle	A	27 170	44 340
Educateur territorial de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants principal Educateur de jeunes enfants chef	médico-sociale	B	17 836	31 227

LES RÉMUNÉRATIONS

CADRES D'EMPLOIS	FILIÈRE	CATÉGORIE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN DÉBUT DE CARRIÈRE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN FIN DE CARRIÈRE
Educateur des activités physiques et sportives Educateur des APS Educateur des PAS principal de 1 ^{ère} classe Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	sportive	B	17 836	31 227
Garde champêtre Garde champêtre principal Garde champêtre chef Garde champêtre chef principal	police municipale	C	17 669	25 392
Infirmier territorial Infirmier de classe normal Infirmier de classe supérieur	médico- sociale	B	18 169	31 227
Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels Infirmier Infirmier principal Infirmier chef	sapeurs pompiers professionnels	B	17 447	29 670
Infirmier d'encadrement des sapeurs-pompiers professionnels Infirmier d'encadrement des sapeurs-pompiers professionnels	sapeurs pompiers professionnels	A	21 114	33 949
Ingénieur territorial Ingénieur Ingénieur principal Ingénieur en chef de classe normale Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	technique	A	19 391	58 786
Lieutenant de sapeurs- pompiers professionnels Lieutenant de 2 ^e classe Lieutenant de 1 ^{ère} classe Lieutenant hors classe	sapeurs pompiers professionnels	B	17 836	31 227
Médecin territorial Médecin de 2 ^e classe Médecin de 1 ^{ère} classe Médecin hors classe	médico- sociale	A	21 059	58 786
Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels Médecin et pharmacien de 2 ^e classe Médecin et pharmacien de 1 ^{ère} classe Médecin et pharmacien hors classe Médecin et pharmacien classe exceptionnelle	sapeurs pompiers professionnels	A	21 058	58 786
Moniteur-éducateur et intervenant familial territorial Moniteur-éducateur et intervenant familial Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	médico-sociale	B	17 836	28 615
Opérateur des activités physiques et sportives Aide opérateur des APS Opérateur des APS Opérateur des APS qualifié Opérateur des APS principal	sportive	C	17 558	25 392

LES RÉMUNÉRATIONS

CADRES D'EMPLOIS	FILIÈRE	CATÉGORIE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN DÉBUT DE CARRIÈRE	TRAITEMENT ANNUEL BRUT SOUMIS À RETENUE POUR PENSION EN FIN DE CARRIÈRE
Professeur territorial d'enseignement artistique Professeur d'enseignement artistique de classe normale Professeur d'enseignement artistique hors classe	culturelle	A	21 225	43 506
Psychologue territorial Psychologue de classe normale Psychologue hors classe	médico- sociale	A	19 392	43 506
Puéricultrice territoriale Puéricultrice de classe normale Puéricultrice de classe supérieure	médico- sociale	A	18 947	31 671
Puéricultrice cadre de santé Puéricultrice cadre de santé Puéricultrice cadre supérieur de santé	médico- sociale	A	21 114	35 672
Rédacteur territorial Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^e classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	administrative	B	17 835	31 227
Sage-femme territoriale Sage-femme de classe normale Sage-femme de classe supérieure Sage-femme de classe exceptionnelle	médico- sociale	A	19 392	38 617
Sapeur-pompier non officier Sapeur de 2 ^e classe Sapeur de 1 ^{ère} classe Caporal Caporal-chef	sapeurs pompiers professionnels	C	17 558	25 393
Secrétaire de mairie	administratif	A	19 169	32 060
Technicien territorial Technicien Technicien principal de 2 ^e classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe	technique	B	17 835	31 227
Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens paramédicaux de classe normale Techniciens paramédicaux de classe supérieure	Médico-sociale	B	18 169	31 227

LE CNFPT

CNFPT

Les services centraux
80, rue de Reuilly
75012 Paris
Tél. : 01 55 27 44 00
Fax : 01 55 27 44 01

www.cnfpt.fr

ALSACE-MOSELLE

5, rue des récollets - BP 54093
57040 Metz cedex 1
Tél. : 03 87 39 97 40
Fax : 03 87 39 97 69

AQUITAINE

71, allée Jean Giono
33075 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 99 93 50
Fax : 05 56 99 95 15

AUVERGNE

6 a-b, rue de la Sellette - BP 397
63011 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 74 52 20
Fax : 04 73 92 54 34

BOURGOGNE

6-8, rue Marie Curie - BP 37904
21079 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 74 77 00
Fax : 03 80 74 77 99

BRETAGNE

Parc innovation Bretagne Sud - CP 58
56038 Vannes cedex
Tél. : 02 97 47 71 00
Fax : 02 97 47 71 19

CENTRE

6, rue de l' Abreuvoir - BP 33
45015 Orléans cedex 1
Tél. : 02 38 78 94 94
Fax : 02 38 81 29 40

CHAMPAGNE-ARDENNE

1, esplanade Lucien Péchart - BP 3046
10012 Troyes cedex
Tél. : 03 25 83 10 60
Fax : 03 25 83 10 61

CORSE

57, avenue de Verdun
Route du Salario
20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 50 45 00
Fax : 04 95 50 45 10

FRANCHE COMTÉ

3 bis, rue Bouloche - BP 2087
25051 Besançon cedex
Tél. : 03 81 41 98 49
Fax : 03 81 41 98 30

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Parc Euromédecine
337, rue des Apothicaires
34196 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 61 77 77
Fax : 04 67 41 24 77

LIMOUSIN

Chéops 87
55, rue de l'Ancienne École Normale
d'Instituteurs - BP 339
87009 Limoges cedex
Tél. : 05 55 30 08 70
Fax : 05 55 30 08 89

LORRAINE

6, quai Andreu de Billestein
54000 Nancy
Tél. : 03 83 18 46 00
Fax : 03 83 30 97 94

MIDI-PYRÉNÉES

9, rue Alex Coutet - BP 82312
31023 Toulouse cedex 1
Tél. : 05 62 11 38 00
Fax : 05 62 11 38 11

NORD-PAS-DE-CALAIS

10, rue Meurein - BP 2020
59012 Lille cedex
Tél. : 03 20 15 69 69
Fax : 03 20 15 69 70

LE CNFPT

BASSE-NORMANDIE

CITIS
17, avenue de Cambridge
14209 Hérouville Saint Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 50
Fax : 02 31 46 20 51

HAUTE-NORMANDIE

20, quai Gaston Boulet - BP 4072
76022 Rouen cedex
Tél. : 02 35 98 24 30
Fax : 02 35 71 20 69

PAYS DE LA LOIRE

60, boulevard Victor Beaussier - BP 40205
49002 Angers cedex 1
Tél. : 02 41 77 37 37
Fax : 02 41 77 37 38
www.paysdelaloire.cnfpt.fr

PICARDIE

Site Friant
16, square des Quatre Chênes
80011 Amiens cedex 01
Tél. : 03 22 33 78 20
Fax : 03 22 33 78 22

POITOU-CHARENTES

50, boulevard du Grand Cerf - BP 30384
86010 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 50 34 34
Fax : 05 49 88 67 70

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Chemin de la Planquette - BP 40125
83957 La Garde cedex
Tél. : 04 94 08 96 00
Fax : 04 94 08 96 50

RHÔNE-ALPES GRENOBLE

Domaine universitaire
440, rue des universités - BP 51
38402 Saint Martin d'Hères cedex
Tél. : 04 76 15 01 00
Fax : 04 76 51 16 05

RHÔNE-ALPES LYON

18, rue Edmond Locard
69322 Lyon cedex 5
Tél. : 04 72 32 43 00
Fax : 04 72 32 43 43

PREMIÈRE COURONNE ILE-DE-FRANCE

145, avenue Jean Lolive
93695 Pantin cedex
Tél. : 01 41 83 30 00
Fax : 01 41 83 30 10

GRANDE COURONNE ILE-DE-FRANCE

Quartier des Chênes
7, rue Émile et Charles Pathé
78 280 Guyancourt
Tél. : 01 30 96 13 50
Fax : 01 30 48 99 35

GUADELOUPE

17, avenue Paul Lacavé
BP 575
97108 Basse Terre cedex
Tél. : 05 90 99 07 70
Fax : 05 90 99 17 78

GUYANE

26, rue François Arago
BP 27
97321 Cayenne cedex
Tél. : 05 94 29 68 00
Fax : 05 94 29 68 07

MARTINIQUE

Maison des collectivités territoriales
ZAC Etang Z'abricot
BP 674
97264 Fort de France cedex
Tél. : 00 596 70 20 70
Fax : 00 596 63 84 92

RÉUNION

4, rue Camille Vergoz
BP 822
97476 Saint Denis de la Réunion cedex
Tél. : 02 62 90 28 28
Fax : 02 62 90 28 00

MAYOTTE

CFA
Kaweni - BP 678
97600 Mamouzdou
Tél. : 0269 64 85 00
Fax : 0269 64 85 05

LE CNFPT

INSTITUT NATIONAL DES ÉTUDES TERRITORIALES DE STRASBOURG

INET

2A, rue de la Fonderie
BP 20026
67080 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 15 52 64
Fax : 03 88 15 53 77
www.inet.cnfpt.fr

INSTITUTS NATIONAUX SPÉCIALISÉS D'ÉTUDES TERRITORIALES

INSET D'ANGERS

Rue du Nid de Pie
BP 62020
49016 Angers cedex 01
Tél. : 02 41 22 41 22
Fax : 02 41 73 27 70

INSET DE DUNKERQUE

1-7, place de la République
BP 5251
59379 Dunkerque cedex 1
Tél. : 03 28 51 32 10
Fax : 03 28 66 13 26

INSET DE MONTPELLIER

76, place de la Révolution Française
34965 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 99 76 76
Fax : 04 67 99 76 00

INSET DE NANCY

3, boulevard d'Austrasie
BP 442
54001 Nancy cedex
Tél. : 03 83 19 22 22
Fax : 03 83 19 22 19

LES CENTRES DE GESTION

LES CENTRES DE GESTION

FNCDG

10-12, rue d'Anjou
75008 Paris
Tél. : 01 53 30 09 93
www.fncdg.fr

01 - CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Maison des Communes
145, Chemin de Bellevue
01960 Peronnas
Tél. : 04 74 32 13 81
Fax : 04 74 21 76 44
Code minitel : 3614
cdg01@cdg01.fr - www.cdg01.fr

02 - CENTRE DE GESTION DE L'AISNE

136 ter, rue Pasteur - BP 20076
02302 Chauny cedex
Tél. : 03 23 52 01 52
Fax : 03 23 39 58 12
contact@cdg02.fr - www.cdg02.fr

03 - CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER

Maison des Communes
4, rue Marie Laurencin
03400 Yzeure
Tél. : 04 70 48 21 00
Fax : 04 70 44 85 61
accueil@cdgfpt03.fr - www.cdg03.fr

04 - CENTRE DE GESTION DES
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

31, rue Frédéric Mistral
04130 Volx
Tél. : 04 92 70 13 00
Fax : 04 92 70 13 01
courrier@cdg04.fr - www.cdg04.fr

05 - CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

55 bis, avenue Jean Jaurès - BP 78
05003 Gap cedex
Tél. : 04 92 53 29 10
Fax : 04 92 53 29 11
cdgfpt05@wanadoo.fr - www.cdg05.fr

06 - CENTRE DE GESTION DES ALPES-MARITIMES

33, avenue Henri Lantelme - BP 169
06704 Saint-Laurent-du-Var
Tél. : 04 92 27 34 34
Fax : 04 92 27 34 35
contact@cdg06.fr - www.cdg06.fr

07 - CENTRE DE GESTION DE L'ARDECHE

Résidence Le Parc Vivarais
Rue Baptiste Marcet - BP 187
07204 Aubenas cedex
Tél. : 0820 000 468
Fax : 04 75 35 37 93
cdg07@cdg07.com - www.cdg07.com

08 - CENTRE DE GESTION DES ARDENNES

Maison de la Fonction Publique Territoriale
30, rue de la Gravière
08000 Charleville-mezieres
Tél. : 03 24 33 88 00
Fax : 03 24 33 35 94
secretariat@cdg08.fr - www.cdg08.fr

09 - CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE

4, avenue Raoul Lafayette - Montgauzy
09000 Foix
Tél. : 05 34 09 32 40
Fax : 05 34 09 30 88
cdg09@wanadoo.fr - www.cdg09.fr

10 - CENTRE DE GESTION DE L'AUBE

328, rue Savipol A.
10300 Sainte Savine (Troyes)
Tél. : 03 25 73 58 01
Fax : 03 25 73 83 01
contact@cdg10.fr - www.cdg10.fr

11 - CENTRE DE GESTION DE L'AUDE

85, avenue Claude Bernard
11022 Carcassonne cedex
Tél. : 04 68 77 79 77
Fax : 04 68 77 79 92
cdg11@wanadoo.fr - www.cdg11.fr

12 - CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

Immeuble Sainte Catherine
Place Eugène Raynaldy
12000 Rodez
Tél. : 05 65 73 61 60
Fax : 05 65 73 61 61
cdg-12@wanadoo.fr - www.cdg12.fr

LES CENTRES DE GESTION

13 - CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Les Vergers de la Thumine - Bât A
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix en Provence cedex 02
Tél. : 04 42 54 40 50
Fax : 04 42 54 40 51
info@cdg13.com - www.cdg13.com

14 - CENTRE DE GESTION DU CALVADOS

56, rue Bicoquet
14052 Caen cedex 4
Tél. : 02 31 15 50 20
Fax : 02 31 85 98 76 / 02 31 15 50 29
Code minitel : 3614 CDG 14
cdg14@wanadoo.fr - www.cdg14.fr

15 - CENTRE DE GESTION DU CANTAL

Parc d'Activités de Tronquières
14, avenue de Garric
15000 Aurillac
Tél. : 04 71 63 89 35
Fax : 04 71 63 89 36
cdg15@cdg15.fr - www.cdg15.fr

16 - CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE

26-30, rue Denis Papin
16008 Angouleme cedex
Tél. : 05 45 69 70 02
Fax : 05 45 95 35 89
cdg16@cdg16.fr - www.cdg16.fr

**17 - CENTRE DE GESTION
DE LA CHARENTE-MARITIME**

85, boulevard de la République
17076 La Rochelle cedex 09
Tél. : 05 46 27 47 00
Fax : 05 46 27 47 08
cdg17@cdg17.fr - www.cdg17.fr

18 - CENTRE DE GESTION DU CHER

BP 2001
18026 Bourges cedex
Tél. : 02 48 50 82 50
Fax : 02 48 50 37 59
cdgcher@cdg18.fr - www.cdg18.fr

19 - CENTRE DE GESTION DE LA CORREZE

Résidence Clémenceau
1, rue des Récollets 19000 Tulle
Tél. : 05 55 20 69 40
Fax : 05 55 20 69 59
accueil@cdg19.fr - www.cdg19.fr

2A - CENTRE DE GESTION DE LA CORSE DU SUD

18, cours Napoléon
20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 51 07 26
Fax : 04 95 21 60 75
CDG2A@wanadoo.fr

2B - CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-CORSE

1, rue Luce de Casabianca
20200 Bastia
Tél. : 04 95 32 33 65
Fax : 04 95 31 10 75
cdg.2b@wanadoo.fr

21 - CENTRE DE GESTION DE LA COTE-D'OR

16-18, rue Nodot - BP 166
21005 Dijon cedex
Tél. : 03 80 76 99 76
Fax : 03 80 76 99 80
cdg21@cdg21.fr - www.cdg21.fr

22 - CENTRE DE GESTION DES COTES-D'ARMOR

Eleusis 2
1, rue Pierre et Marie Curie - BP 417
22194 Plerin cedex
Tél. : 02 96 58 64 00
Fax : 02 96 58 63 63
cdg22@cdg22.fr - www.cdg22.fr

23 - CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE

Résidence Chabrières - BP 285
23006 Gueret cedex
Tél. : 05 55 51 90 20
Fax : 05 55 51 90 26
cdgfpt23@wanadoo.fr - www.cdg23.fr

24 - CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

Maison des Communes
Boulevard de Saltgourde
Marsac-sur-l'Isle - BP 108
24051 Perigueux CT cedex 9
Tél. : 05 53 02 87 00
Fax : 05 53 02 87 56
accueil@cdg24.fr - www.cdg24.fr

LES CENTRES DE GESTION

25 - CENTRE DE GESTION DU DOUBS

21, rue de l'Etuve - BP 416
25208 Montbéliard cedex
Tél. : 03 81 99 36 36
Fax : 03 81 32 23 94
secretariat@cdg25.org - www.cdg25.org

26 - CENTRE DE GESTION DE LA DRÔME

Allée André Revol - Ile Girodet
26500 Bourg-les-Valence
Tél. : 04 75 82 01 30
Fax : 04 75 42 39 40
cdg26@wanadoo.fr - www.cdg26.fr

27 - CENTRE DE GESTION DE L'EURE

10 bis, rue du Docteur Baudoux - BP 276
27002 Evreux cedex
Tél. : 02 32 39 23 99
Fax : 02 32 31 35 77
info@cdg27.fr - www.cdg27.fr

28 - CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR

Maison des Communes
9, rue Jean Perrin - BP 29
28600 Luisant
Tél. : 02 37 91 43 40
Fax : 02 37 30 87 44
contact@cdg28.fr - www.cdg28.fr

29 - CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

7, boulevard du Finistère
Cité Administrative de Ty-Nay
29336 Quimper cedex
Tél. : 02 98 64 11 30
Fax : 02 98 64 11 59
cdg29@cdg29.fr - www.cdg29.fr

30 - CENTRE DE GESTION DU GARD

La Maison des Communes
281, Chemin du Mas Coquillard
30900 Nîmes
Tél. : 04 66 38 86 86
Fax : 04 66 38 86 87
cdg30@cdg30.fr - www.cdg30.fr

31 - CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE

1, rue G. Marconi - BP 94424
31405 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 62 47 96 00
Fax : 05 61 54 71 52
contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

32 - CENTRE DE GESTION DU GERS

Maison des Communes
41, rue Jeanne d'Albret - BP 2
32001 Auch cedex
Tél. : 05 62 60 15 00
Fax : 05 62 63 42 58
accueil@cdg32.fr - www.cdg32.fr

33 - CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE

Immeuble Emerald
Rue du Cardinal Richaud
33049 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 11 94 30
Fax : 05 56 11 94 44
cdg33@cdg33.fr - www.cdg33.fr

34 - CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT

254, rue Michel Teule
34184 Montpellier cedex 4
Tél. : 04 67 04 38 80
Fax : 04 67 66 42 88
cdg34@cdg34.fr - www.cdg34.fr

35 - CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Village des collectivités locales
1, avenue de Trezé CS 13600
35236 Thorigné-Fouillard cedex
Tél. : 02 99 23 31 00
Fax : 02 99 23 38 00
contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

36 - CENTRE DE GESTION DE L'INDRE

21, rue Bourdillon
Tél. : 02 54 34 18 20
Fax : 02 54 22 97 42
cdgindre@cdg36.fr

37 - CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

25, rue du Rempart - BP 4135
37041 Tours cedex
Tél. : 02 47 60 85 00
Fax : 02 47 60 85 01
accueil@cdg37.fr - www.cdg37.fr

38 - CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - BP 97
38402 Saint-Martin-d'Hères cedex 2
Tél. : 04 76 33 20 33
Fax : 04 76 33 20 40
cdg38@cdg38.fr - www.cdg38.fr

LES CENTRES DE GESTION

39 - CENTRE DE GESTION DU JURA

5, avenue de la République
39303 Champagnole
Tél. : 03 84 53 06 39
Fax : 03 84 52 38 44
secretariat.general@cdg39.fr - www.cdg39.org

40 - CENTRE DE GESTION DES LANDES

Maison des communes
175, place de la Caserne Bosquet - BP 3069
40002 Mont-de-Marsan cedex
Tél. : 05 58 76 10 66
Fax : 05 58 76 37 34
cdg40@cdg40.fr - www.cdg40.fr

41 - CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER

3, rue Franciade
Tél. : 02 54 56 28 50
Fax : 02 54 56 28 55
41260 La chaussée-saint-victor
cdg41@wanadoo.fr

42 - CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

24, rue d'Arcole
42000 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 42 67 25
Fax : 04 77 25 81 60
cdg42@cdg42.org - www.cdg42.org

43 - CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-LOIRE

Maison des Communes
46, avenue de la Mairie
43000 Espaly-Saint-Marcel
Tél. : 04 71 05 37 20
Fax : 04 71 09 20 35 / 04 71 05 37 28
accueil43@cdg43.fr - www.cdg43.fr

44 - CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

10, boulevard de la Loire - BP 66225
44262 Nantes cedex 2
Tél. : 02 40 20 00 71
Fax : 02 40 89 00 65
messages@cdg44.fr - www.cdg44.fr

45 - CENTRE DE GESTION DU LOIRET

1, rue Eugène Vignat - BP 1249
45002 Orleans cedex 1
Tél. : 02 38 62 05 06
Fax : 02 38 62 17 89
cdg45@dial.oleane.com

46 - CENTRE DE GESTION DU LOT

182-190, quai Cavaignac
46000 Cahors
Tél. : 05 65 23 00 95
Fax : 05 65 23 00 99
cdg46@cdg46.fr - www.cdg46.fr

47 - CENTRE DE GESTION DE LOT-ET-GARONNE

53, rue Cartou
47901 Agen cedex 9
Tél. : 05 53 48 00 70
Fax : 05 53 48 00 71
cdg47@wanadoo.fr - www.cdg47.fr

48 - CENTRE DE GESTION DE LA LOZÈRE

2 bis, boulevard Théophile Roussel
48000 Mende
Tél. : 04 66 65 30 03
Fax : 04 66 49 36 02
cdg48@cdg48.fr - www.cdg48.fr

49 - CENTRE DE GESTION DE MAINE-ET-LOIRE

Maison des Maires
9, rue du Clon 49000 Angers
Tél. : 02 41 24 18 80
Fax : 02 41 24 18 99
contact@cdg49.fr - www.cdg49.fr

50 - CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

139, rue Guillaume Fouace - BP 20524
50004 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 33 77 89 00
Fax : 02 33 57 07 07
cdg50@cdg50.fr - www.cdg50.fr

51 - CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

11, rue Carnot - BP 105
51007 Chalons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 69 44 00
Fax : 03 26 70 59 36
c.demoncy@cdg51.fr - www.cdg51.fr

52 - CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE

9, rue de la Maladière - BP 159
52005 Chaumont cedex
Tél. : 03 25 35 33 20
Fax : 03 25 35 33 21
cdg52@wanadoo.fr - www.cdg52.fr

LES CENTRES DE GESTION

53 - CENTRE DE GESTION DE LA MAYENNE

Parc Tertiaire Technopolis
Rue Louis de Broglie - Bâtiment E
53810 Changé
Tél. : 02 43 59 09 09
Fax : 02 43 53 16 74
cdg53@cdg53.org - www.cdg53.fr

54 - CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

2, allée Pelletier Doisy - BP 340
54602 Villers-Lès-Nancy cedex
Tél. : 03 83 67 48 10
Fax : 03 83 97 88 44
cdg.fpt54@cdg54.fr - www.cdg54.fr

55 - CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE

92, rue des Capucins - BP 54
55202 Commercy cedex
Tél. : 03 29 91 44 35
Fax : 03 29 91 52 54
cdg55@cdg55.fr - www.cdg55.fr

56 - CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

6 bis, rue Olivier de Clisson - BP 161
56005 Vannes cedex
Tél. : 02 97 68 16 00
Fax : 02 97 68 16 01
cdg56@cdg56.fr - www.cdg56.fr

57 - CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

16, rue de l'Hôtel de Ville - BP 50229
57952 Montigny-les-Metz cedex
Tél. : 03 87 65 27 06
Fax : 03 87 50 69 32
cdg57@md.fitech.fr - www.cdg57.fr

58 - CENTRE DE GESTION DE LA NIÈVRE

24, rue du Champ de Foire - BP 3
58028 Nevers cedex
Tél. : 03 86 71 66 10
Fax : 03 86 59 20 91
contact@cdg58.com - www.cdg58.com

**59 - CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD**

14, rue Jeanne Maillotte - BP 1222
59013 Lille cedex
Tél. : 03 59 56 88 00
Fax : 03 59 56 88 91
contact@cdg59.fr - www.cdg59.fr

60 - CENTRE DE GESTION DE L'OISE

2, rue Jean Monnet - PAE du Tilloy - BP 20807
60008 Beauvais cedex
Tél. : 03 44 06 22 60
Fax : 03 44 45 04 44
contact@cdg60.com - www.cdg60.com

61 - CENTRE DE GESTION DE L'ORNE

BP 39
61002 Alençon cedex
Tél. : 02 33 80 48 00
Fax : 02 33 29 02 82
cdg61@cdg61.fr - www.cdg61.fr

62 - CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

220, avenue de la Libération - BP 67
62702 Bruay-la-Buissière cedex
Tél. : 03 21 52 99 50
Fax : 03 21 62 01 00
secretariat@cdg62.org - www.cdg62.fr

63 - CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME

Parc Technologique La Pardieu
7, rue Condorcet
63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 28 59 80
Fax : 04 73 28 59 81
accueil@cdg63.fr - www.cdg63.fr

**64 - CENTRE DE GESTION
DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Maison des Communes
Rue Auguste Renoir - BP 609
64006 Pau cedex
Tél. : 05 59 84 40 40
Fax : 05 59 84 11 98
info@cdg-64.fr - www.cdg-64.fr

65 - CENTRE DE GESTION DES HAUTES-PYRENEES

2, rue Théophile Gautier
65600 Semeac
Tél. : 05 62 38 92 50
Fax : 05 62 36 60 58
cgfpt.semeac@wanadoo.fr - www.cdg65.fr

LES CENTRES DE GESTION

**66 - CENTRE DE GESTION
DES PYRENEES-ORIENTALES**

6, rue de l'Ange - BP 901
66901 Perpignan cedex
Tél. : 04 68 34 88 66
Fax : 04 68 34 87 24
segen@cdg66.fr - www.cdg66.fr

67 - CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

12, avenue Robert Schuman - BP 51024
67381 Lingolsheim cedex
Tél. : 03 88 10 34 64
Fax : 03 88 10 34 60
cdg67@cdg67.fr - www.cdg67.fr

68 - CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

22, rue Wilson
68000 Colmar
Tél. : 03 89 20 36 00
Fax : 03 89 20 36 29
cdg68@calixo.net - www.cdg68.fr

69 - CENTRE DE GESTION DU RHÔNE

18, rue Docteur Edmond Locard
69322 Lyon cedex 05
Tél. : 04 72 38 49 50
Fax : 04 72 38 49 79
cdg69@cdg69.fr - www.cdg69.fr

70 - CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAÔNE

7, rue de la Corne Jacquot Bournot
Z.I. du Durgeon I
70000 Noidans-les-Vesoul
Tél. : 03 84 97 02 40
Fax : 03 84 97 02 41
contact@cdg70.fr - www.cdg70.fr

71 - CENTRE DE GESTION DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

6, rue de Flacé
71018 Mâcon cedex
Tél. : 03 85 21 19 19
Fax : 03 85 21 19 11
centredigestion@cdg71.fr - www.cdg71.fr

72 - CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE

3, rue Paul Beldant
72014 Le Mans cedex 2
Tél. : 02 43 24 25 72
Fax : 02 43 77 17 85
centredigestion.fptsarthe@cdg72.fr
www.cdg72.fr

73 - CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Immeuble Omega
53, rue de la République
73000 Barberaz
Tél. : 04 79 70 22 52
Fax : 04 79 70 84 84
cdgsavoie@wanadoo.fr

74 - CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE

Maison de la Fonction Publique
Territoriale de la Haute Savoie
55, rue du Val Vert - BP 138
74601 Seynod cedex
Tél. : 04 50 51 98 50
Fax : 04 50 51 98 69
cdg74@cdg74.fr - www.cdg74.fr

76 - CENTRE DE GESTION DE LA SEINE-MARITIME

3440, route de Neufchâtel - BP 72
76233 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 71 11
Fax : 02 35 59 94 63
direction@cdg76.fr - www.cdg76.fr

77 - CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE

335, rue du Bois Guyot
77350 Le Mée-sur-Seine
Tél. : 01 64 14 17 00
Fax : 01 64 14 17 50
cdg77@cdg77.fr - www.cdg77.fr

**78-91-95 - CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA GRANDE COURONNE**

15, rue Boileau
78008 Versailles cedex
Tél. : 01 39 49 63 00
Fax : 01 39 02 27 26
cigversailles@cigversailles.fr - www.cigversailles.fr

79 - CENTRE DE GESTION DES DEUX-SÈVRES

7, rue Chaigneau - BP 30
79403 Saint-Maixent-l'École
Tél. : 05 49 06 08 50
Fax : 05 49 06 08 59
cdg79@cdg79.fr - www.cdg79.fr

LES CENTRES DE GESTION

80 - CENTRE DE GESTION DE LA SOMME

32, rue Lavalard - BP 2604
80026 Amiens cedex 1
Tél. : 03 22 91 05 19
Fax : 03 22 91 05 94
cdg.80@wanadoo.fr - www.cdg80.fr

81 - CENTRE DE GESTION DU TARN

Maison des Communes
188, rue de Jarlard
81000 Albi
Tél. : 05 63 60 16 50
Fax : 05 63 60 16 51
cdg81@wanadoo.fr - www.cdg81.fr

82 - CENTRE DE GESTION DU TARN-ET-GARONNE

23, boulevard Vincent Auriol
82000 Montauban
Tél. : 05 63 21 62 00
Fax : 05 63 21 62 01
cdg82@cdg82.fr - www.cdg82.fr

83 - CENTRE DE GESTION DU VAR

Les Cyclades
1766, chemin de la Planquette - BP 90130
83957 La Garde cedex
Tél. : 04 94 00 09 20
Fax : 04 94 00 09 55
cdg83@wanadoo.fr - www.cdg83.fr

84 - CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE

80, rue Marcel Demonque
Agroparc - BP 81519
84916 Avignon cedex 09
Tél. : 04 32 44 89 30
Fax : 04 90 31 32 74
cdg84@wanadoo.fr - www.cdg84.fr

85 - CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

Maison des Communes
65, rue Kléper - BP 239
85006 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60
Fax : 02 51 37 00 66
maison.des.communes@cdg85.fr - www.cdg85.fr

86 - CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

Avenue René Cassin
Téléport 2 - BP 20205
86962 Futuroscope cedex
Tél. : 05 49 49 12 10
Fax : 05 49 19 12 11
cdg86@cg86.fr

87 - CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE

55, rue de l'Ancienne École
Normale d'Instituteurs - BP 339
87009 Limoges cedex
Tél. : 05 55 30 08 40
Fax : 05 55 30 08 59
cdg87@cdg87.fr - www.cdg87.fr

88 - CENTRE DE GESTION DES VOSGES

28, rue de la Clé d'Or
88025 Epinal cedex
Tél. : 03 29 35 63 10
Fax : 03 29 35 50 72
cdg88@cdg88.fr - www.cdg88.fr

89 - CENTRE DE GESTION DE L'YONNE

9, rue Bugeaud - BP 86
89011 Auxerre cedex
Tél. : 03 86 51 43 43
Fax : 03 86 51 75 48
cdg89@wanadoo.fr - www.cdg89.fr

90 - CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE BELFORT

Maison des Communes
29, boulevard Anatole France - BP 322
90006 Belfort cedex
Tél. : 03 84 57 65 65
Fax : 03 84 57 65 66
vpantchenko@cdg90.fr - www.cdg90.fr

92-93-94 - CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

157, avenue Jean Lolive
93698 Pantin cedex
Tél. : 01 56 96 80 80
Fax : 01 56 96 80 81
info@cig929394.fr - www.cig929394.fr

LES CENTRES DE GESTION

971 - CENTRE DE GESTION DE LA GUADELOUPE

Maison des Communes
Avenue Paul Lacavé - Petit Paris - BP 465
97100 Basse-Terre
Tél. : 05 90 99 45 00
Fax : 05 90 99 45 21
cdg971@cdg-guadeloupe.com
www.cdg-guadeloupe.com

972 - CENTRE DE GESTION DE LA MARTINIQUE

Maison des Collectivités
Zac Etang Z'abricots - BP 1169
97249 Fort-de-France-cedex
Tél. : 05 96 70 08 86
Fax : 05 96 70 64 32
info@cdg-martinique.fr

973 - CENTRE DE GESTION DE LA GUYANE

36, avenue Louis Pasteur - BP 493
Tél. : 05 94 29 00 91
Fax : 05 94 37 96 97
cdgguyane@cdg973.orgfr

974 - CENTRE DE GESTION DE LA REUNION

5, allée de la Piscine de Cazebona - BP 374
97455 Saint-Pierre cedex
Tél. : 02 62 42 57 57
Fax : 02 62 43 09 47
direction@cdgreunion.fr - www.cdg974.fr

976 - CENTRE DE GESTION DE MAYOTTE

34, rue du Collège
97600 Mamoudzou
Tél. : 02 69 61 06 02
Fax : 02 69 61 12 43

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FPT CSFPT

Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris cedex
Tél. : 08 01 53 43 84 10 - www.csfpt.fr

REMERCIEMENT

Ce guide a été rédigé à partir du *Répertoire des métiers territoriaux*, version 3, travail collectif élaboré sous la direction du Conseil National d'Orientation et validé par le Conseil d'administration du CNFPT.

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

80, RUE DE REUILLY 75012 PARIS

T : 01 55 27 44 00 - F : 01 55 27 44 01

WWW.CNFPT.FR

ISBN : 978-2-84143-360-5